

DOCUMENT D'OBJECTIFS

« URBINO »

n°FR9410098



*Document validé
lors du Comité de pilotage
du 9 décembre 2014*



DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 D'URBINO (N°FR9410098)

Maître d'ouvrage

MEDDE - Direction Régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement - DREAL Corse

Suivi de la démarche : Julia CULIOLI - DREAL Corse

Structure porteuse

Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CDL Corse

Opérateur

Conservatoire d'espaces naturels de Corse - CEN Corse

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination : Gilles FAGGIO, Gwennaëlle DANIEL - CEN Corse

Cartographies : Caroline MASSONI, Gilles FAGGIO, Gwennaëlle DANIEL - CEN Corse

Contribution au diagnostic écologique : (inventaires complémentaires, rédaction) : Frédéric GOES - CEN Corse

Contribution / Relecture : Bernard RECORBET (DREAL Corse)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des milieux (2013) : Caroline MASSONI, Gilles FAGGIO - CEN Corse

Inventaire avifaune (2012) : Frédéric GOES, Gilles FAGGIO - CEN Corse

Crédits photographiques (couverture)

Gilles FAGGIO - CEN Corse

Référence à utiliser

CEN CORSE, 2014 - *Document d'objectifs du site Natura 2000 « Urbino » (n°FR9410098)*.
Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. 109p.

Remerciements aux organismes ou personnes et structures ayant participé a l'élaboration du DocOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations et établissements publics	Organismes techniques, scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :</p> <p>Ghisonaccia Aleria</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p>M. Le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</p> <p>Communautés de communes du Fium'Orbu</p> <p>Monsieur le Conseiller général du canton de Ghisoni</p>	<p>Sous-préfecture de Corte « noms »</p> <p>DDTM Eric Guyon Alain Le borgne</p> <p>DREAL Julia Culioli</p> <p>ONF</p> <p>ONCFS</p> <p>ONEMA</p> <p>Conservatoire du littoral Patrice Beltz, Denise Lucchesi Michel Muracciole</p> <p>Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p> <p>Centre de détenion de Casabianda</p> <p>Service Départemental d'incendie et de secours</p>	<p>Prud'homie des pêcheurs de Haute Corse</p> <p>Chambre d'Agriculture</p> <p>Musée d'Aleria</p> <p>Office du tourisme d'Aleria</p> <p>Office du tourisme de Ghisonaccia</p>	<p>Association ALALIA</p> <p>CEN Corse (ex Association des amis du PNRC)</p> <p>Fédération des chasseurs de Haute Corse</p> <p>M. Gregory Beuneux, membre du CSRPN</p>

Natura 2000 : présentation générale

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes :

- la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979, remplacée par la directive 2009/147 du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** », donnant lieu à la désignation de zones de protection spéciales (ZPS)
- la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats** », donnant lieu à la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).

Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces d'intérêt patrimonial dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

La directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil de l'Europe du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages abroge et remplace l'ancienne directive du 02/04/1979 en vigueur depuis 1981.

Selon son article 1 « La présente directive concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des États membres auquel le traité est applicable. Elle a pour objet la protection, la gestion et la régulation de ces espèces et en réglemente l'exploitation. La présente directive s'applique aux oiseaux ainsi qu'à leurs œufs, à leurs nids et à leurs habitats ». Selon son article 19, elle entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au JOUE, c'est-à-dire le 16 février 2010.

Son article 5 protège les oiseaux et interdit de les perturber intentionnellement, notamment durant la période de reproduction et de dépendance. Les articles 7 et 8 qui encadrent la chasse ne l'autorisent que pour les espèces « en bon état de conservation » mentionnées en annexe II de la directive. Les modes de chasse massifs et non sélectifs sont prohibés. L'article 9 prévoit des dérogations possibles des États s'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante, notamment pour prévenir les dommages importants aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et aux eaux.

Natura 2000 en Europe

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités

internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français.

Le réseau européen de sites Natura 2000 terrestre comprend 26 106 sites pour les deux directives (Natura 2000 Barometer, 2011) :

- 5 347 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit 517 340 km².
- 22 594 sites en ZSC au titre de la directive Habitats, soit 583 888 km².

Natura 2000 en France

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 691 207 km² pour le domaine terrestre (INPN 2013) :

- 392 sites désignés en ZPS au titre de la directive Oiseaux, soit 43 638 km²,
- 1 366 sites désignés en ZSC au titre de la directive Habitats, soit 46 855 km².

Natura 2000 en Corse

Pour la Corse 88 sites ont été inscrits au réseau Natura 2000, répartis de manière assez équitable entre les deux départements : 42 sites en Corse-du-Sud et 46 sites Haute-Corse :

- 21 ZPS, 54 269,27 ha en domaine terrestre et 325 558,92 ha en domaine marin,
- 67 ZSC, 114 011,83 ha en domaine terrestre et 516 898,05 ha en domaine marin.

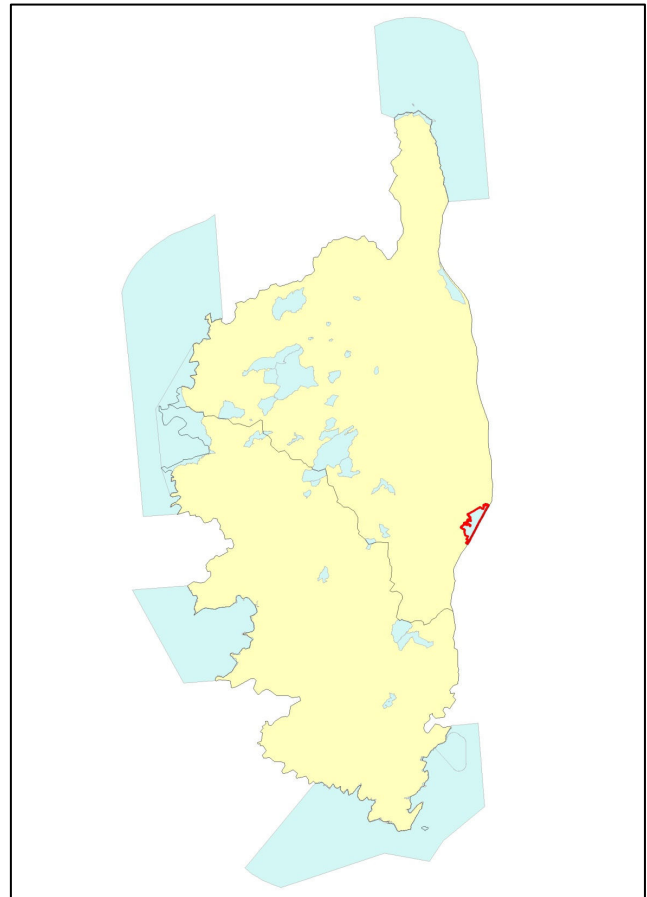


Figure 1 : localisation des ZPS de Corse, dont l'étang d'Urbinu

Le document d'objectifs

Afin de maintenir la cohérence entre les objectifs de conservation des espaces naturels du réseau Natura 2000 et l'ensemble des activités humaines s'exerçant sur ces sites, des documents de gestion et d'orientation, appelés « documents d'objectifs » ou « DOCOB », sont établis sur chaque site. Le DOCOB correspond à une conception déconcentrée de l'application des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Le DOCOB a pour objet de faire des propositions quant aux objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion contractuelle nécessaire à la conservation du site, en précisant le niveau d'engagement des acteurs sur le site.

Les DOCOB sont élaborés dans une démarche de concertation entre les différents acteurs locaux, sous le contrôle d'un comité de pilotage. Le DOCOB est un document d'orientation, de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

L'élaboration du DOCOB suit 4 étapes : la réalisation des diagnostics socio-économique et écologique, la définition et la hiérarchisation des enjeux et des objectifs, et l'élaboration d'un programme d'actions. Son contenu est fixé par la réglementation.

Tableau 1 : calendrier d'élaboration du DOCOB de l'étang d'Urbino

		1 ^{er} trimestre 2013	2 ^{ème} trimestre 2013	3 ^{ème} trimestre 2013	4 ^{ème} trimestre 2013	1 ^{er} trimestre 2014	2 ^{ème} trimestre 2014	3 ^{ème} trimestre 2014	4 ^{ème} trimestre 2014
Phase 1	Etat des lieux avifaune								
Phase 2	Diagnostics écologiques et socio-économiques								
1er COPIL									
Phase 3	Objectifs et fiches actions								
2ème COPIL									
Phase 4	Remise du document d'objectifs								

Le comité de pilotage

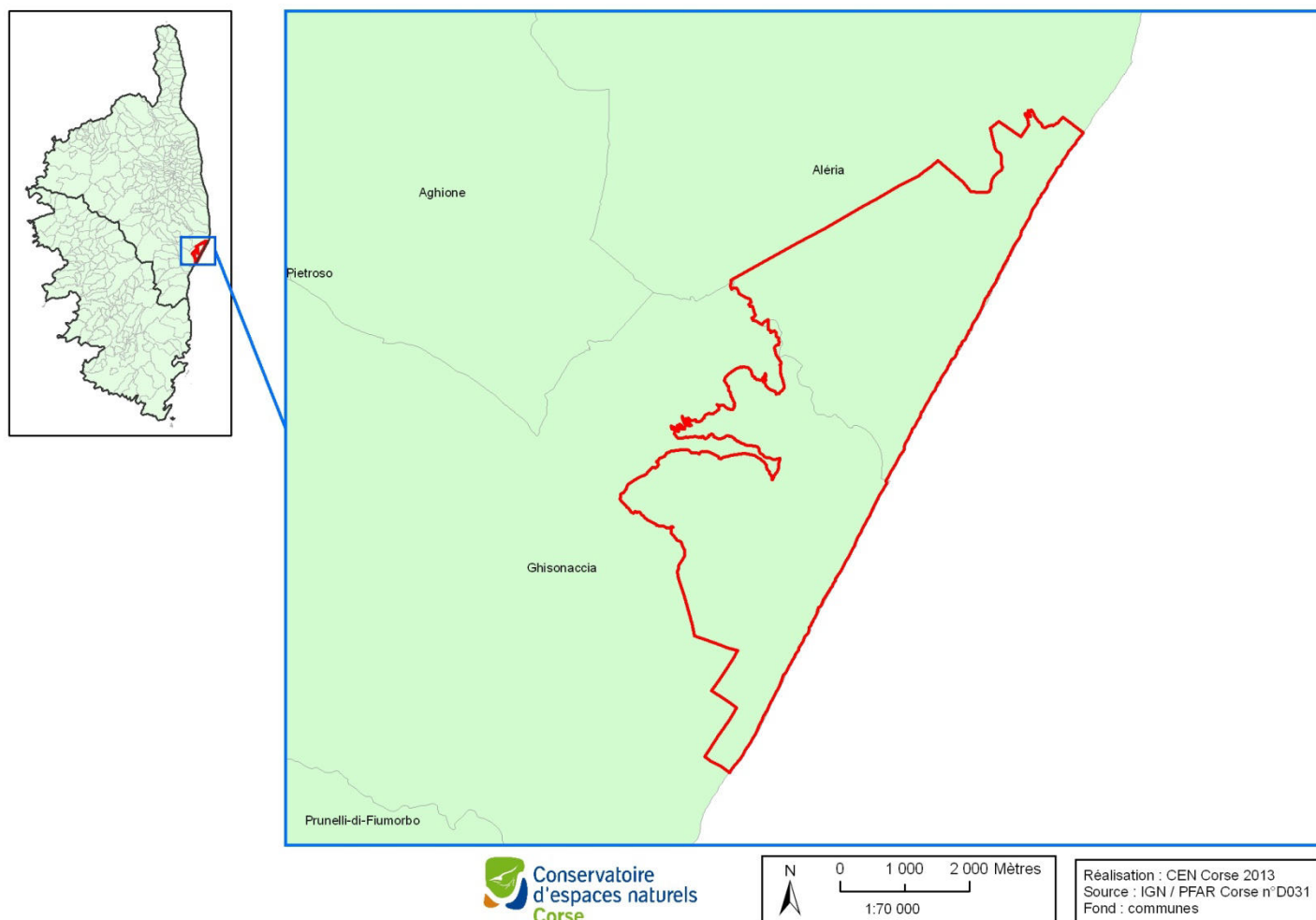
Le comité de pilotage, appelé « COPIL » participe à la réalisation du document d'objectif et en valide les différentes étapes d'élaboration. Il aide à la préparation de la mise en oeuvre des objectifs du DOCOB, de même qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre.

Sa composition est arrêtée par le Préfet de département et comprend généralement :

- les administrations et établissements publics d'Etat (DREAL, DDTM, ONF...),
- les collectivités territoriales et les structures intercommunales,
- les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux situés dans le site,
- les usagers du site (chasseurs, sportifs, promeneurs..),
- les organismes socioprofessionnels : fédérations, associations de protection de la nature, syndicats, chambres consulaires...

L'arrêté de composition du COPIL du site Natura 2000 de l'étang d'Urbino figure en annexe du DOCOB.

Fiche d'identité du site



Nom officiel du site Natura 2000 : Etang d'Urbino

Date de désignation de la ZPS : 26/10/2004

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE (modifiée par la Directive 2009/147/CE)

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9410098

Localisation du site Natura 2000 : Corse (Haute-Corse)

Surface totale : 2386,78 hectares

Préfet coordinateur : M. Le Sous-Préfet de Corte

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Etat

Structure porteuse : Conservatoire du littoral

Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels de Corse (CEN Corse)

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : voir annexe

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB.....	4
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE.....	5
FICHE D'IDENTITE DU SITE.....	8
SOMMAIRE	9
LISTE DES ILLUSTRATIONS.....	11
INTRODUCTION.....	12
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	13
1.1. DONNEES ADMINISTRATIVES.....	13
1.2. SITUATION FONCIERE	20
1.3. ACTIVITES HUMAINES ET OCCUPATION DU SOL	22
1.3.1. APPROCHE GENERALE.....	22
1.3.2. ACTIVITES AGRICOLES.....	23
2. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	27
2.1. LES GRANDS MILIEUX	27
2.1. LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	29
2.1.1. ESPECES NICHEUSES	30
2.1.2. ESPECES HIVERNANTES	37
2.1.3. MIGRATIONS (TRANSIT ET HALTE MIGRATOIRE).....	39
2.1.4. CAS DES ESPECES « A PROBLEME »	39
2.2. UNITE ECOLOGIQUE FONCTIONNELLE POUR LES OISEAUX D'EAU	41
2.2.1. ESPECES D'INTERET EUROPEEN.....	42
2.2.2. UTILISATION SPATIALE ET ESPECES CONCERNEES.....	43
2.2.3. AVIFAUNE NICHEUSE	44
2.2.4. AVIFAUNE HIVERNANTE OU MIGRATRICE.....	44
2.3. SYNTHESE DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PATRIMONIAL	45
2.4. LES AUTRES ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL.....	46
2.5. MENACES SUR LES MILIEUX ET ESPECES.....	46
3. ENTITES DE GESTION	48
3.1. NIVEAU 1 : UNITE FONCTIONNELLE POUR LES OISEAUX D'EAU	48
3.2. NIVEAU 2 : LES SITES NATURA 2000.....	48
3.3. NIVEAU 3 : APPROCHE PAR TERRITOIRES.....	48

4. ENJEUX, OBJECTIFS ET FICHES ACTIONS.....	51
4.1. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET OBJECTIFS OPERATIONNELS	51
4.2. FICHES ACTION	51
4.2.1. LES OUTILS DE LA DEMARCHE NATURA 2000.....	51
4.2.2. LES AUTRES DOCUMENTS DE GESTION	52
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	<u>86</u>
<u>ANNEXE : LISTE DES CARTES.....</u>	<u>88</u>
<u>ANNEXE : ABREVIATIONS.....</u>	<u>92</u>
<u>ANNEXE : CODES FSD.....</u>	<u>103</u>
<u>ANNEXE : ARRETE DE CREATION DU COPIL</u>	<u>105</u>
<u>ANNEXE : FICHE SDAGE - ETANG D'URBINO</u>	<u>108</u>

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Liste des figures et cartes

Figure 1 : localisation des ZPS de Corse, dont l'étang d'Urbino	6
Figure 2 : délimitation du site Natura 2000 "Etang d'urbino"	13
Figure 3 : localisation des sites Natura 2000 (ZPS, ZSC, ZICO)	16
Figure 4 : localisation des périmètres règlementés	17
Figure 5 : localisation des périmètres d'inventaires	18
Figure 6 : espaces soumis au régime forestier	19
Figure 7 : localisation des propriétés foncières	21
Figure 8 : parcelles agricoles de Casabianda engagées en Mesures agro-environnementales (source : RPG 2012)	25
Figure 9 : usages agricoles (RPG 2010)	26
Figure 10 : cartographie des grands types de milieux	28
Figure 11 : effectif du grand cormoran hivernant en Corse (1988-2013)	40
Figure 12 : effectif du grand cormoran hivernant sur l'étang d'Urbino (1988-2013)	41
Figure 13 : effectif du grand cormoran hivernant sur l'étang de Biguglia (1988-2013)	41
Figure 14 : cartographie des entités de gestion	50

Liste des tableaux

Tableau 1 : calendrier d'élaboration du DOCOB de l'étang d'Urbino	7
Tableau 2 : Données administratives	14
Tableau 3 : liste des périmètres de protection et d'inventaires	15
Tableau 4 : surface des communes du site Natura 2000	20
Tableau 5 : situation des propriétés foncières (source : SIG cadastre CDL, 2014)	20
Tableau 6 : données sur les activités humaines et l'occupation du sol	22
Tableau 7 : données du recensement agricole 2010 d'Aleria et Ghisonaccia	23
Tableau 8 : production du centre de Casabianda (données 2006/2007)	24
Tableau 9 : îlots engagés au titre des Mesures agro-environnementales (RPG 2012)	24
Tableau 10 : données sur les grands milieux présents sur le site	27
Tableau 11 : synthèse de l'avifaune recensée sur la ZPS Urbino	30
Tableau 12 : espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la directive "oiseaux"	31
Tableau 13 : autres espèces nicheuses d'intérêt patrimonial	32
Tableau 14 : espèces hivernantes en effectif régionalement significatif (ZPS Urbino 1973-2013)	38
Tableau 15 : espèces d'intérêt européen nicheuses au sein des zones humides centre-orientales	42
Tableau 16 : typologie fonctionnelle par groupe d'avifaune	44
Tableau 17 : tableau de synthèse des fiches action	56
Tableau 18 : trame des fiches action	57

INTRODUCTION

L'étang d'Urbinu a été désigné site Natura 2000 par l'arrêté ministériel du 26 octobre 2004. Le site est une Zone de Protection Spéciale - ZPS - (FR9410098) au titre des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire (Annexe I de la directive Oiseaux) qu'il héberge. Il s'étend sur une partie du territoire des communes d'Aleria et de Ghisonaccia, Haute-Corse.

L'aire désignée en ZPS couvre 2386,78 et comprend quatre secteurs distincts, du nord au sud :

- l'étang Del Sale au nord, caractérisé par la plus grande roselière de Corse
- le domaine pénitentiaire de Casabianda, interdit d'accès est dominé par des zones agricoles et sylvicoles
- l'étang d'Urbinu, une vaste zone humide saumâtre avec quelques marais en marge
- la forêt de Pinia

Au titre de la directive « habitats » une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) – site Natura 2000 – se superposant en partie à la ZPS a été désignée en mars 2008. Cette ZSC nommée « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt Littorale de Pinia » (FR9400580) couvre les deux secteurs de Pinia et Del Sale, soit la partie la plus au nord et la plus au sud de la ZPS, suivant une délimitation similaire. La ZPS comprend donc la ZSC dans sa quasi-totalité (sauf le nord du marais de Del Sale qui n'est pas en ZPS).

Le comité de pilotage Natura 2000 est le même pour les deux sites ZPS et ZSC.

Le périmètre de la ZPS a fait l'objet de plusieurs documents de gestion :

- le document d'objectif de la ZSC « Pinia – Del Sale », approuvé le 26 novembre 2009, qui constitue un plan de gestion axé sur les espèces de la directive « habitats » distinguant deux unités avec des problématiques différents : forêt de Pinia, marais de Del Sale
- le plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbinu, rédigé par le CDL avec l'aide de plusieurs bureaux d'étude.

Ce document d'objectif ne vient pas se substituer aux documents de gestion déjà réalisés, mais apporte une approche plus « ornithologique » sur le secteur.

Au delà de la délimitation administrative du site Natura 2000 et compte tenu de la connaissance du site, il nous a semblé pertinent d'avoir une approche du fonctionnement ornithologique du secteur. Pour certaines espèces d'oiseaux d'eau, une vaste zone fonctionnelle semble se dessiner, allant de l'étang de Terrenzana au nord à l'étang de Palo au sud (y compris Diana, Del Sale, Canna-Gradugine). Des zones humides artificielles proches (Teppe Rosse, Alzitone), ainsi que des secteurs d'alimentation identifiés (décharges, champs) ou encore les zones de repos ou de pêche des oiseaux en mer, feront partie de l'analyse.

Plus de la moitié du site (ZPS) est la propriété du Conservatoire du littoral – CDL. Ce dernier a missionné le Conservatoire d'espaces naturels de Corse – CEN-Corse – pour la rédaction du document d'objectifs de la ZPS.

Diagnostic socio-économique

1.1. Données administratives

Les données administratives concernant la ZPS « Etang d'Urbino » sont présentées dans le tableau 1.
Surface totale « Etang d'Urbino » : 2386,78 hectares

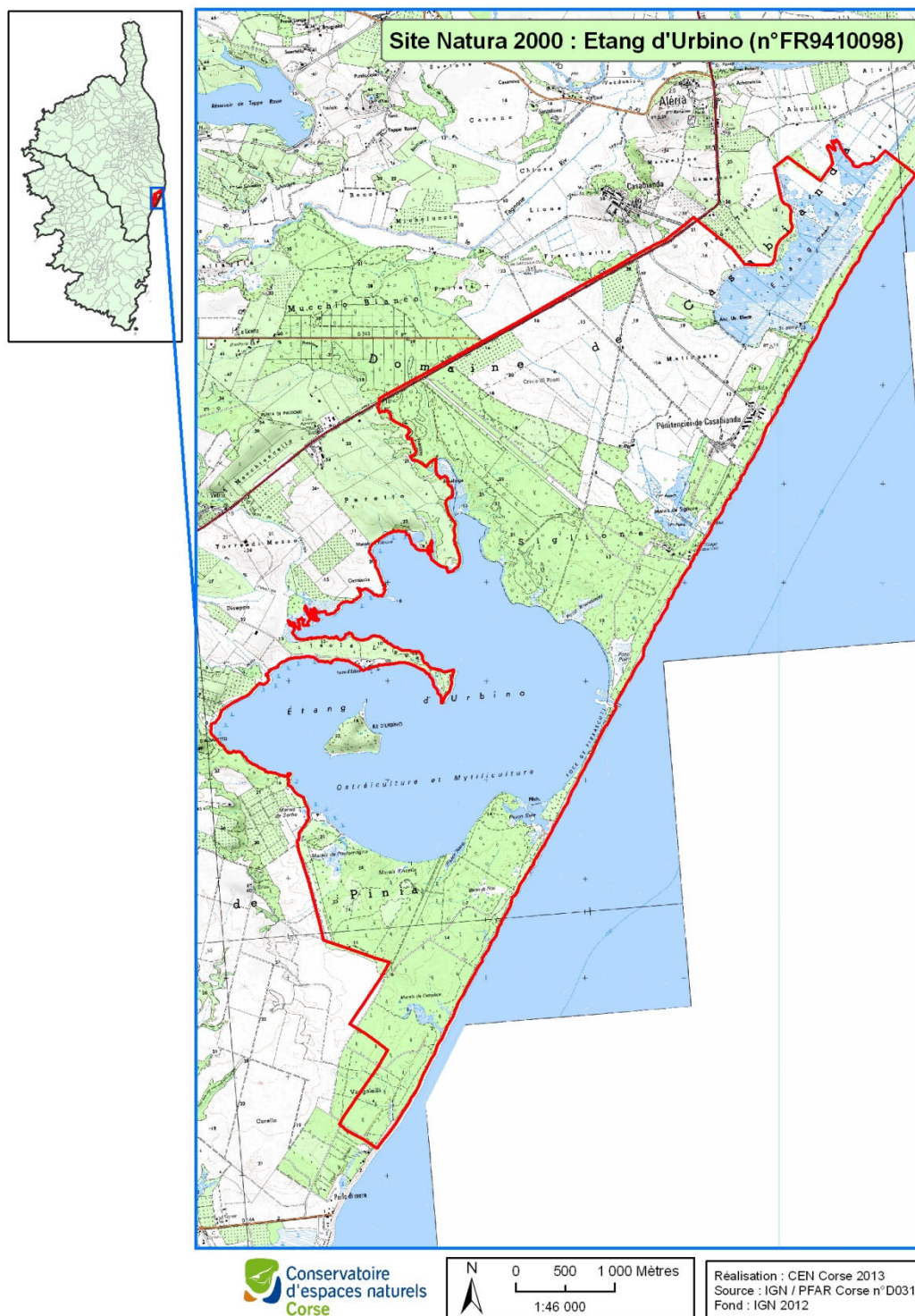


Figure 2 : délimitation du site Natura 2000 "Etang d'urbino"

Les deux communes concernées par le site Natura 2000 sont Ghisonaccia et Aleria cumulant à elles deux près de 5700 habitants. Le site comprend 1 arrêté de protection de biotope (APPB), 1 réserve de chasse, 2 sites Natura 2000 (ZSC « directive habitats »), 1 site RAMSAR, 3 ZNIEFF, 1 zone d'intérêt pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Tableau 2 : Données administratives

Données administratives	Description	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	Corse	
Départements	Haute-Corse	
Communes	Aléria	1200,54 ha (50,3% de la ZPS)
	Ghisonaccia	1185,24 ha (49,66% de la ZPS)
Habitants	Pas d'habitation sur le site N2000 en dehors du centre pénitentiaire	Adhésions Charte Natura 2000 Contrats Natura 2000 Mesures agro-environnementales territorialisées
Parcs nationaux	non	
Parcs naturels marins	non	
Parcs naturels régionaux	non	
Réserves naturelles (RNN, RNR)	non	
Terrain du Conservatoire du littoral	oui	1319,9 ha (55,3% de la ZPS)
ENS	non	
APPB	Cordon dunaire d'Urbino (13,3 ha)	présence d'habitats d'intérêt communautaire et prioritaire
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	- RAMSAR « étang d'Urbino » - ZICO « étang d'Urbino et zones humides périphériques »	Intérêt ornithologique
Sites classés	Non	site classé proche "Site archéologique d'Aleria »
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)	3 ZNIEFF de type 1	
Réserves de pêche	non	
Réserves de chasse	oui	Réserve de chasse de Casabianda
SAGE, SDAGE	SDAGE	
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	Forêts soumises	forêts de Pinia et de Casabianda sur un total de 585 ha soit 24,5 % de la ZPS

Tableau 3 : liste des périmètres de protection et d'inventaires

Intitulé	Code	Surface totale (ha)	Surface sur le site (Ha)	% surface sur le site	Commentaires
APPB					
Cordon dunaire d'URBINO	FR3800547	13	11,9	92,30	
Réserve chasse					
Réserve de chasse de Casabianda	FR1100449	1823,5	1179,9	49,43	domaine terrestre
Réserve de chasse marine de l'embouchure du Tavignano		1640	0	0	zone maritime
ZSC					
Grand herbier de la côte orientale	FR9402014	42976,46	2,2 (dû au géo référencement mais les sites sont jointifs)	0,01	site marin adjacent à la ZPS
Marais dell'Sale, zones humides périphériques et forêt de Pinia	FR9400580	670,07	566,0	84,47	2 entités (Pinia, Del Sale)
RAMSAR					
Etang d'Urbino	FR7200027	806,00	806,0	100,00	
ZNIEFF					
Embouchure du Tavignano et zones humides adjacentes	FR940004087	266,1	163,8	61,56	
Boisements et brousse littorale de Casabianda à Pinia	FR940004089	1091,0	766,7	70,27	
Etang et zone humide d'Urbino	FR940004088	888,5	858,2	96,59	
ZICO					
Etang d'Urbino et zones humides périphériques	CS09	5166,00	2386,78	46,30	

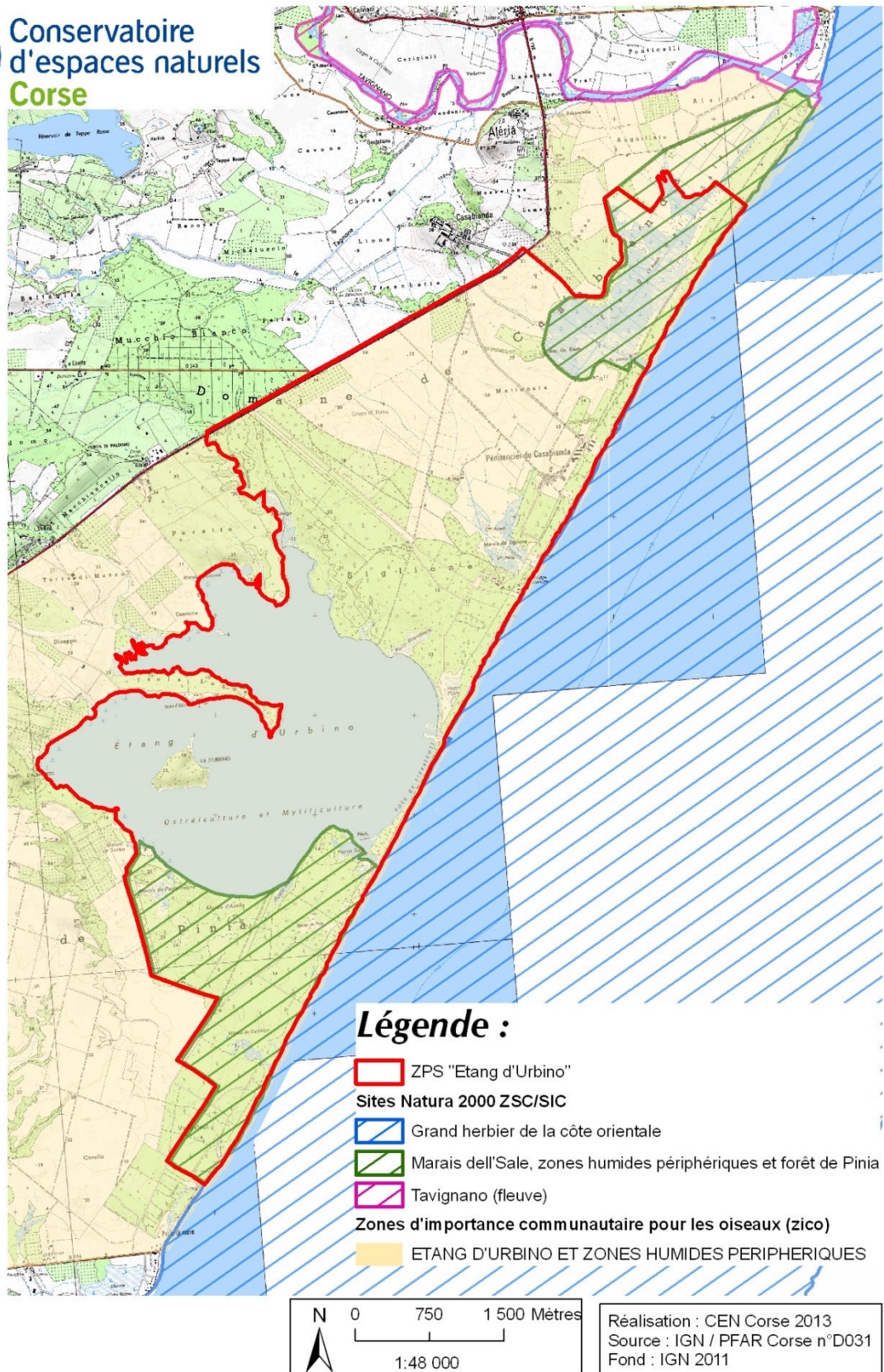


Figure 3 : localisation des sites Natura 2000 (ZPS, ZSC, ZICO)

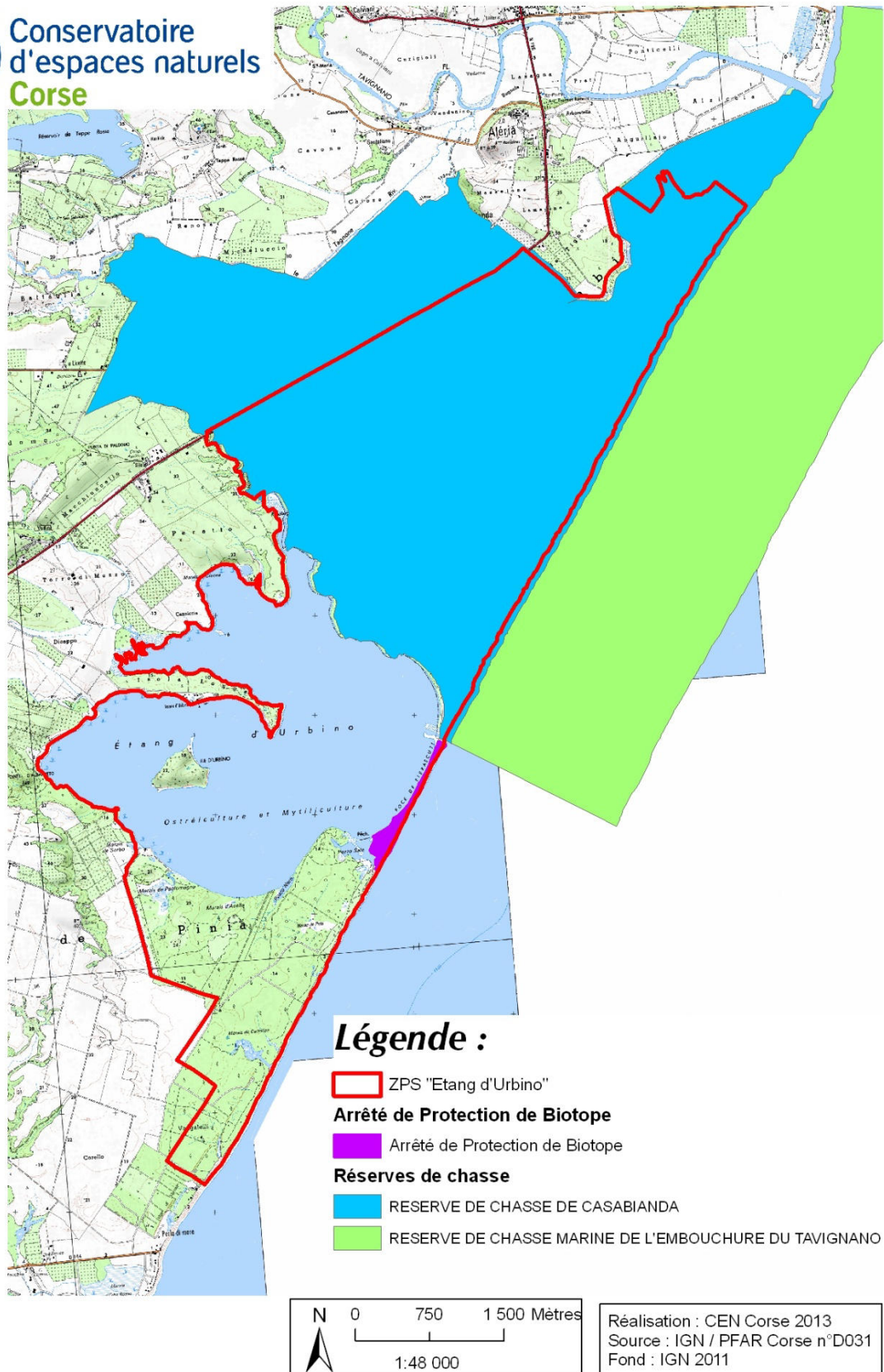


Figure 4 : localisation des périmètres règlementés

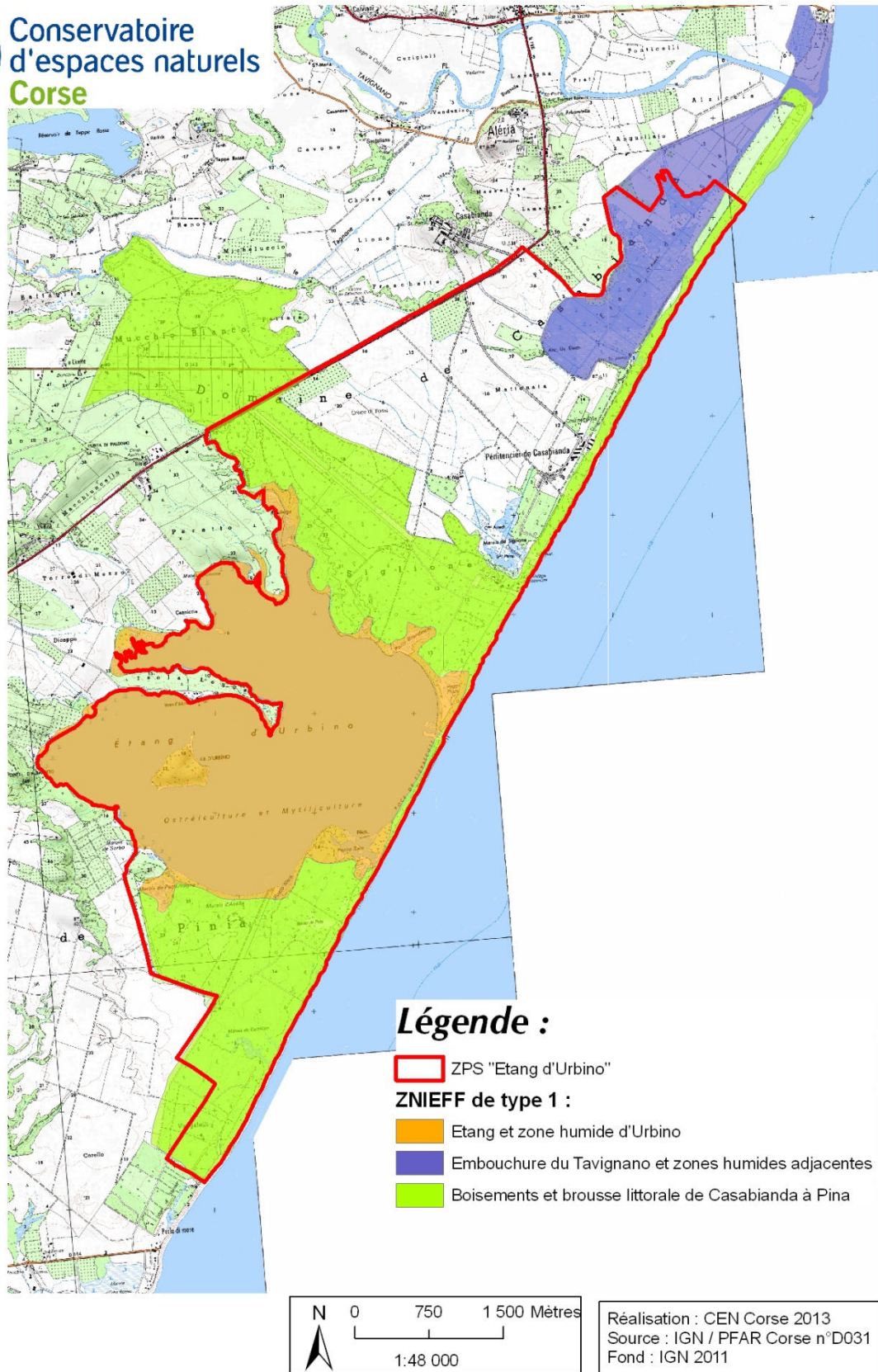


Figure 5 : localisation des périmètres d'inventaires

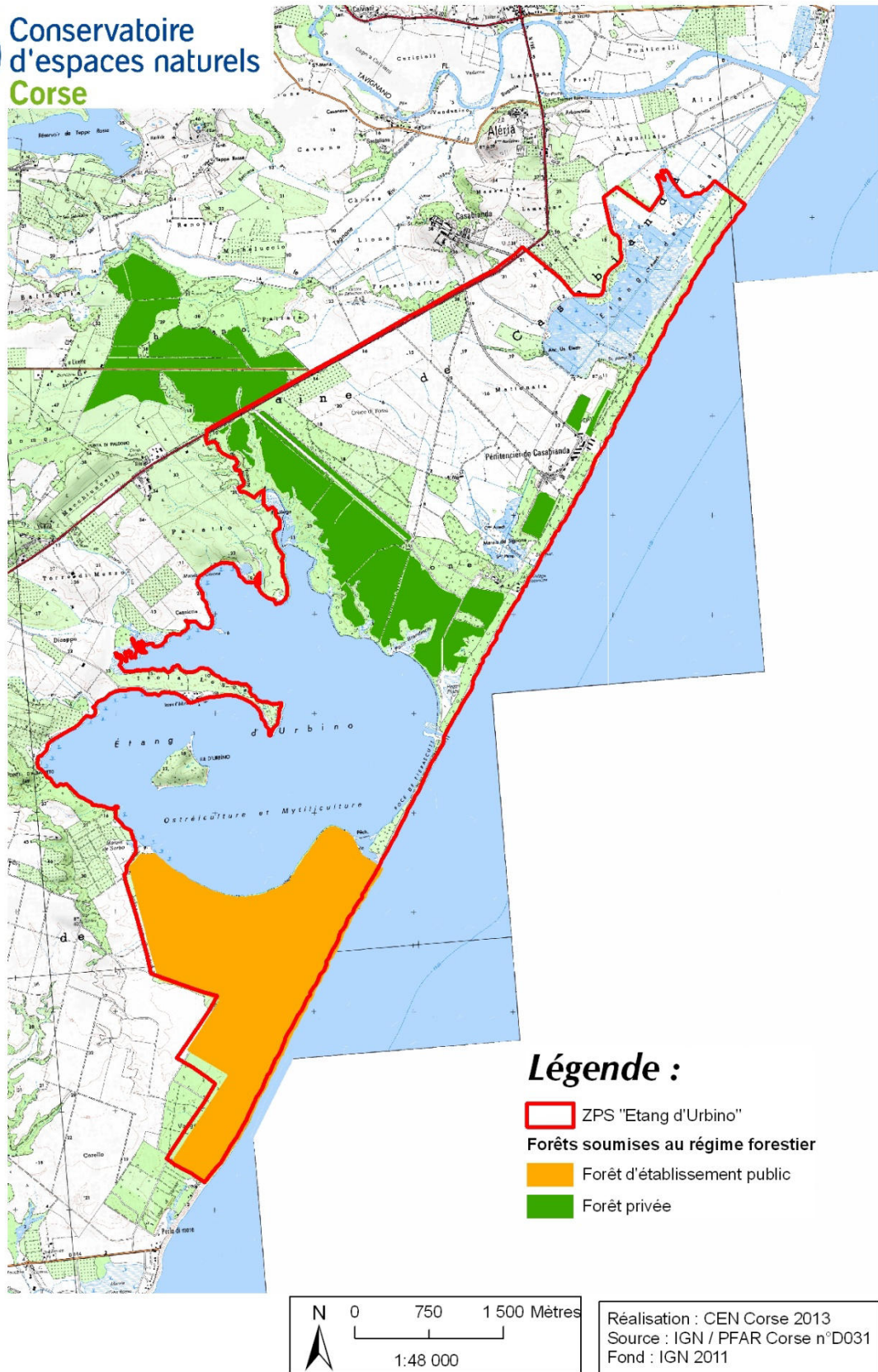


Figure 6 : espaces soumis au régime forestier

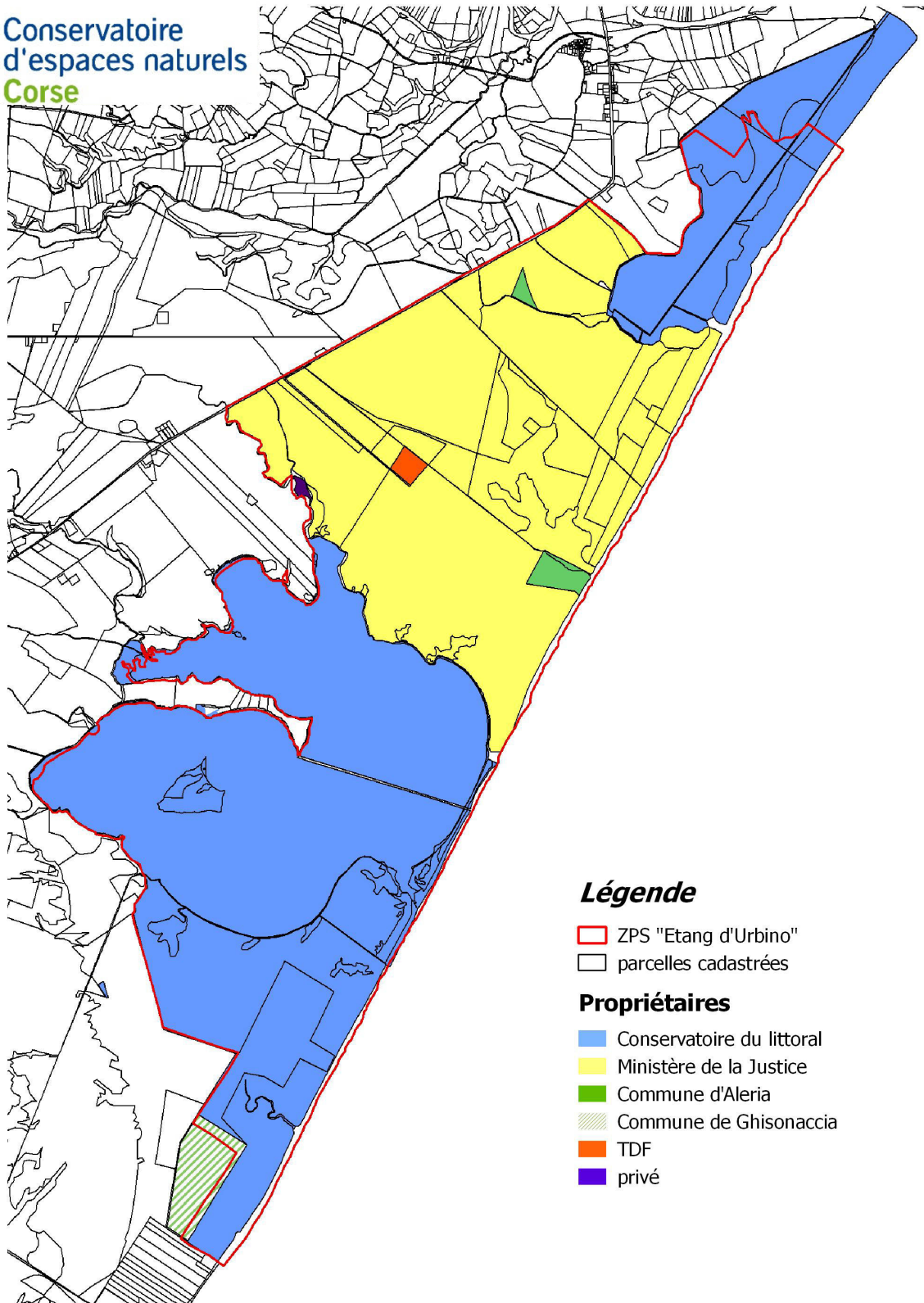
Tableau 4 : surface des communes du site Natura 2000

Commune	CODE INSEE	CANTON	ARRONDISSEMENT	POPULATION	Surface totale (Ha)	Surface sur le site (Ha)	% du site sur la commune
Aléria	2B009	MOITA-VERDE	CORTE	1996	6337,05	1200,54	50,3
Ghisonaccia	2B123	GHISONI	CORTE	3669	7630,77	1185,24	49,7

1.2. Situation foncière

Tableau 5 : situation des propriétés foncières (source : SIG cadastre CDL, 2014)

Données administratives	Quantification (nombre et hectares)	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Nombre total de propriétés	102	Surface moyenne : 23,4 ha	
Nombre total de propriétaires	6	dont 4 structures publiques	La majorité du foncier de la ZPS (99%) appartient à des structures publiques : Etat, Etablissement public, communes.
Propriétés de l'Etat	41 parcelles sur environ 1035 ha	Ministère de la Justice (domaine pénitentiaire de Casabianda) : 43,3% de la ZPS	
Conservatoire du littoral	56 parcelles sur 1319,9 ha	55,3% de la ZPS	
Propriétés des communes et EPCI	3 parcelles total : environ 25 ha	Communes d'Aléria (stade, ancien camp de vacances) et de Ghisonaccia (Pinia)	
Grandes propriétés privées	Aucune		
Petites propriétés privées	2 parcelles total : environ 8 ha	groupe TDF et un propriétaire privé	



Légende

- ZPS "Etang d'Urbino"
- parcelles cadastrées

Propriétaires

- Conservatoire du littoral
- Ministère de la Justice
- Commune d'Aleria
- Commune de Ghisonaccia
- TDF
- privé

 N	0 500 1000 mètres  1:49 000	Réalisation : CEN Corse 2014 Source : CDL 2014 Fonds : IGN 2011
--	--	---

Figure 7 : localisation des propriétés foncières

1.3. Activités humaines et occupation du sol

1.3.1. Approche générale

Tableau 6 : données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification Qualification
Conchyliculture	200	1 entreprise (3 salariés) - Culture de l'huître creuse sur filière (15 tonnes / an) - Récolte de la moule sauvage (5 à 10 tonnes / an)
Agriculture	100 102 110 120 130 170	dont la majeure partie concerne l'exploitation agricole du centre pénitentiaire de Casabianda
Activité sylvicole	160 161 167 948	- Pinia : propriété du CDL soumise au régime forestier ; plan d'aménagement forestier en cours d'approbation - Casabianda : plantations d'eucalyptus (soumise régime forestier) pour bois de chauffage (plaquettes)
Urbanisation	409 607	Limité aux bâtiments agricoles et pénitentiaires de Casabianda Les constructions de la presqu'île d'Urbino ne sont pas sur la ZPS Terrain de sport de la commune d'Aleria sur le domaine de Casabianda
Activité cynégétique	230 243	- Del Sale : réserve de chasse, mais problèmes de braconnage - Urbino : oiseaux d'eau, faible pression de chasse - Pinia : sanglier essentiellement
Pêche	210 220 890	- Sur l'étang d'Urbino : 2 équipes de pêche (2 salariés chacune) Méthodes : verveux, filet trémail Espèces pêchées : anguille, loup, dorade, sar, mullet, rouget Volume de pêche : 10 tonnes / an (80 tonnes dans les années 90) - Abandon de la pisciculture (loup, dorade), 300 T/an entre 1989 et 2002 - Pêche de loisir : à la canne près des embouchures du Tavignano, grau d'Urbino et plages de Pinia

Tourisme, accueil du public	501 511 620 622 623 690 740	- Presqu'île d'Urbinu : restaurant, pêche - Pinia : 4 parkings aménagés dans la forêt pour les accès à la plage (loisirs balnéaires et pêche) ; promenades et activités sportives locales (marche, VTT, footing,...) - Embouchure du Tavignanu : accès à la plage (baignade et pêche) - Plage située dans la partie sud du domaine de Casabianda ouverte au public l'été
Projets		- Réaménagement du grau - Gestion sylvicole de Pinia - Aménagement de locaux pour les pêcheurs à Urbinu - Structure d'information sur la presqu'île d'Urbinu (CDL) - Restauration du « Mulino rossu » de Del Sale (CDL)
Autre activité	961	Espèces d'oiseaux « à problème » goéland leucophée, grand cormoran

(1) Nomenclature FSD en annexe

1.3.2. Activités agricoles

Les activités agricoles sur le périmètre de la ZPS sont limitées à deux exploitations, dont principalement le centre de détention de Casabianda. Un éleveur est également présent au niveau du littoral de Del sale, et sous convention de pâturage avec le Conservatoire du littoral.

La partie nord du site (nord de Del Sale jusqu'au Tavignanu) est déclarée en « prairie permanente », ce qui correspond en fait à une zone de pâturage de bovins dans les sansouires ou les prairies inondées (avec des scirpes lors de la présence d'eau en hiver et au printemps).

D'autres activités agricoles sont déclarées à proximité de la ZPS, en particulier :

- des prairies permanentes, avec du pâturage ovin et bovin (une exploitation près de la presqu'île d'Urbinu),
- des vignes (« vergers » sur la carte),
- des « cultures diverses », localisées à l'ouest de la forêt de Pinia et correspondant à des secteurs pâturés ou récoltés pour le fourrage (prairies naturelles ou semées)

Tableau 7 : données du recensement agricole 2010 d'Aleria et Ghisonaccia

Commune	Exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune	Travail dans les exploitations agricoles en unité de travail annuel	Superficie agricole utilisée en hectare	Cheptel en unité de gros bétail, tous aliments	Orientation technico-économique de la commune	Superficie en terres labourables en hectare	Superficie en cultures permanentes en hectare	Superficie toujours en herbe en hectare
Aleria	64	139	3876	1732	Fruits et autres cultures permanentes	1367	901	1608
Ghisonaccia	84	129	3597	1595	Viticulture (appellation et autre)	771	1609	1207

(source : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/en-region/corse/>)

Le domaine de Casabianda s'étend au delà du site Natura 2000 et les productions affichées tableau 7 concernent l'ensemble de l'exploitation. Il est à noter qu'une petite partie de l'exploitation de Casabianda (une quinzaine d'hectares) est certifiée « agriculture biologique » (ecocert) depuis 2004, sur une parcelle à immortelle (*helichrysum italicum*) destinée à la production d'huile essentielle.

Le tableau présenté ci-dessous détaille la production du centre de Casabianda ; si les chiffres ne sont pas récents, ils restent représentatifs de l'ensemble de l'exploitation en 2014 (RIEP-Casabianda, Comm. Pers.).

Tableau 8 : production du centre de Casabianda (données 2006/2007)

Production	Quantité
Blé	520 quintaux
Orge	1905 quintaux
Triticale	1497 quintaux
Féverole	225 quintaux
Paille	450 tonnes
Fourrage récolté	1238 tonnes
Bois	7000 stères
Oliveraie	80 tonnes d'olives
Porcins	2000 porcs/an
Bovins	170 vaches allaitantes
Ovins	800 brebis en production (175.000 litres de lait/an)

(Source : rapport d'activité du centre de détention de Casabianda 2006-2007 in Gontard 2008)

Tableau 9 : îlots engagés au titre des Mesures agro-environnementales (RPG 2012)

BENEFICIAIRE	CHEPTEL	COUVERT	ENGMT_1	ENGMT_2	ENJEU	ILOT	SURF_ILOT	SURFACE
RIEP CASABIANDA	Ovins/Bovins	PN	E39	E314	3	6	6.37	6.35
RIEP CASABIANDA	Ovins/Bovins	LD	E38	E314	3	18	11.97	7.48
RIEP CASABIANDA	Ovins/Bovins	LD	E37a	E314	3	8	7.31	1.57

Les surfaces engagées en Mesures agro-environnementales couvrent 15,44ha, soit 3,21% des 481 ha de surfaces agricoles déclarées au RPG. L'enjeu 3 du PDRC concerne la protection des paysages agropastoraux traditionnels.

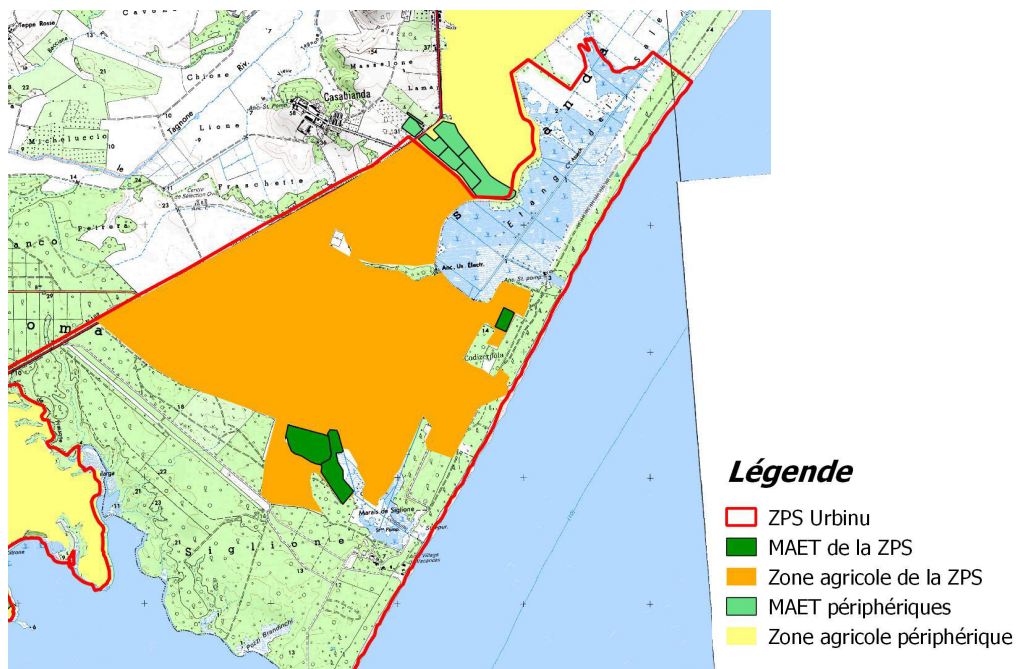
Les mesures contractées concernent des prairies permanentes (PN) et des landes et parcours (LD), avec les engagements suivants :

- E314 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage,
- E39 : lutte contre la pression des adventices sur les prairies naturelles et artificielles pérennes et non irriguées,
- E38 : Aménagement défensif périmétral des pré-bois pâturés (dispositifs de lutte contre les incendies),
- E37a: Valorisation fourragère des terrains ouverts par brûlage dirigé à des fins pastorales.

Si les données du Recensement Parcellaire Géographique (RPG) ont pu être restituées dans ce document (figure 9), les données 2012 qui nous ont été communiquées ne permettent pas de différencier la nature des déclarations. Une mise à jour des informations devra être effectuée.

De plus, une analyse plus fine des activités agricoles et des usages réels des sols par période de l'année serait à réaliser dans les missions d'animation du site Natura 2000. Il est en effet nécessaire de pouvoir disposer d'informations précises en lien direct avec les exploitants concernés, et principalement Casabianda, afin de cerner au mieux les pratiques.

Figure 8 : parcelles agricoles de Casabianda engagées en Mesures agro-environnementales (source : RPG 2012)



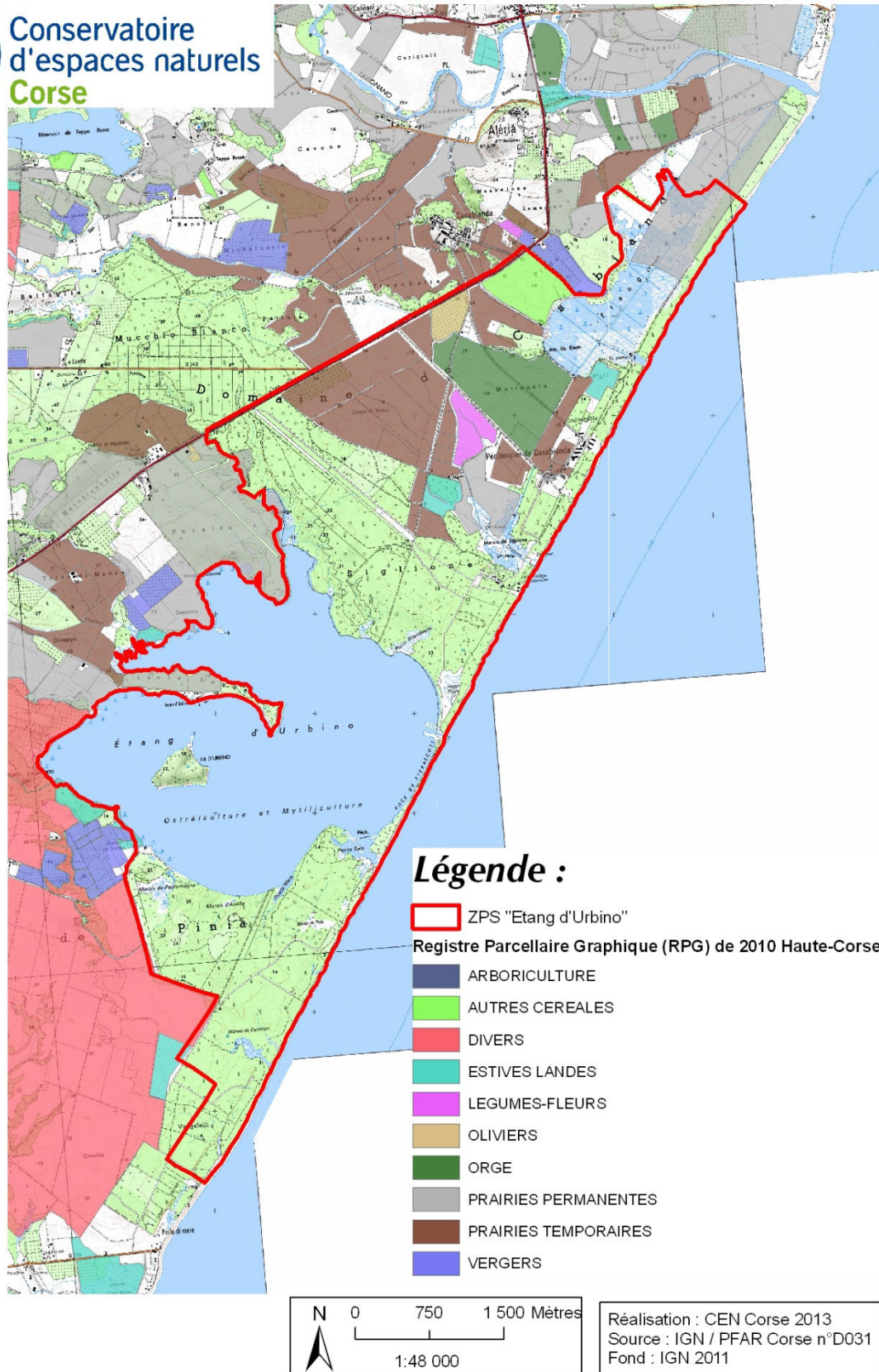


Figure 9 : usages agricoles (RPG 2010)

2. Diagnostic écologique

2.1. Les grands milieux

Tableau 10 : données sur les grands milieux présents sur le site

Grands milieux	Pourcentage de recouvrement du site	Localisation	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées	Principales menaces en lien avec les activités identifiées dans le FSD
Dunes, plages	2%	Tout le littoral du Tavignanu à Pinia	<i>Fauvette sarde, pipit rousseline</i>	Fréquentation (véhicules motorisés)
Etangs	32%	Urbinu	<i>Sterne pierregarin, échasse blanche</i>	Eutrophisation liée à la communication avec la mer
Marais et autres zones humides	7%	Del Sale et autres zones humides	<i>Héron pourpré, busard des roseaux, busard cendré, lusciniole à moustaches, pipit rousseline, gravelot à collier interrompu</i>	
Broussailles et maquis	2%	Pinia, Casabianda, Del Sale	<i>Fauvette sarde, fauvette pitchou, pipit rousseline</i>	
Zones agricoles	21%	Casabianda	<i>Oedicnème criard, pie-grièche écorcheur, rollier d'Europe, alouette lulu, faucon crécerellette</i>	Abandon du pâturage au profit de culture
Forêts caducifoliées	9%	Ripisylves des bords de maris et étangs (aulnes, tamaris, peupliers)		
Forêts de résineux	23%	Forêt de Pinia (pin maritime)		incendies
Forêts sempervirentes non résineuses		Forêt de chênes verts et maquis arborescent à Pinia et Casabianda	<i>Engoulevent d'Europe</i>	incendies
Zones urbanisées	2%	Bâtiments agricoles et centre de détention de Casabianda		

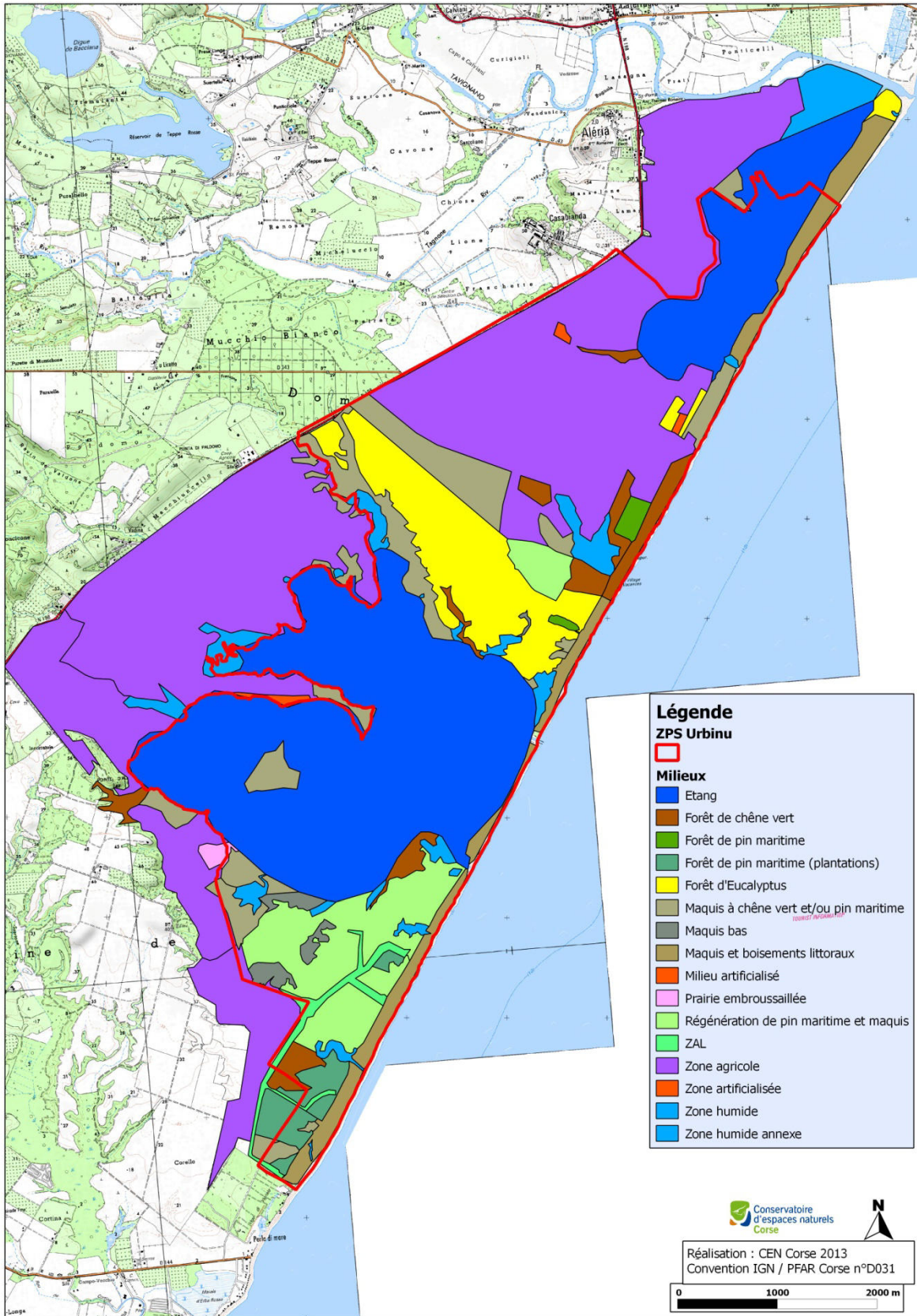


Figure 10 : cartographie des grands types de milieux

2.1. Les espèces d'intérêt communautaire

Les informations concernant l'avifaune sont issues de plusieurs sources de données publiées (revues scientifiques d'ornithologie, d'observation réalisée par des observateurs bénévoles et envoyées à des structures régionales (CEN-Corse, OGREVA, ...) ou plus récemment sur des sites internet (ex corse-ornitho sur canal blog). Les dénombrements des oiseaux d'eau hivernants (wetlands international) réalisés une fois par an autour du 15 janvier sont coordonnés par le CEN-Corse et fournissent de nombreux renseignements.

Seulement quatre études spécifiques sur les oiseaux du site permettent de fournir des renseignements documentés sur la nidification des oiseaux :

- un inventaire des oiseaux nicheurs de la forêt de Pinia en 1993 (Faggio 1993)
- un inventaire ornithologique à Del Sale de janvier à fin juillet 1995 (Cantera 1995)
- une étude de l'avifaune des zones humides de la côte centre-orientale, comprenant le domaine de Casabianda et Del Sale, de novembre 1999 à juillet 2000 (Bonaccorsi 2000)
- un complément sur l'avifaune nicheuse de Casabianda - Del Sale en mai 2012 (Goes 2012).

A ces rapports d'études s'ajoutent les données issues des comptages annuels des oiseaux d'eau hivernant, de la base de données WNAT, d'articles scientifiques, d'observations postées sur le blog www.corse-ornitho.canalblog.com depuis 2008, ainsi que les observations personnelles communiquées par les ornithologues locaux et enfin depuis peu par des personnes réalisant des observations ornithologiques au sein du Conseil Général de Haute Corse.

Il est cependant important de souligner que le niveau de prospection ornithologique dans les quatre secteurs de la ZPS est inégal. L'essentiel des efforts s'est concentré sur les zones humides (Del Sale, marais Ziglione, étang d'Urbino), alors que les secteurs terrestres (domaine Casabianda, forêt de Pinia) n'ont fait l'objet que d'observations ou d'études plus ponctuelles. Il est donc possible que des espèces terrestres d'intérêt communautaire non encore renseignées nichent dans ces secteurs. Néanmoins, la valeur du site pour la conservation étant essentiellement liée aux oiseaux d'eau, ce biais n'affecte pas le diagnostic des enjeux de conservation que nous pouvons établir sur la base des connaissances actuelles.

Malgré cela, 205 espèces d'oiseaux différentes ont été recensées sur le site. Il faut savoir que seuls trois autres sites en Corse accueillent plus de 200 espèces : embouchure de la Gravona/Capitello, étang de Biguglia, pointe du Cap Corse, sites qui ont bénéficié d'une pression d'observation bien supérieure à l'ensemble Urbinu-Del Sale. Cela laisse penser qu'un travail d'amélioration des connaissances ornithologique, en particulier lors des migrations, permettrait probablement de compléter largement la liste des espèces présentes.

En termes de diversité, 182 espèces autochtones régulières ont été inventoriées sur le site d'Urbino. En ajoutant les visiteurs occasionnels, les migrants accidentels et les espèces introduites (Faisan de Colchide et Colin de Californie), 205 espèces ont été signalées au total. On notera que le site héberge 23 espèces nicheuses associées aux zones humides, sur les 27 connues en Corse, dont huit inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Tableau 11 : synthèse de l'avifaune recensée sur la ZPS Urbinu

	Nbre d'espèces	Annexe I D.O.
Nicheurs aquatiques	23	8
Autres nicheurs	58	10
Total nicheurs	81	18
Hivernants/migrateurs aquatiques*	67	21
Autres hivernants/migrateurs *	34	5
Total migrants/hivernants	101	26
Total espèces régulières	182	44
Nbre total espèces recensées	205	51

2.1.1. Espèces nicheuses

Période clé de la vie des oiseaux, une approche particulière doit être faite au niveau des espèces reproductrices sur le site. Pour répondre aux critères d'élaboration des documents d'objectifs, la priorité est donnée aux 18 espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la directive oiseaux.

Les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et présentes en tant que nicheuses (confirmées ou probables) sur le site sont considérées d'importance européenne – ou 'communautaire'. Les 18 espèces rencontrant ces critères sont présentées ci-dessous, avec leur statut à Urbinu et au niveau régional tel que documenté par Thibault & Bonaccorsi (1999). Les populations du site et de la Corse sont mises en perspective par rapport à l'état de conservation de l'espèce dans le contexte européen et national référencé dans les *Cahiers Habitats* et *La liste rouge des espèces menacées en France* (UICN France et al. 2011) respectivement. Une carte des habitats de la ZPS montre la localisation connue ou supposée pour la nidification de chaque espèce

La ZPS est donc utilisée de façon régulière pour la reproduction par 14 espèces d'intérêt européen, bien qu'en effectifs très faibles et non significatifs à l'échelle européenne et nationale.

Enfin, il convient de mentionner l'**Aigrette garzette** et la **Grande Aigrette** en tant que nicheurs potentiels futurs. Ces espèces sont en forte expansion en Europe, et les effectifs hivernants en Corse sont en augmentation significative depuis 20 ans. La population hivernante d'Aigrette garzette est par exemple passée de quelques dizaines d'oiseaux à près de 300 individus entre 1990 et 2010, soit 60% d'augmentation annuel (Faggio 2010). L'espèce est à présent nicheuse dans le sud de l'île suite à l'expansion des colonies sardes (Thibault & Bonaccorsi 1999). Cet essor s'accompagne de la présence de plus en plus régulière d'oiseaux estivants, laissant supposer une installation prochaine dans les sites favorables (Goes 2012).

Tableau 12 : espèces nicheuses inscrites à l'annexe I de la directive "oiseaux"

Espèce nicheuses	Del Sale	Casabianda	Urbinu	Pinia	statut
Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	X			X	< 5 c. + nidification à Gradugine
Butor étoilé <i>Butores stellaris</i>					Nidification ancienne possible (1964)
Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	X		X		< 5 couples nicheurs ?
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	?	?			Nicheur possible sur la ZPS
Busard cendré <i>Circus cyaneus</i>			X	X	Nicheur occasionnel
Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	X	X			< 5 c nicheurs
Faucon crécerellette <i>Falco naumanii</i>				X	1 seul cas connu de reproduction en Corse en 1977 ; migrateur
Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	X		X		Nicheur occasionnel
Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>		X			Nicheur sur espaces agricoles
Gravelot collier interrompu <i>Charadrius alexandrinus</i>			X		
Sterne pierregarrin <i>Sterna hirundo</i>			X		Niche depuis 2009 sur radeaux
Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	X	X		X	
Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	X	X		X	
Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	X			X	
Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	X	X			Nicheur possible
Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	X			X	
Fauvette sarde <i>Sylvia sarda</i>				X	
Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	X			X	
Lusciniole à moustache <i>Acrocephalus melanopogon</i>	X	X			

D'autres espèces d'intérêt patrimonial régional sont à signaler. Il sera tenu compte de ces espèces dans la définition des enjeux de conservation du site et de mise en œuvre des fiches actions.

Tableau 13 : autres espèces nicheuses d'intérêt patrimonial

Espèce nicheuses	Del Sale	Casabianda	Urbinu	Pinia	Statut
Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>			X		1-2 c. nicheurs
Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>		X			Nicheur occasionnel (1 c. en 1999)
Nette rousse <i>Netta rufina</i>	X	X	X		Nicheur et migrateur
Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	X	X		X	
Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	X	X	X	X	> 30 couples
Gallinule poule d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	X	X	X	X	
Colin de Californie <i>Callipepla californica</i>				X	Pas de mention récente de nidification
Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>		X		X	Nicheur occasionnel
Chevêche d'Europe <i>Athene noctua</i>		X			Seule mention de reproduction en Corse (ancienne)
Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	X	X	X	X	Environ 20 c. nicheurs
Bouscarle de cetti <i>Cettia cettii</i>	X	X	X	X	
Rousserolle effarvate <i>Acrocephalus scirpaceus</i>	X	X			
Mésange noire <i>Parus ater</i>	X	X		X	Populations isolées

Tadorne de Belon *Tadorna tadorna*

Sédentaire localisé. Premier cas de nidification en Corse sur l'étang d'Urbino en 2007 (Cantera 2007). Depuis, un ou deux couples ont été régulièrement revus sur ce site au printemps, et la nidification à nouveau été confirmée en 2009 (Berquier 2009), 2010 (Faggio 2010b) et suspectée en 2012 (Goes 2012). Ailleurs en Corse l'espèce niche depuis 2012 à l'étang de Padulu Tortu à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio (2 à 3 couples certains en 2014) et son extension reste très limitée (Recorbet comm. pers.).

Sarcelle d'été *Anas querquedula*

Nicheur occasionnel ou ancien. Un couple nicheur possible signalé à Casabianda, en 1999 (Bonaccorsi 2000). L'espèce est nicheuse irrégulière récente, en très petit nombre et très localisée en Corse, avec seulement quelques cas connus. Le site est une des quatre localités insulaires où l'espèce a été confirmée ou suspectée nicheuse (Thibault & Bonaccorsi 1999).

Nette rousse *Netta rufina*

Estivant nicheur et migrateur. Nicheur localisé en Corse, confirmé depuis 1966 (Thibault & Bonaccorsi 1999). Le site héberge 2-3 couples : un couple à Ziglione en 1977, nicheuse sur l'étang d'Urbino et deux couples à Del Sale en 1995 (Cantera 1995) ; un couple probable à Del Sale en 2000 (Bonaccorsi 2000) et au moins un couple nicheur en 2012, avec une famille de 8 canetons observée

au marais Pozzi Piatti (Goes 2012). En Corse, les autres sites de nidification sont Biguglia, Terrenzana (4 à 6 couples au moins depuis 2012), Stagnolu (Linguizetta, 2 à 3 couples en 2012 et 2013), Gradugine (4 à 5 couples depuis au moins 2011) et l'espèce est en augmentation depuis une dizaine d'années (Recorbet, comm. pers.).

Butor étoilé *Botaurus stellaris*

Un individu chanteur les 13-14 juillet 1964 entendu à Del Sale (Thiollay 1967) est la seule indication de nidification possible (Cantera 1995). L'espèce est inféodée aux roselières. En Corse, elle est principalement migratrice pré-nuptiale et n'a jamais été confirmée nicheuse, les individus notés occasionnellement en été étant très probablement des estivants non-nicheurs (Thibault & Bonaccorsi 1999). La vaste roselière de Del Sale est néanmoins un milieu typiquement favorable pour l'espèce, et mériterait une prospection dédiée (écoute aube et crépuscule entre mi-avril et mi-mai). L'état de conservation au niveau européen est défavorable, et l'espèce est considérée « Vulnérable » en France, avec seulement 300 couples nicheurs estimés en 2000 (déclin de 40% depuis 1970).

Blongios nain *Ixobrychus minutus*

Estivant nicheur. Deux couples à Del Sale : oiseaux régulièrement signalés en juin-juillet depuis 1977 ; deux individus distincts en juin 1995 (Cantera 1995) ; un juvénile le 22 juillet 2000 (Bonaccorsi 2000). Un oiseau présent à Urbino le 8 mai 1995 (Bonaccorsi 2000). L'espèce n'a pas été détectée cependant en mai 2012 (Goes 2012). Elle niche dans la végétation dense des roselières calmes, parsemées d'arbres. En Corse, l'espèce est rare comme nicheuse avec moins de 10 couples (Thibault & Bonaccorsi 1999). L'état de conservation au niveau européen est défavorable. En France, l'espèce a connu une forte régression entre 1960 et 1990, suivie d'un rétablissement relatif, avec des effectifs actuellement estimés à 500-830 couples. Elle est classée « Quasi-menacée » au niveau national.

Héron pourpré *Ardea purpurea*

Estivant nicheur. Le premier cas de nidification en Corse fut découvert à Del Sale en juillet 1964 : une colonie comptant au moins cinq nids avec des juvéniles dans une roselière épaisse entourée d'une ceinture de tamaris (Thiollay 1967). Un incendie ravagea la colonie cette même année et les jeunes périrent (Cantera 1995). Par la suite, toujours à Del Sale, la nidification possible d'un couple était notée en 1977 (Thibault & Bonaccorsi 1999) et 1-2 individus furent observés en mai 1995 (Cantera 1995) et mai 2012 (Goes 2012), et 3-4 oiseaux « faisant des allers-retours au niveau de la roselière » en mai 2013 (Galewski *et al.* 2013). De plus, un ou deux couples ont niché dans les marais jouxtant la rive sud d'Urbino en juin 2000 (Bonaccorsi 2000). Il semble que l'espèce se reproduise, ou tente de nicher, sur le site de façon récurrente, sinon régulière. Le Héron pourpré est inféodé aux marais d'eau douce ou saumâtre, nichant habituellement en colonies, bien que des couples isolés ne soient pas rares. Les nids sont construits soit dans une phragmitaie dense ou dans les arbres. Le Héron pourpré est un nicheur maintenant régulier en Corse, au moins sur les étangs de Biguglia et Gradugine. L'espèce est classée « Vulnérable » à l'échelle européenne et considérée en déclin en France, où les effectifs sont estimés autour de 2.000 couples. Néanmoins, des fluctuations importantes de population sont observées dans les colonies du littoral méditerranéen.

Râle d'eau *Rallus aquaticus*

Population importante pour la Corse avec plus de 30 couples nicheurs (Bonaccorsi 2000).

Gallinule Poule d'eau *Gallinula chloropus*

Population importante pour la Corse avec plus de 30 couples nicheurs (Bonaccorsi 2000).

Milan royal *Milvus milvus*

Sédentaire. Renseigné comme nicheur à Del Sale par Cantera (1995), avec un oiseau observé régulièrement entre janvier et août 1995 ; considéré comme « nicheur probable » (1-2 couples) en

périphérie de la zone étudiée (Bonaccorsi 2000) ; jusque trois oiseaux contactés sur Del Sale et Siglione en mai 2012 (Goes 2012). Le Milan royal est répandu en Corse, et des individus visitent régulièrement tous les secteurs ouverts du site. L'espèce est potentiellement nicheuse dans les parties boisées avec de grands arbres (notamment *Eucalyptus*). Elle est considérée comme « Quasi-menacée » à l'échelle mondiale, et « Vulnérable » en France, qui compte 3.000 couples, soit 12-15% de la population mondiale estimée. La population corse est relativement importante (260 couples) et la présence d'éventuels nicheurs serait à confirmer.

Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Nicheur et migrateur. Un à deux couples nicheurs renseigné à Del Sale depuis 1964 (Thiollay 1967, Cantera 1995) ; plus un couple au marais Siglione, Casabianda en 2000 (Bonaccorsi 2000) et en mai 2012 (Goes 2012). L'espèce est nicheuse localisée et peu commune en Corse, mais la population insulaire actuelle compte probablement sensiblement plus que les dix couples précédemment documentés (Thibault et Bonaccorsi 1999). Le statut de conservation l'espèce est considéré comme favorable au niveau européen, mais elle est classée « Vulnérable » sur le plan national, avec des effectifs estimés à 2.000 couples.

Busard cendré *Circus pygargus*

Estivant nicheur. Mâle ou femelle solo observé à Urbino et Pinia en juin 1993 (Faggio 1993), juillet 1998 (C. Denise) et d'avril à juillet 2000, indiquant un couple nicheur à Pinia (Bonaccorsi 2000). L'espèce est une nicheuse récente en Corse, documentée depuis 1986 de façon irrégulière, dans les champs et friches. Son implantation sur l'île reste incertaine (Thibault & Bonaccorsi 1999). Le Busard cendré a un statut de conservation favorable au niveau européen, mais est classé « Vulnérable » en France, avec un effectif de 4.000 à 5.000 couples en 2002.

Faucon crécerellette *Falco naumanni*

Nicheur exceptionnel. Un couple avec des juvéniles à Pinia le 19 août 1977 est le seul cas de nidification connu pour la Corse, pour cette espèce régulière en passage migratoire (Thibault & Bonaccorsi 1999).

Faucon hobereau *Falco subbuteo*

Estivant nicheur. Espèce nichant dans les boisements à proximité de zones humides, avec moins de 30 couples estimés en Corse (Thibault & Bonaccorsi 1999). Avec cinq couples nicheurs, répartis depuis Del Sale jusqu'à Pinia, le site est de première importance insulaire.

Colin de Californie *Callipepla californica*

Espèce introduite, dont la Corse abrite la seule population qui s'est maintenue en Europe ; notons qu'aucun signalement n'est connu depuis 2000 sur la ZPS... (1 observation signalée près d'Aghione en 2012).

Echasse blanche *Himantopus himantopus*

Estivant nicheur. Le 1^{er} cas de reproduction a été signalé en 1994 (Recorbet, alauda, 1994 : 62). Nidification notée le 28 juin 2007 : un nid avec quatre œufs et un autre couple en alarme, dans la zone de sansouires en marge nord-ouest de l'étang d'Urbino (B. Recorbet & G. Bonaccorsi comm. pers.). Deux adultes ont également été observés à Del sale en mai 2012, laissant supposer que l'espèce était toujours nicheuse. Elle niche également sur quelques autres zones humides de la région de Porto-Vecchio (10-12 couples) depuis 1970 (Thibault & Bonaccorsi 1999, B. Recorbet comm. pers.). L'espèce a un statut de conservation favorable en Europe, et des effectifs fluctuant mais en légère augmentation en France, estimés entre 1.700-3.600 couples en 2007.

Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus*

Estivant nicheur. Deux oiseaux entendus dans deux secteurs différents dans la zone de Casabianda en mai 2012, indiquant deux couples nicheurs (Goes 2012). Cette espèce nocturne et discrète fréquente les milieux secs et ouvert, à végétation basse et cailloux, avec une prédilection pour les espaces cultivés (prairies, landes, pâtures, vignes). Elle était considérée comme nicheuse occasionnelle en Corse (Thibault & Bonaccorsi 1999), mais des prospections récentes ont révélé qu'elle était relativement répandue et localement commune (J-F. Seguin comm. pers.). Nonobstant l'effort de prospection, l'espèce est suspectée d'être en augmentation (B. Recorbet comm. pers.). L'Oedicnème est considéré comme « Vulnérable » au niveau européen, avec un déclin généralisé. La France héberge la seconde plus importante population du continent (après l'Espagne), avec 5.000 à 9.000 couples estimés, soit 11% des effectifs européens. Son état de conservation est variable selon les régions de l'hexagone, et son statut national est « Quasi-menacé ».

Gravelot à collier interrompu *Charadrius alexandrinus*

Nidification(s) ou tentative(s) de nidification signalée(s) à Urbino, entre 1981 et 1995, sans plus de précisions (Thibault & Bonaccorsi 1999). En Corse, l'espèce est surtout migratrice de passage et localement hivernante. Elle est nicheuse très localisée (moins de dix sites) sur les plages de sable près d'eaux saumâtres (Thibault & Bonaccorsi 1999), mais depuis 15 ans, un seul cas de nidification a été attesté (1 couple à Arasu en 2011, B. Recorbet comm. pers.). Le dérangement dû aux activités humaines sur les sites de nidification (littoral) est le principal facteur affectant l'espèce en Corse. Son statut de conservation est défavorable au niveau européen et « quasi-menacé » en France, bien que les recensements depuis 1970 indiquent des effectifs stables, comptant 1.250-1.450 individus en 1996.

Sterne pierregarin *Sterna hirundo*

Estivant nicheur. Quelques couples nichent depuis 2009 sur des structures flottantes utilisées par les pêcheurs sur l'étang d'Urbino, avec 11 couples comptés en 2011. Ce type de nidification occasionne une forte mortalité car les poussins se prennent dans des filets ou tombent à l'eau. Pour y remédier, une structure flottante plus adaptée de 21m² – nommé le 'radeau à sternes' – a été construite et mise à l'eau en avril 2012. Un couple y nicha en 2012 (ponte de 3 œufs le 21 mai) alors que d'autres individus ont encore tenté de nicher sur les structures de pêche, avec 100% d'échec (Lepori 2012). L'espèce est connue comme nicheur sporadique en Corse depuis 1979 (Thibault & Bonaccorsi 1999), bien que récemment une petite colonie semble établie dans les Bouches de Bonifacio (Lepori 2012). L'espèce présente un état de conservation favorable en Europe et n'est pas menacée en France. Ses effectifs nationaux sont fluctuants, et avoisinent 5.000 couples.

Hibou moyen-duc *Asio otus*

Au moins un cas de nidification a été trouvé en forêt de Pinia (1982, in Thibault & Bonaccorsi 1999), dans un secteur incendié en 1993.

Chevêche d'Europe *Athene noctua*

Il s'agit du seul cas de nidification certaine documentée en Corse en 1964 (Thiollet). La nidification a été attestée dans le bâtiment de l'ancienne « usine » de Del Sale.

Guêpier d'Europe *Merops apiaster*

Environ une vingtaine de couples nicheurs sont mentionnés sur le littoral (notamment au niveau de Del Sale).

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus*

Estivant nicheur. 11-16 couples à Pinia en 1993 (Faggio 1993), 11 oiseaux contactés à Del Sale en 1995 (Cantera 1995) et mâles chanteurs à cinq localités de Del Sale et Siglione en 2012 (Goes 2012). L'espèce niche probablement dans tous les secteurs de la ZPS, qui doit accueillir certainement plus

de 20 couples. L'espèce utilise une variété de milieux semi-ouverts, allant de la dune aux pinèdes, en passant par le maquis bas. Elle est commune et répandue en Corse, avec plusieurs milliers de couples estimés (Thibault & Bonaccorsi 1999). Le statut de l'espèce en Europe est défavorable, subissant un déclin dans la plupart des pays. En France, l'espèce n'est pas considérée menacée. Ses effectifs nationaux sont mal connus et estimés entre 40.000 et 160.000 couples, principalement présents dans la partie méridionale.

Alouette lulu *Lullula arborea*

Sédentaire. Notée comme nicheuse à Pinia (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000), Del Sale (Cantera 1995), Siglione (Goes 2012). Bonaccorsi (2000) considère Pinia comme la localité la plus importante pour l'espèce au sein de la micro-région côtière centre-orientale. L'espèce est probablement assez répandue dans certains secteurs favorables de la ZPS : cultures, prairies, friches, cistaies à Asphodèles. En Corse, l'Alouette lulu est répartie sur toute l'île, avec des densités allant de 0.1 à 0.9 couple/10ha dans différents types de maquis, et des effectifs insulaires estimés entre plusieurs milliers et 10.000 couples (Thibault & Bonaccorsi 1999). L'état de conservation de l'espèce au niveau européen est jugé défavorable avec un déclin à long terme, mais elle n'est pas considérée comme menacée en France, avec des effectifs estimés dans une large fourchette de 50.000 à 500.000 couples.

Pipit rousseline *Anthus campestris*

Estivant nicheur. Notée comme nicheuse (trois couples) dans la bande littorale et les friches de Pinia (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000) et dans les sansouires (7-10 couples) au nord de Del Sale (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000, Goes 2012). La population nicheuse de la ZPS doit être assez faible (20-30 couples ?) étant donné la relative paucité d'habitat favorable à l'espèce. La Corse compte plusieurs milliers de couples, répartis dans toute l'île dans les zones ouvertes à végétation basse, les prairies, les dunes ainsi que les vignes (Thibault & Bonaccorsi 1999). L'espèce est considérée en déclin au niveau européen mais non menacée en France, où les effectifs nicheurs sont estimés à 15.000-20.000 couples.

Fauvette pitchou *Sylvia undata*

Sédentaire. Renseignée comme nicheuse (7-12 couples) à Pinia (Faggio 1993) et dans le maquis littoral jouxtant Del Sale (Cantera 1995) ; présente dans ces deux secteurs en 2000 (Bonaccorsi 2000), mais non contactée à Del Sale en 2012 (Goes 2012). L'habitat typique de l'espèce est constitué de maquis bas à moyen avec des arbustes (bruyères arborescentes, arbousiers). La population corse de cette espèce (sous-espèce endémique cyrno-sarde) est de moins de 10.000 couples, avec des densités pouvant atteindre 5-7 couples/ha dans le maquis hétérogène (Thibault & Bonaccorsi 1999). La population européenne (2-4 millions de couples) et française (200.000-300.000 couples) est stable et l'espèce n'est pas menacée en France.

Fauvette sarde *Sylvia sarda*

Sédentaire. Au moins 10 couples nicheurs recensés à Pinia en 1993, dans des parcelles en régénération après incendie ou gyro-broyage (Faggio 1993). Trouvée très localement à Pinia en 2000 (Bonaccorsi 2000). Cette espèce endémique de Corse, Sardaigne et archipel toscan affectionne le maquis bas avec cistes et rochers, et recolonise rapidement les zones brûlées. Ses effectifs corses sont estimés à plus de 10.000 couples (Thibault & Bonaccorsi 1999). L'état de conservation de l'espèce est favorable et ses effectifs considérés comme stables bien que difficilement estimés.

Lusciniolle à moustaches *A. melanopogon*

Chant entendu en juillet 1982 et mars 1983 à Del Sale (Thibault & Bonaccorsi 1999) et nidification confirmée sur ce site en mai 1995 : au moins trois couples contactés (Cantera 1995) ; mâles chanteurs cantonnés au printemps 2000 (Bonaccorsi 2000). L'espèce ne fut pas détectée lors de

l'étude de mai 2012 (Goes 2012). La Lusciniole à moustaches est surtout un hivernant en Corse, signalé sur les zones humides de la côte orientale, hébergeant en tout 250-500 individus. La nidification n'est confirmée qu'à Del Sale (Thibault & Bonaccorsi 1999). Les roselières et végétation rivulaires avec une strate basse forment l'habitat de prédilection de l'espèce pour nicher. Les individus nicheurs sont probablement sédentaires, entreprenant des dispersions saisonnières, comme la plupart des populations méditerranéennes alors que les hivernants corses recapturés étaient originaires d'Italie du Nord, d'Hongrie et d'Autriche (Thibault & Bonaccorsi 1999). L'état de conservation européen de l'espèce est considéré comme favorable. En France, l'espèce a un effectif estimé à 3.000-9.000 couples, et est classée « Quasi-menacée ».

Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Estivant nicheur. Un couple à Pinia dans les ronces près du marais de Paolomagno (Faggio 1993), et quelques couples à Del Sale dans les espaces ouverts du lido et dans les ronces-arbustes aux abords du marais (Cantera 1995). En 1999-2000, nicheuse notée dans la partie ouest de Del Sale et au moins cinq couples observés dans la partie orientale, ainsi que 4-5 couples à Pinia (Bonaccorsi 2000). Cependant, l'espèce n'a pas été contactée à Del Sale en mai 2012 (Goes 2012). Cette pie-grièche occupe les espaces ouverts dans le maquis bas avec friches, mais on la trouve également dans les prairies, cultures, vignes et vergers. La Corse accueille entre 1.700 et 2.600 couples, sans tendance marquée. La population est largement mais fragmentairement distribuée dans l'île, avec une moyenne de 6-7 couples/10ha dans la zone méso-méditerranéenne (Thibault & Bonaccorsi 1999). Le statut de conservation au niveau européen est défavorable, mais en France l'espèce n'est pas classée comme menacée. Les effectifs français sont estimés à 120.000-360.000 couples.

Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*

Population importante pour la Corse avec 30-40 couples nicheurs (Bonaccorsi 2000)

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti*

Population importante pour la Corse avec plus de 150 couples nicheurs (Bonaccorsi 2000).

Rousserole effarvate *Acrocephalus scirpaceus*

100-180 couples nicheurs (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000), soit la plus importante population en Corse.

Mésange noire *Parus ater*

Population isolée découverte dans des boisements de pins à Pinia (Faggio 1993) et nicheuse possible au nord d'Urbino, dans une zone de maquis et *Eucalyptus* (Goes 2012). L'espèce semble actuellement dans une dynamique de colonisation de nouveaux habitats

2.1.2. Espèces hivernantes

Les différents habitats, particulièrement les zones humides, de la ZPS attirent une série d'espèces d'intérêt européen (listées à l'Annexe I de la Directive Oiseaux), soit en hivernage ou en halte migratoire. Néanmoins, la Corse n'étant pas sur une voie migratoire majeure, les effectifs sont restreints et n'atteignent pas les seuils significatifs (1% de la population biogéographique) nécessaires pour conférer au site une valeur internationale.

A l'échelle de la Corse, la ZPS de l'étang d'Urbino est néanmoins une des zones humides les plus importantes pour l'avifaune aquatique migratrice et hivernante, telle que canards, échassiers et laro-limicoles. Etant donné son étendue et la diversité d'habitats qu'elle héberge, la ZPS représente l'aire

la plus significative du complexe de zones humides centre-orientales qui s'étend sur une bande côtière de 35km.

Les espèces présentant des effectifs remarquables ou significatifs, avec les maxima dénombrés, la tendance insulaire des recensements et l'importance sont résumées dans le tableau 14 ci-dessous. Les données proviennent essentiellement du comptage des oiseaux aquatiques hivernants, organisé annuellement à la mi-janvier.

Les dénombrements annuels des oiseaux d'eau hivernant (wetlands international) fournissent des éléments de base pour l'analyse des caractéristiques liées à l'hivernage des oiseaux sur le plan d'eau.

Tableau 14 : espèces hivernantes en effectif régionalement significatif (ZPS Urbino 1973-2013)

Espèce	Maxima	Année	Tendance	Importance
Canard colvert	192 ◆	1987*	↔, ↗	2 ^d site
Canard siffleur	170 / 310	1999 / 2003	↔, ↗	2 ^d ou 3 ^{ème} site
Sarcelle d'hiver	417 ◆ / 180 ◆	1987* / 1996	↗!	1 ^{er} site
Fuligule milouin	135	2011	↘, ↗	3 ^{ème} site
Grèbe à cou noir	61 / 63	2000 / 2013*	↔, ↗	2 ^d site
Grèbe huppé	380 / 400	2002 / 2008	↗	1 ^{er} ou 2 ^d site
Grand Cormoran	1850 / 1650	1994* / 1995	↗, ↘	1 ^{er} ou 2 ^d site
Aigrette garzette	60	1999	↗	2 ^d ou 3 ^{ème} site
Grande Aigrette	40	2007	↗	1 ^{er} ou 2 ^d site
Héron cendré	62 / 55	1995 / 1997	↗	2 ^d ou 3 ^{ème} site
Flamant rose	68 / 100	2008 / 2013	↗	3 ^{ème} ou 4 ^{ème} site
Foulque macroule	1400	2009	↘	3 ^{ème} site
Vanneau huppé	775 / 866 ■	1997 / 2000*	↗!	2 ^d ou 3 ^{ème} site
Mouette rieuse	500	1997	↔!	2 ^d ou 3 ^{ème} site
Sterne caugèk	72	2007	↔, ↗ !	1 ^{er} site

Maxima étang Urbino, sauf ◆ Del Sale et ■ Ziglione / * cf. annexe 1 pour la source des données / Tendance : respectivement jusqu'en 1997 (Thibault & Bonaccorsi 1999), et 2010 (Faggio 2010a) ou 2013 ! comptage des oiseaux hivernants 1988-2013

Il ressort que la ZPS d'Urbino fait partie du trio des zones humides insulaires les plus significatives pour 14 espèces de l'avifaune aquatique hivernante, dont quatre inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (en gras dans le tableau 12). Parmi ces dernières, il faut mentionner la Sterne caugek, dont l'hivernage de 72 individus en 2007 fait de l'étang d'Urbino un site d'importance nationale, accueillant près de 5% de la population hivernante française (1.500 oiseaux). Bien que la tendance insulaire récente (1997-2013) de l'espèce n'ait pas été analysée, on note un accroissement des effectifs hivernant en France depuis 1990, indiquant un glissement des zones d'hivernage vers le nord probablement liée au réchauffement climatique.

L'importance relative d'Urbino parmi les autres grandes zones humides corses (Biguglia, Diana) varie d'une année à l'autre, pour des raisons non investiguées, mais potentiellement liées aux variations écologiques interannuelles, aux dérangements et aux observateurs-recenseurs. Pour la grande majorité des espèces du tableau 12, les effectifs dénombrés à l'étang d'Urbino et/ou Del Sale représentent, de façon régulière, jusqu'à 50% de la population hivernante recensée en Corse.

Dans le périmètre de l'unité fonctionnelle considérée ici, la ZPS d'Urbino est le site d'hivernage majeur avec l'étang de Diane pour les anatidés, les échassiers et cormorans. Il faut également noter l'importance inégalée de Del Sale pour deux canards hivernant (Canard colvert et Sarcelle d'hiver) requérant des plans d'eau marécageux.

Finalement, l'étang d'Urbino est le site principal en Corse pour le Harle huppé qui y hiverne annuellement en petit nombre (jusqu'à neuf individus recensés).

2.1.3. Migrations (transit et halte migratoire)

Phases distinctes de l'hivernage des oiseaux (qui concernent aussi des oiseaux migrateurs), les sites de transit et de halte migratoire représentent des objectifs de conservation souvent oubliés mais pourtant prévus à l'article 4.2 de la directive « oiseaux » : *« les Etats membres prennent des mesures similaires à l'égard des espèces migratrices non visées à l'annexe I dont la venue est régulière, compte tenu des besoins de protection dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration. À cette fin, les États membres attachent une importance particulière à la protection des zones humides et tout particulièrement de celles d'importance internationale. »*

La ZPS Urbino et l'unité fonctionnelle dont elle fait partie forment un chapelet de sites utilisés par la majeure partie des espèces migratrices rencontrées en Corse. En effet, la côte orientale, allant du détroit de Bonifacio jusqu'au Cap Corse est une voie migratoire principale au printemps, sinon la première, au niveau de l'île. Offrant des haltes d'alimentation et de repos aux oiseaux en migration active, les zones humides de ce secteur sont un maillon parmi les haltes migratoires assurant la survie des oiseaux et leur succès migratoire.

Les laro-imicoles forment le principal groupe avifaunistique concerné, mais les échassiers (cigognes, ibis, spatule, grue, avocette, hérons et aigrettes), rapaces (faucons), pluviers et gravelots sont également parmi les migrateurs régulièrement recensés sur l'unité fonctionnelle.

La connaissance des périodes de passage précises, des aires les plus vitales, de la répartition spatio-temporelle des espèces et du flux (effectifs) migratoire n'est que très partielle, voire embryonnaire. Elle ne permet pas de dresser un diagnostic plus précis sur la valeur relative ou absolue de la ZPS et/ou l'unité fonctionnelle pour certaines espèces.

2.1.4. Cas des espèces « à problème »

Goéland leucopnée *Larus michahellis*

Cette espèce a connu une progression importante depuis les années 1980 en Corse, notamment grâce à son utilisation de ressources alimentaires d'origine anthropique (décharges, pêche

industrielle). Elle a été notée pour la première fois comme nicheuse sur l'île de l'étang d'Urbinu en 2003, avec 32 couples observés (J-C. Thibault comm. pers.). Depuis, l'espèce est nicheuse annuelle, et connaît une croissance de ses effectifs, puisque 102 couples nichaient en 2010, sur l'île et également sur les structures flottantes de pêche (G. Faggio comm. pers.). Le comportement très adaptatif et opportuniste du Goéland leucopnée pose une menace potentielle sérieuse pour la nidification d'espèces à haute valeur de conservation. A Urbinu, l'espèce la plus susceptible d'être affectée est la Sterne pierregarin (Annexe I de la Directive Oiseaux). La surveillance, voire le contrôle des nuisances causée par les goélands, est donc un élément à prendre en compte dans la gestion de l'avifaune patrimoniale. Le Goéland leucopnée étant une espèce protégée, les mesures éventuelles d'effarouchement ou de destruction doivent faire l'objet d'une demande de dérogation motivée auprès des services habilités. En parallèle, se pose la question des sites de traitement de déchets.

Grand cormoran *Phalacrocorax carbo*

Le Grand Cormoran est également une espèce ayant connu une forte expansion en France, et plus généralement en Europe occidentale, depuis quelques décennies. En Corse, les comptages hivernaux montrent des fluctuations importantes d'effectifs depuis 25 ans, sans tendance nette (Figure 9). Jusqu'à 1.800 oiseaux ont hiverné Sur l'étang d'Urbinu dans les années 1990, mais le nombre d'oiseaux est en diminution constante depuis, avec seulement quelques dizaines à centaines d'individus recensés annuellement depuis le pic isolé de 2003 (Figure 10). Il semble que les effectifs hivernants de l'espèce se sont en grande partie déplacés vers l'étang de Biguglia, où les comptages montrent une nette augmentation, avec depuis 2009, des effectifs sur ce site de l'ordre des maxima enregistrés jadis à Urbinu (Figure 11). Le Grand Cormoran est souvent perçu comme un compétiteur par les pêcheurs professionnels, et la présence d'une population importante peut dès lors engendrer des conflits d'usage, réels ou perçus, pour la gestion du site Natura 2000. Il faudra donc rester attentif à cette perception éventuelle pour entreprendre au besoin un dialogue et une information avec les pêcheurs locaux.

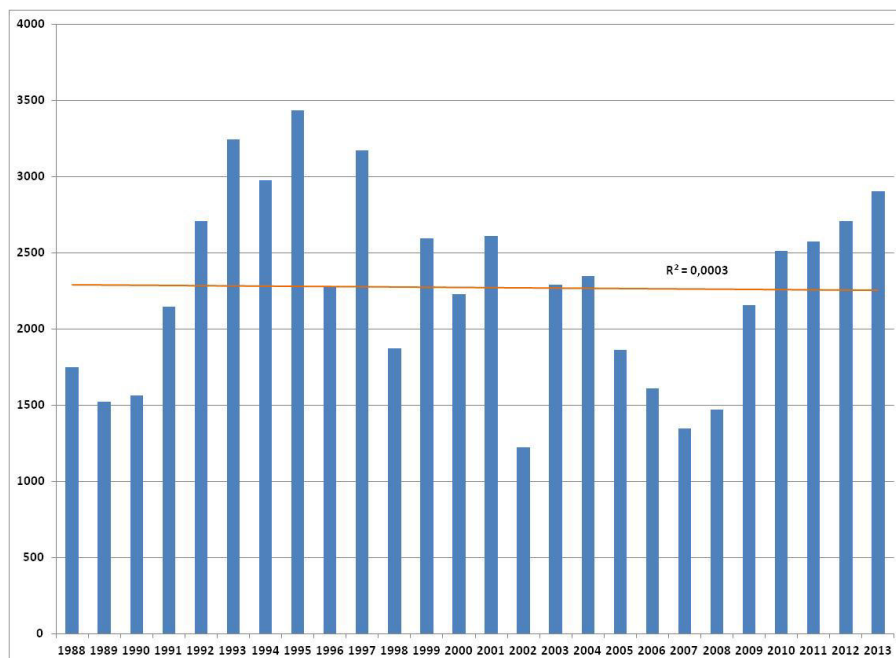


Figure 11 : effectif du grand cormoran hivernant en Corse (1988-2013)

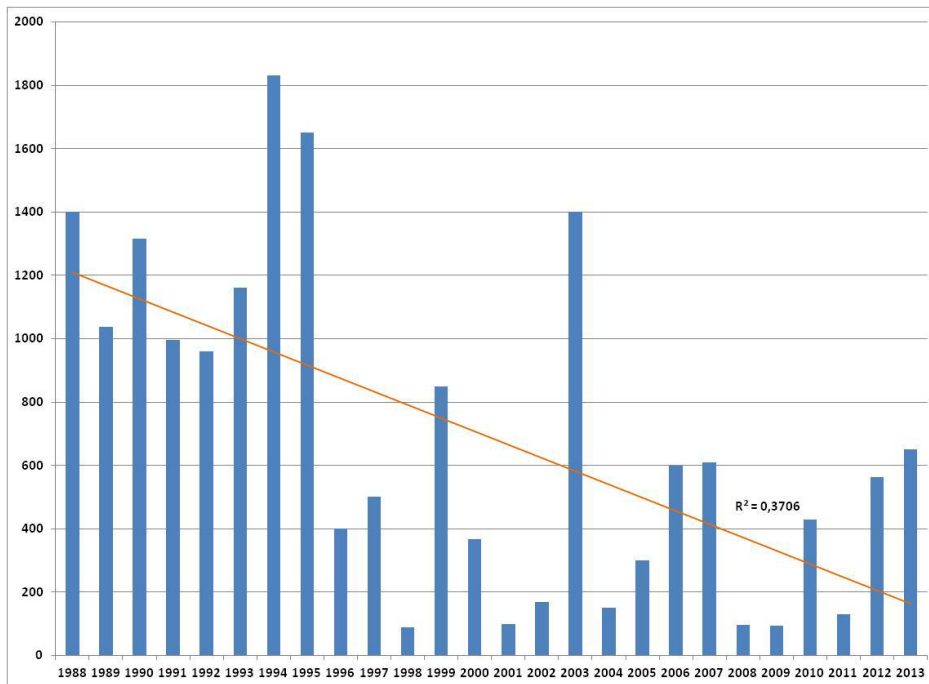


Figure 12 : effectif du grand cormoran hivernant sur l'étang d'Urbinu (1988-2013)

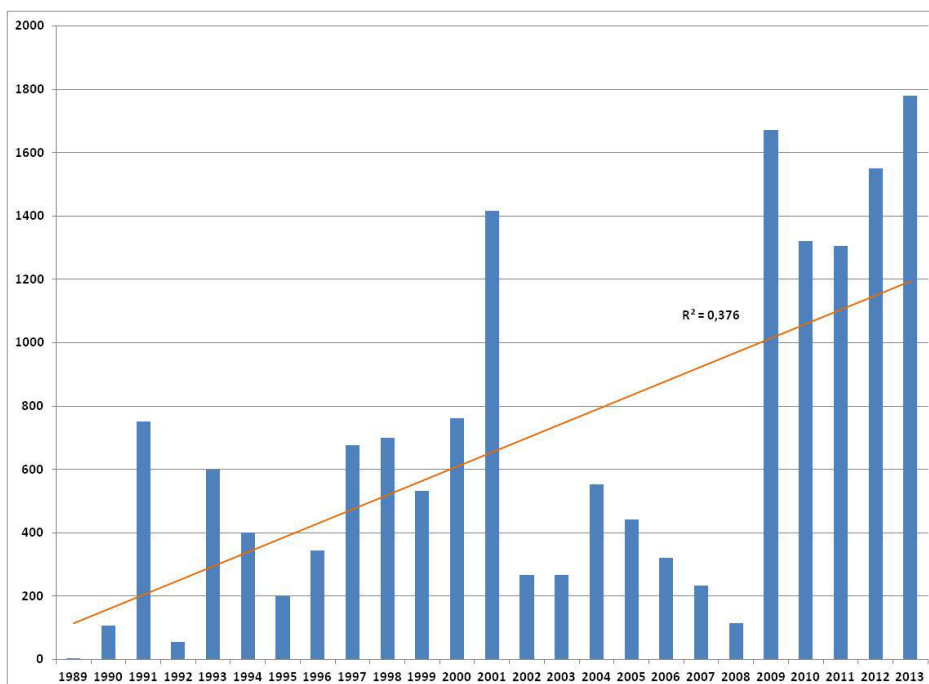


Figure 13 : effectif du grand cormoran hivernant sur l'étang de Biguglia (1988-2013)

2.2. Unité écologique fonctionnelle pour les oiseaux d'eau

Au-delà du périmètre de la ZPS, il est pertinent d'avoir également une approche du fonctionnement ornithologique à plus large échelle. Certaines espèces d'oiseaux d'eau utilisant différents secteurs durant leur cycle vital (repos, alimentation, reproduction), une vaste zone fonctionnelle se dessine, comprenant l'ensemble des zones humides de la côte centre-orientale, ainsi que des zones de repos ou de pêche des oiseaux en mer.

2.2.1. Espèces d'intérêt européen

Un nombre d'espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux sont également nicheuses sur les principales zones humides adjacentes à la ZPS Urbinu, soit Terrenzana et l'étang de Diana au nord, et le marais Canna-Gradugine et l'étang de Palu au sud.

L'avifaune de ces sites a été documentée essentiellement par les travaux suivants :

- Esquisse de l'avifaune nicheuse de la zone humide de Canna-Gradugine (Cantera 1993)
- Possibilités de gestion ornithologique de trois zones humides côtières de Corse (Perennou *et al.* 1998)
- Compléments à l'avifaune de plusieurs zones humides remarquables de la côte orientale de la Corse (Bonaccorsi 2000)
- Rapport de mission d'étude sur la Cistude d'Europe et l'avifaune des sites de Palo et Canna-Gradugine (Faggio & Levadoux 2006).

Le complexe des zones humides de l'unité fonctionnelle accueille, de façon régulière ou occasionnelle, 20 espèces d'intérêt européen. Ceci fait de ce secteur l'aire la plus importante pour la conservation des oiseaux associés aux zones humides en Corse.

La richesse nettement supérieure d'Urbinu et des deux sites méridionaux en termes d'espèces patrimoniales européennes (11-14 espèces) par rapport aux sites situés au nord (3-5 espèces) est probablement due en grande partie à la disparité des efforts d'observation. En effet, aucune étude dédiée à l'avifaune en période de reproduction n'a été conduite sur ces sites. Il est donc probable que ceux-ci accueillent un nombre d'espèces non encore répertoriées. Cependant, les conditions écologiques de ces sites (Terrenzana et Diana) sont moins favorables aux espèces exigeant une surface importante de roselière, tels que hérons, blongios, lusciniolle, etc.

Seule une espèce d'intérêt européen renseignée nicheuse sur des sites avoisinant n'est pas connue sur la ZPS Urbinu : le fuligule nyroca

Fuligule nyroca *Aythya nyroca*

Un couple nicheur noté à Canna-Gradugine en 1980, 1984 et 1993 (Cantera 1993). Probablement nicheur occasionnel sur le site, qui est le seul connu pour cette espèce en Corse (Thibault & Bonaccorsi 1999). La vaste roselière de Del Sale pourrait également convenir à la nidification de cette espèce, mais elle n'a jamais été signalée qu'en hiver ou migration. La présence de ce canard, classé « Vulnérable » au niveau européen, revêt un intérêt particulier car, hormis la Corse, il n'existe que quelques cas sporadiques de nidification en France.

Martin pêcheur *Alcedo atthis*

Renseigné comme nicheur possible à Canna-Gradugine (Cantera 1993, Faggio & Levadoux 2006)

Le tableau 15 ci-dessous liste les espèces d'intérêt européen connues sur la zone fonctionnelle et leur statut sur chacune des zones humides principales.

Tableau 15 : espèces d'intérêt européen nicheuses au sein des zones humides centre-orientales

	Terrenzana	Diana	ZPS Urbinu	Canna-Gradugine	Palu
Fuligule nyroca	-	-	-	X	-
Butor étoilé	-	-	X	-	-
Blongios nain	-	-	X	X	-
Héron pourpré	-	-	X	X	-
Milan royal	-	-	X?	-	-
Busard des roseaux	X	-	X	X	X?
Busard cendré	-	-	(X)	-	-
Faucon crécerellette	-	-	(X)	-	-
Echasse blanche	X	-	X	X	X
Oedicnème criard	-	-	X	X?	-
Gravelot à collier interrompu	-	-	(X)	X	X
Sterne pierregarin	-	-	X	-	-
Engoulevent d'Europe	?	?	X	X	X
Martin-pêcheur d'Europe	-	-	-	?	-
Rollier d'Europe			X		
Alouette lulu	-	X	X	-	-
Pipit rousseline	-	X	X	X	X
Fauvette pitchou	-	X	X	-	X
Fauvette sarde	-	-	X	-	-
Lusciniole à moustaches	-	-	X	X	-
Pie-grièche écorcheur	X	X	X	X	X
TOTAL	3	5	14 (4)	14	11

X = nicheur / (X) = nicheur occasionnel / X? nicheur probable / ? nicheur possible

2.2.2. Utilisation spatiale et espèces concernées

L'utilisation des différents secteurs de l'unité fonctionnelle par les individus et les populations d'oiseaux n'a pas fait l'objet de recherche dédiée, et n'est que très fragmentairement connue. Des études ornithologiques générales précédemment citées, ainsi que d'observations comportementales et de mouvements, on peut néanmoins identifier trois types d'utilisation spatiale :

- zone de reproduction
- zone de nourrissage
- zone de repos (dortoirs)

Par ailleurs, le déplacement d'individus ou de groupes d'oiseaux entre différents secteurs, depuis ou vers la ZPS, concerne essentiellement trois catégories d'oiseaux :

- les rapaces

- les palmipèdes – anatidés et cormorans
- les échassiers

Les rallidés ainsi que les passereaux paludicoles et terrestres sont largement cantonnés à un territoire restreint autour de leur nid, et donc n'entrent pas dans le cortège d'espèces définissant l'unité fonctionnelle.

Par contre, les espèces et les espaces utilisés peuvent impliquer des espèces nicheuses, hivernantes ou migratrices. Les cas de figure simplifiés sont résumés dans le tableau 16.

Tableau 16 : typologie fonctionnelle par groupe d'avifaune

	Anatidés	Echassiers	Rapaces	Cormorans
Nidification	Reproduction/nourrissage			-
Hivernage/Migration	Nourrissage / Repos			

L'état de connaissance quant au rôle des différents secteurs de l'unité fonctionnelle est présenté et discuté pour les espèces d'intérêt patrimonial nicheuses et hivernantes/migratrices dans les points suivants.

2.2.3. Avifaune nicheuse

Quelques éléments concernant l'utilisation des diverses zones par trois espèces nicheuses d'intérêt européen ont été identifiés :

- **Héron pourpré** : utilisation de Canna-Gradugine par la population de la ZPS Urbinu et réciproquement (Bonaccorsi 2000); la continuité des zones humides est d'importance vitale pour cette espèce, qui très sensible aux dérangements (Levadoux et Faggio 2006).
- **Busard des roseaux** : nicheurs de la ZPS allant se nourrir jusqu'à Padulone au nord, et Urbino est visité par les nicheurs de Canna-Gradugine et probablement aussi de Terrenzana (Bonaccorsi 2000)
- **Busard cendré** : couple nichant à Pinia s'alimentant jusqu'à Padulone au nord, et Canna-Gradugine au sud (Bonaccorsi 2000)

Parmi les espèces d'intérêt régional relevées plus haut (cf. tableau 11), il est également probable que les canards nicheurs (Tadorne, colvert, Nette) s'alimentent régulièrement dans des secteurs éloignés de leur aire de reproduction, et qu'il en va de même pour les secteurs de chasse du Faucon hobereau.

2.2.4. Avifaune hivernante ou migratrice

Les rapaces hivernant ou visiteurs non-reproducteurs (Milan royal, Balbuzard pêcheur) séjournant sur la zone de façon saisonnière prolongée sont certainement dépendants d'une série de sites pour la prospection et le repos nocturne. Les mouvements de ces espèces et leur utilisation préférentielle diurne/nocturne des différents secteurs de la zone étudiée sont cependant largement méconnus.

Par contre, les zones de gagnage et de remise ainsi que les mouvements des canards de surface et des cormorans sont mieux connus, notamment suite à l'étude conduite durant l'hiver 1999-2000 sur l'ensemble de l'unité fonctionnelle (Bonaccorsi 2000).

- **Sarcelle d'hiver et Canard colvert** : mouvements de groupes d'oiseaux entre les roselières de Canna-Gradugine et Siglione d'une part, et entre Del Sale et le nord de l'étang de Diana d'autre part ; la Sarcelle d'hiver se nourrit de nuit, et l'étang d'Urbino est un site de gagnage important
- **Canard siffleur** : zone de remise principale située sur la partie nord de l'étang d'Urbino, et déplacement vers une zone de gagnage au niveau de l'étang de Palu ; en cas de dérangements, les aires de remise occasionnelles sont au sud-est de l'étang d'Urbino, voire en mer face à l'étang
- **Canard souchet** : déplacements observés entre Canna-Gradugine et l'étang d'Urbino
- **Grand Cormoran** : cette espèce grégaire est très mobile, et des groupes se déplacent régulièrement entre toutes les zones humides de l'unité fonctionnelle, voire au-delà (Biguglia au nord, Solenzara au sud). Les oiseaux survolant généralement la zone littorale, rarement la mer entre les sites. Les mouvements sont motivés tant par la recherche de nourriture, le retour au dortoir ou la fuite d'un dérangement. Des groupes pêchent également occasionnellement en mer.

2.3. Synthèse des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ou patrimonial

De par son étendue et la variété de ses habitats naturels de qualité, la ZPS Urbino est utilisée par une grande diversité d'espèces d'oiseaux. Avec 185 espèces régulières (205 inventoriées), le site peut se targuer d'accueillir près de la moitié de l'avifaune corse. Son intérêt ornithologique est en particulier lié à ses zones humides : une vaste étendue d'eau libre (étang), une immense phragmitaie (Del Sale) et des zones de sansouires. Les contrastes écologiques et biologiques (habitat palustre dense/plan d'eau ouvert, eau douce/saumâtre/salée, prés salés/bocages) offrent une complémentarité et une mosaïque de milieux convenant aux exigences de nombreuses espèces d'oiseaux tant aquatiques que terrestres, qu'elles soient nicheuses, hivernantes ou migratrices. Cette trilogie de biotope, par sa nature, qualité et étendue, est unique au sein des réseaux de sites protégés, dont Natura 2000, en Corse. Les habitats terrestres (forêts, prairies, maquis) du site, sans être dénués d'intérêt intrinsèque, sont répandus dans le reste de l'île et par conséquent de moindre valeur relative pour la conservation des espèces inféodées.

Au titre de la conservation des espèces, le site de la ZPS accueille également une diversité remarquable, peut-être inégalée sur le plan régional, d'espèces prioritaires au niveau européen (nicheurs inscrits à l'Annexe I de la Directive Oiseaux). Cependant, les effectifs nicheurs ne sont pas significatifs, n'atteignant pas le seuil de 1% de la population européenne ou même nationale. Même en considérant l'ensemble des zones humides de l'unité fonctionnelle, aucune population nicheuse parmi les espèces prioritaires ne serait considérée comme nationalement significative. Ceci est cependant le reflet de l'appauvrissement insulaire classique, et par conséquent indépendant de la valeur intrinsèque des habitats naturels. Cette conclusion est tout aussi valable sur le plan des hivernants et migrateurs, les effectifs corses étant marginaux par rapport à ceux des grandes voies migratoires

Ainsi, au-delà d'une diversité relative et d'une importance mineure en terme d'effectifs à l'échelle européenne ou même nationale, la valeur patrimoniale principale de la ZPS tient à l'originalité et à la qualité de son avifaune au niveau de la Corse, plaçant la ZPS d'Urbino au tout premier rang des zones humides régionales, que ce soit pour la reproduction, l'hivernage ou le passage migratoire.

La valeur patrimoniale de l'avifaune de la ZPS d'Urbino tient essentiellement à trois groupes associés aux milieux aquatiques :

- **espèces aquatiques (essentiellement paludicoles) nicheuses** significatives pour la Corse, soit restreintes à quelques sites insulaires (Luscioniolo à moustaches, Blongios nain, Héron pourpré, Echasse blanche, Nette rousse, Tadorne de Belon, Sterne pierregarin), soit en effectifs représentant un bastion insulaire (râles, poules d'eau, cisticoles, bouscarles, rousserolles)
- **rapaces associés aux zones humides et roselières**, à faibles effectifs insulaires (Busard des roseaux, Faucon hobereau)
- **hivernants aquatiques en effectifs régionalement significatifs** (1er ou 2d site insulaire) tels que canards, grèbes, échassiers, rallidés, laridés ainsi que le vanneau huppé et la sterne caugek.

2.4. Les autres espèces d'intérêt patrimonial

Les autres espèces animales et végétales présentant un intérêt patrimonial sur la ZPS n'ont pas été repris ici, en raison de la superposition d'une partie de la ZPS avec la ZSC « Marais Del Sale, zones humides périphériques et forêt de Pinia », et du plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbino. Elles sont donc détaillées dans les diagnostics des documents de gestion correspondants.

2.5. Menaces sur les milieux et espèces

Parmi les multiples facteurs mettant en péril les communautés aviaires, certains sont prépondérants par leur récurrence et leur impact potentiellement significatifs. Alors que la nature des menaces est similaire sur l'ensemble des sites de l'aire fonctionnelle, leur importance relative peut varier fortement d'un site à l'autre, voire d'une période à l'autre. Les menaces réelles sur les espèces sont presque toutes de nature anthropique.

Plusieurs auteurs mentionnent les effets délétères qu'ont causés des incendies sur l'avifaune des sites étudiés. Ainsi, le feu a-t-il ravagé le secteur de Pinia en 1993, juste après l'inventaire de l'avifaune nicheuse. Il fut estimé qu'il faudrait au moins quarante ans pour que le site retrouve sa végétation d'origine et le cortège d'oiseaux associés (Faggio 1993). Au marais Del Sale, un incendie a causé la perte de la plus grande colonie d'Héron pourpré de l'île en 1964 (Cantera 1995), et celle-ci ne s'est jamais rétablie depuis cet événement.

L'activité cynégétique est présente sur l'ensemble de l'île, et les zones humides de la côte centre-orientale n'échappent pas à cette règle, bien que le nombre de chasseurs d'oiseaux d'eau soit relativement peu élevé en Corse. Mais une grande partie de la ZPS est en réserve de chasse (Casabianda et del Sale), offrant à l'avifaune une zone de quiétude en période de reproduction comme en halte migratoire et hivernage.

Néanmoins des cas de braconnage sont régulièrement rapportés sur les secteurs en réserve (Pozzi Piatti,...), en dehors des périodes d'ouverture (Nette rousse début août), de nuit, ou de tir d'espèces protégées (Flamant rose, ...).

Or certaines pratiques de chasse, outre le prélèvement direct des oiseaux, peuvent être une des causes de dérangement des oiseaux utilisant les sites. Leur impact est variable selon les sites,

espèces et périodes de l'année. Les dérangements répétés causés par la chasse pourraient être préjudiciables aux populations d'oiseaux de deux façons :

- stress et dépense d'énergie précieuse pour les hivernants (canards, cormorans, grèbes, échassiers) et migrants (limicoles), réduisant l'activité de nourrissage et engendrant un affaiblissement des individus et donc leur capacité de survie
- échec total ou partiel de reproduction, soit directement (abandon de la couvée ou nichée) ou indirectement (prédation, réduction de l'alimentation des adultes ou poussins).

Il faut ajouter que, dans le second cas de figure, l'impact peut tout autant provenir de dérangements sur les sites de nidification aussi bien que sur les aires de nourrissage.

Sur l'étang d'Urbino, la pêche professionnelle est encore pratiquée sur l'étang d'Urbino, occasionnant également des dérangements pour les groupes d'oiseaux stationnant sur le plan d'eau (canards, cormorans principalement). D'une part, il a été observé que la pose de filet dans la partie nord-ouest de l'étang occasionnait un dérangement aux canards siffleur stationnant dans ce secteur (Bonaccorsi 2000). D'autre part, les plateformes de pêches flottantes et leur équipement sont la cause de mortalité et échecs de reproduction pour la sterne pierregarin, une espèce d'intérêt européen dont Urbino est un des deux seuls sites de nidification en Corse (Lepori 2012). La conjugaison de l'activité de pêche et d'une pression de chasse importante et concomitante sur tous les sites pourrait avoir un impact sérieux sur les espèces hivernantes, les forçant à trouver refuge en mer.

L'impact de la fréquentation touristique estivale est peu documenté et probablement insignifiant vu qu'elle se concentre sur les cordons littoraux, donc sans occasionner de dérangement direct des oiseaux dulçaquatiques ou paludicoles. La fréquentation de loisir sur et autour de l'étang d'Urbino est marginale, mais même des cas isolés pourraient avoir une incidence fâcheuse sur la reproduction de l'Echasse blanche (piéton) ou des sternes (kayakiste...). Le tourisme rejoint aussi une série d'autres activités humaines telles que l'agriculture, ayant potentiellement des effets indirects progressifs et plus insidieux sur l'équilibre biologique des sites. Les facteurs de risque, à surveiller, par rapport au tourisme intensif durant l'été, sont liés aux ressources hydriques (nappe phréatique) et aux rejets d'eaux usées vers les lagunes littorales.

De même, les effluents agricoles – pesticides, engrais et herbicides – lessivés vers les zones humides de la ZPS pourraient polluer ou eutrophiser les milieux aquatiques, entraînant des modifications écologiques qui affecteront le potentiel alimentaire des biotopes pour les oiseaux, voire les rendront potentiellement ou temporairement toxiques.

Enfin, le seul facteur non anthropique de menace pour l'avifaune est la présence de concentrations importantes de sangliers dans le domaine de Casabianda. Par la prédation des nids si le niveau d'inondation des roselières est trop faible, les sangliers peuvent être préjudiciables à la reproduction des espèces paludicoles (canards, hérons, rallidés). Ce cas pourrait également affecter l'Echasse blanche nichant dans la sansouire au nord-ouest de l'étang d'Urbino.

3. Entités de gestion

3.1. Niveau 1 : unité fonctionnelle pour les oiseaux d'eau

L'intérêt de l'avifaune de la ZPS d'Urbino est tout à fait transposable au niveau de l'unité fonctionnelle regroupant le chapelet de zones humides du littoral corse centre-oriental. Le diagnostic en termes de diversité, importance et originalité à cette échelle plus large serait largement comparable, ne variant que sur des détails. Il placerait même presque certainement le complexe de zones humides comme premier pôle insulaire pour la conservation de l'avifaune aquatique, hormis la primauté incontestable que conserverait l'étang de Biguglia pour quelques espèces-phares (notamment l'hivernage de la Foulque macroule).

Pour plusieurs espèces (héron pourpré, cormorans, anatidés, flamant rose, busard des roseaux, busard cendré,...) l'unité fonctionnelle à prendre en compte doit s'étendre de l'étang de Terrenzana au nord, à l'étang de Palu au sud.

Un point important cependant à souligner est la prépondérance de la partie sud du complexe fonctionnel (ZPS Urbino, Canna-Gradugine, Palu), reflétant une plus grande richesse d'habitats. Ceci signifie que les efforts de gestion en faveur des groupes d'espèces prioritaires identifiés seront les plus pertinents et efficaces s'ils sont mis en œuvre de façon cohérente au niveau de ces trois sites méridionaux.

3.2. Niveau 2 : les sites Natura 2000

Ce niveau de gestion correspond d'avantage à une préoccupation « administrative » qu'écologique. Il prétend répondre aux attentes des pouvoirs publics en matière de restitution des obligations liées à la mise en œuvre des deux directives européennes « oiseaux » et « habitats ».

Une simplification administrative à ce niveau consisterait à l'harmonisation des périmètres des deux sites Natura 2000 « ZPS étang d'Urbino » pour la directive « oiseaux » et « ZSC marais de Del Sale, Pinia » pour la directive « habitats », ce dernier site excluant l'étang d'Urbino lui-même. Certains ajustements marginaux seraient aussi à prévoir (calage par rapport aux périmètres des ZNIEFF, prise en compte des marais entre Del Sale et l'embouchure du Tavignanu).

3.3. Niveau 3 : approche par territoires

Au sein de la « ZPS Urbino » les problématiques de gestion sont dictées par des unités géographiques présentant des conditions écologiques similaires. A ce niveau, des plans de gestion spécifiques peuvent préciser les opérations à mettre en œuvre, au delà des seules préoccupations de conservation des espèces d'intérêt communautaire.

Peuvent ainsi être définies les unités suivantes :

- Etang d'Urbino
- Etang Del Sale
- Forêt de Pinia

- Domaine agricole de Casabianda
 - Espaces agricoles
 - Espaces forestiers
 - Espaces boisés et maquis
 - petites zones humides

Une approche particulière pourra également être apportée à la frange littorale (bancs de sable, maquis et boisements sur sables) qui abrite quelques espèces particulières comme les fauvettes sardes, pitchou, le guêpier (ainsi que la tortue d'Hermann).

Les autres unités à ce niveau de gestion pourraient être, à l'extérieur de la ZPS :

- Etang de Terrenzana,
- Etang de Diana,
- Marais de Canna - Etang de Gradugine et zones humides proches,
- Etang de Palo : document d'objectif validé (« habitats »).

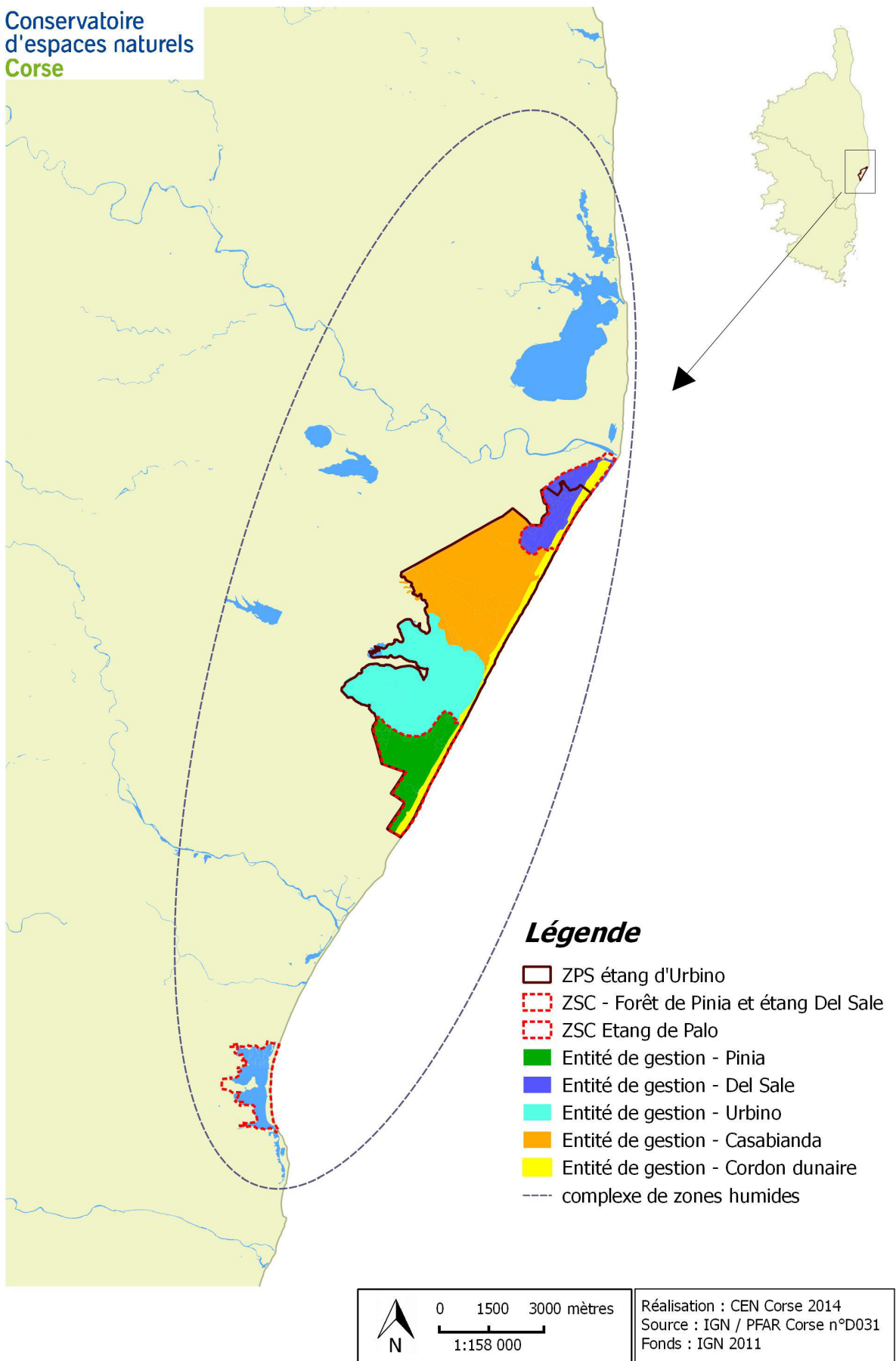


Figure 14 : cartographie des entités de gestion

4. Enjeux, objectifs et fiches actions

4.1. Identification des enjeux et objectifs opérationnels

A partir du croisement des enjeux liés aux oiseaux de la ZPS (tableaux 11 et 12) et des entités de gestion définies précédemment, plusieurs thématiques se dégagent. Ces enjeux exposent les principaux objectifs de développement durable et peuvent être déclinées ensuite en objectifs opérationnels pour lesquels des actions seront mises en œuvre.

- **Assurer la conservation des espèces d'intérêt communautaire et patrimonial :**
 - Améliorer les connaissances et le suivi scientifique des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire ou patrimonial,
 - Préserver les espèces nicheuses paludicoles,
 - Accompagner les dynamiques de développement des populations d'oiseaux de l'étang d'Urbino.
- **Conforter le maintien des activités agricoles respectueuses de l'environnement :**
 - Favoriser l'implantation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire liées aux espaces agricoles,
 - Permettre une approche des activités agricoles favorable à la biodiversité.
- **Mettre en œuvre la gestion du site**
 - Assurer la cohérence des périmètres protégés,
 - Animer, gérer le site.

4.2. Fiches action

4.2.1. Les outils de la démarche Natura 2000

Une fois le document d'objectifs approuvé par le Préfet, la phase d'animation de ce plan de gestion concerté se met en place. La gestion du site est réalisée ou déléguée par les propriétaires et/ou ayants droit. Elle est de type contractuel et s'effectue sur la base du volontariat. Différents outils existent et sont développés ci-après. Une structure animatrice sera désignée pour la mise en œuvre de cette gestion.

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et/ou gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels. Le contrat est conclu entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés (propriétaire, personne bénéficiant d'une convention, d'un bail civil...). Sa durée minimale est de cinq ans et peut être prorogée ou modifiée par avenant.

Les aides financières accordées sont issues pour partie de fonds nationaux (Ministère chargé de l'Environnement ou Ministère chargé de l'Agriculture) et pour partie de fonds européens. Quels que soient les mécanismes financiers, le contrat prend, dans le document d'objectifs, la forme d'un cahier des charges qui contient le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation, avec le descriptif des engagements qui donnent lieu au versement

d'une contrepartie financière ainsi que le coût prévisionnel de cette contrepartie, quand celui-ci peut donner lieu à une estimation.

Le préfet s'assure du respect des engagements souscrits par le titulaire du contrat. A cet effet, et à son initiative, des contrôles sur pièces et sur place sont effectués par les services déconcentrés de l'Etat. Lorsque le titulaire d'un contrat ne se conforme pas à un engagement, le versement des sommes prévues au contrat peut être, en tout ou en partie, suspendu ou supprimé et les sommes perçues remboursées.

4.2.2. Les autres documents de gestion

La ZPS est déjà l'objet de nombreuses mesures ou orientations de gestion. Certaines d'entre elles ciblent également les oiseaux comme le programme LIFE+ ENVOLL ; d'autres présentent des actions favorables au maintien de l'avifaune ou du bon état de conservation de ses milieux de manière générale.

C'est pourquoi il a été choisi de ne pas charger le DOCOB d'actions qui sont déjà développées par ailleurs, et de cibler les mesures proposées sur des thématiques complémentaires.

Pour plus de lisibilité, chaque fiche action du DOCOB de la ZPS de l'étang d'Urbino intègre également une partie dédiée à la cohérence avec ces autres outils de gestion en y reportant la référence de la mesure qui y est liée. De plus, l'animateur du site Natura 2000 sera chargé de veiller à l'intégration des enjeux liés à l'avifaune dans ces autres outils, et pourra accompagner les gestionnaires dans leurs actions.

Le site Natura 2000 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia »

La ZPS intersecte un autre site Natura 2000. Il s'agit de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR9400580 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia », désignée au titre de la directive « Habitat-faune-flore ».

La ZSC est divisé en deux parties distinctes, le Marais del Sale et la Forêt de Pinia, dont les DOCOB ont été validés en 2009. Elle présente 17 habitats d'intérêt communautaire, dont 3 prioritaires, une espèce végétale et 5 espèces animales d'intérêt communautaire identifiés. Les données existantes sur l'avifaune avaient été prises en compte avec une importance du site déjà pointée pour les oiseaux de milieux ouverts et semi-ouverts.

Les grands enjeux de gestion sur la forêt de Pinia intègrent à la fois le risque d'incendie, la contamination par la cochenille et la préservation du paysage. La conservation des habitats et espèces à enjeu patrimonial est priorisé sur trois niveaux : premièrement les laines de mer, puis les lagunes et zones humides, enfin les milieux forestiers caduques.

Le marais del Sale présente un enjeu sur le maintien des habitats halophiles, des fourrés et forêts, des zones humides et des milieux dunaires, ainsi que des colonies de chiroptères de l'ancienne station de pompage.

La réorganisation de la fréquentation et la clarification des procédures de gestion ont également été mises en avant pour l'ensemble de la ZSC.

Certains objectifs du DOCOB de la ZSC et les actions qui en découlent peuvent être importants pour la conservation des oiseaux d'intérêt communautaire et de leurs habitats, participant ainsi à l'atteinte des objectifs de conservation définis pour la ZPS :

- Pinia - objectif 1 : gérer le risque incendie,
- Pinia - objectif 5 : réglementer et encadrer la fréquentation du site,
- Pinia - objectif 7 : maintenir une végétation ouverte sur les berges des lagunes et des zones humides,
- Del Sale - objectif 1 : conserver la mosaïque des milieux actuels favorable à la faune et la flore remarquable déjà présente sur le site,
- Del Sale - objectif 4 : maintenir le caractère paisible du site, en organisant la fréquentation.

Ainsi les actions liées à ces thématiques, dont certaines ont déjà été mises en œuvre, n'ont pas été rajoutées au DOCOB de la ZPS. C'est notamment le cas pour la réorganisation de la fréquentation du site, et pour la gestion du risque incendie et de la stratégie forestière avec le plan d'aménagement forestier en cours de validation.

Par ailleurs, il faut noter qu'un COPIL commun suit les deux sites Natura 2000 ZSC et ZPS, ce qui pourra assurer de la cohérence des actions à engager lors de l'animation.

Le plan d'aménagement de la forêt de Pinia

Ce plan d'aménagement est en cours de validation. Il est destiné à orienter et définir les actions à mettre en œuvre pour une exploitation forestière durable.

L'état des lieux du plan d'aménagement inclut la faune et la flore présentes et prend en compte la fonction écologique remplie par la forêt ainsi que la protection des milieux d'intérêt écologique.

Le plan de gestion de l'étang d'Urbino

Terminé en 2009, le plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbino rédigé par Geomorphie pour le CDL établi en partie l'importance du plan d'eau pour l'avifaune et propose certaines actions en conséquence ; d'autres actions proposées participent indirectement à leur maintien. C'est le cas en particulier pour l'objectif 1, qui est de maintenir la qualité écologique et renforcer la ressource halieutique par le biais du maintien du bon état trophique de la lagune, de la maîtrise des pollutions, du renforcement des connaissances scientifiques et de la protection de la biodiversité. L'objectif 5 a trait à la communication et l'accueil du public. On peut citer en particulier les mesures suivantes :

- Fiche 1.1.3 : avoir la maîtrise du grau,
- Fiche 1.2.2 : prévenir les pollutions depuis le bassin versant,
- Fiche 1.3.1 : intensifier les inventaires ornithologiques et floristiques,
- Fiche 1.3.2 : connaître la ressource halieutique,
- Fiche 1.4.1 : gérer la fréquentation du plan d'eau,
- Fiche 1.4.2 : interdire la circulation des véhicules sur le lido,
- Fiche 5.1.1 : création d'un espace d'information et de sensibilisation.

La plupart de ces actions sont en cours ou en projet et n'ont donc pas été reprises dans le programme d'action du DOCOB de la ZPS.

Le LIFE+ ENVOLL

Le projet Life+ ENVOLL vise à la protection des laro-limicoles coloniaux, espèces patrimoniales sur le littoral méditerranéen. Neuf espèces sont tout particulièrement concernées par le projet : deux goélands (le goéland d'Audouin et le goéland railleur), deux mouettes (la mouette mélanocéphale et la mouette rieuse), 4 sternes (sterne hansel, sterne caugek, sterne pierregarin et sterne naine) et l'avocette élégante.

Ces espèces voient leurs populations décliner au fil des années avec un faible succès de reproduction. En effet ces espèces nichent en colonie sur des sites très spécifiques : des îlots peu végétalisés et isolés de la prédation terrestre et du dérangement.

Pour recréer des espaces adaptés sur le littoral, des aménagements conservatoires ont été testés depuis 2007 : îlots de nidification, radeaux flottants,... Un LIFE+ Nature a ensuite été lancé en 2013 pour une durée de 5 ans, autour de huit structures associées. Les Amis des Marais du Vigueirat assurent la coordination du projet.

Neuf sites Natura 2000 sont concernés dans les régions de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse où les ZPS de l'étang de Biguglia et de l'étang d'Urbino font l'objet de projets d'aménagements conservatoires, en particulier des radeaux à sternes. Pour éviter la redondance d'une action qui ressort du programme LIFE, le DOCOB de la ZPS ne mentionne pas de mesures spécifiques en faveur des larolimicoles présents.

Le SDAGE

Un Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de Corse a été conduit par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) pour atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques de la Directive cadre européenne sur l'eau.

A partir d'un état des lieux des masses d'eau, il définit pour la période 2010-2015 les orientations fondamentales et dispositions associées à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs grâce à un programme de mesure.

Dans le SDAGE, l'étang d'Urbino est une des quatre masses d'eau de transition (lagune méditerranéenne) identifiées en Corse, sous le code FRET03 et pour lequel l'atteinte du bon état écologique est repoussé en 2021. La fiche relative à cette masse d'eau est reportée en annexe.

Les orientations fondamentales du SDAGE concourent aux objectifs de conservation des oiseaux liés aux zones humides identifiés dans la ZPS, en s'attachant au maintien voir à la restauration de leurs habitats, grâce à la lutte contre les pollutions à l'échelle du bassin versant, de la préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la gestion concertée de la ressource en eau de l'île et de la surveillance des zones humides.

Un Programme de mesure (PDM) 2010-2015 applique des mesures par thèmes, liées à ces orientations fondamentales ainsi que des mesures complémentaires à mettre en œuvre par territoire. Un plan de gestion a ainsi été élaboré pour l'étang d'Urbino par le CDL.

Le SDAGE étant en cours de révision au moment de la rédaction du DOCOB, de nouvelles mesures sont susceptibles de concerner la ZPS, que ce soit au niveau de l'étang d'Urbino (mesures complémentaires) ou de l'ensemble du bassin versant ou de la Corse (mesures par thème). Cette échelle définie au SDAGE est la plus pertinente, c'est pourquoi il n'a pas été ajouté d'actions pour traiter ce sujet dans le DOCOB dans l'attente de la validation du nouveau PDM 2016-2021.

Ainsi, pour assurer la cohérence et la lisibilité des actions à mettre en œuvre en faveur des oiseaux, les thématiques suivantes ne font pas l'objet de mesures spécifiques à la ZPS pour la période d'animation 2015-2020 : qualité de l'eau, gestion forestière et fréquentation du public.

- Concernant la gestion forestière, elle est couverte par d'autres documents comme le plan d'aménagement de la forêt de Pinia et par le DOCOB de la ZSC. L'enjeu avifaune y étant mineur, les actions mises en œuvre par le biais de ces autres documents de gestion suffisent à assurer le maintien du bon état de conservation des oiseaux d'intérêt communautaire et il n'est pas nécessaire d'y ajouter d'autres actions. La seule partie forestière non couverte par ces documents concerne l'exploitation du centre de détention de Casabianda.
- Concernant la fréquentation du public, celle-ci est en grande partie du ressort des missions du CDL qui organise d'accueil du public sur ses sites en veillant au respect de la préservation du milieu naturel. Une maison d'information est en cours sur la presqu'île d'Urbino, des accès ont été fermés et des panneaux rappelant la réglementation ont été installés. La sensibilisation à l'intérêt ornithologique du site est intégrée dans cette communication, à Pinia, Urbino et del Sale. Le reste du territoire de la ZPS concerne l'exploitation agricole du centre de détention de Casabianda, qui n'a pas vocation à être ouverte au public.

C'est pourquoi il a été choisi de mettre l'accent sur des propositions de gestion de la partie agricole de la ZPS, de l'îlot de l'étang d'Urbino et des suivis scientifiques spécifiques à l'avifaune. Elles sont énumérées dans le tableau suivant.

Il faut souligner enfin que les mesures liées aux milieux agricoles applicables en Corse dépendent notamment du Plan de développement rural de la Corse (PDRC), parvenu en fin de période de validité. Le nouveau document de programmation n'est pas validé au moment de la rédaction du DOCOB, qui prend donc appui sur les mesures existantes à titre indicatif et provisoire.

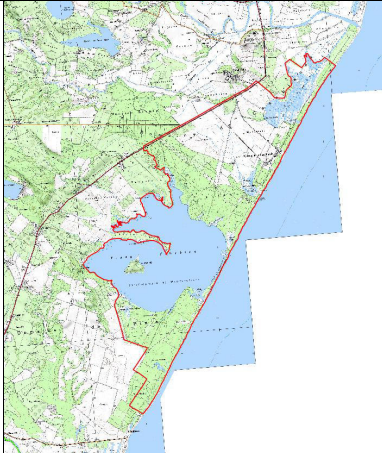
Tableau 17 : tableau de synthèse des fiches action

ENJEUX	OBJECTIFS	FICHES ACTIONS	PRIORITE	PAGE	
A - ASSURER LA CONSERVATION DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PATRIMONIAL	A1 - AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LE SUIVI SCIENTIFIQUE DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PATRIMONIAL	A11 - Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi	***	58	
	A2 - PRESERVER LES ESPECES NICHEUSES PALUDICOLES	A21 - Maintenir la réserve de chasse et de faune sauvage de Del Sale - Casabianda et renforcer sa surveillance	***	60	
		A22 - Etude de faisabilité d'une réserve de chasse et de faune sauvage de l'étang d'Urbino	**	62	
	A3 - ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS D'OISEAUX DE L'ETANG D'URBINO	A31 - Suivre l'évolution des effectifs nicheurs de Goéland leucophée	***	64	
		A32 - Limiter la progression des effectifs nicheurs de Goéland leucophée	**	66	
		A33 - Connaissance et gestion de l'îlot en faveur de l'avifaune	**	68	
		A34 - Aménagements pour la nidification de la Sterne pierregarin	**	70	
	B - CONFORTER LE MAINTIEN DES ACTIVITES AGRICOLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT	B1 - PERMETTRE UNE APPROCHE DES ACTIVITES AGRICOLES FAVORABLE À LA BIODIVERSITE	B11 - Disposer d'outils de suivi des pratiques agricoles	***	72
			B12 - Encourager et suivre la mise en œuvre des MAET et de l'agriculture biologique	**	74
		B2 - FAVORISER L'IMPLANTATION DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE LIEES AUX ESPACES AGRICOLES	B21 - Définir un secteur voué au pâturage extensif pour la nidification de l'oedicnème criard	***	76
B22 - Maintenir les haies et alignements d'arbres			**	78	
C - METTRE EN ŒUVRE LA GESTION DU SITE	C1 - ANIMER, GERER LE SITE	C11 - Définir l'animateur du site pour la mise en œuvre des mesures	***	80	
	C3 - ASSURER LA COHERENCE DES PERIMETRES PROTEGES	C21 - Assurer une cohérence de gestion des zones humides de Terrenzana à Palu	**	82	
		C22 - Modifier les périmètres ZPS/ZSC	*	84	

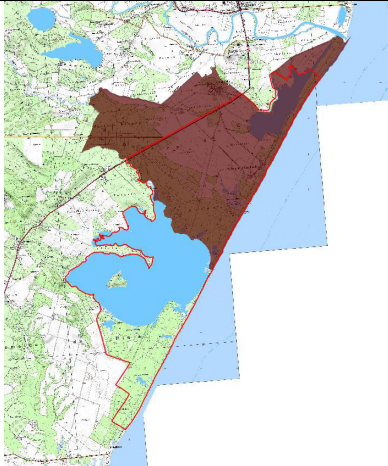
Tableau 18 : trame des fiches action

Code de l'action	Intitulé de l'action				Priorité : * , ** , ***
Objectif	Intitulé de l'objectif poursuivi				
Objet de l'action	Texte explicatif				
Espèces d'intérêt communautaire concernées			Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
Liste des oiseaux de l'annexe 1 de la Directive et leur code espèce, pour lesquels l'action est proposée.			Autres oiseaux présentant un enjeu patrimonial sur le site concernés par l'action et identifiés dans le DOCOB.		
Engagements rémunérés					
Sont présentées ici les opérations et les phases de réalisation de la mesure : 1., 2. ... Sont référencés les cahiers des charges types pour les mesures contractuelles : contrats Natura 2000 ou MAET concourant à l'action, en précisant le type de contrat et les modalités de financement Tout autre action non listée est potentiellement éligible sur l'avis du service instructeur					
Calendrier de réalisation					
	2015	2016	2017	2019	2020
X (si mis en œuvre)					
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels	Sont indiquées autant que possible et à titre indicatif la nature, le montant ou le mode de calcul des aides proposées. Dans le cas des actions qui relèvent de l'animation, il peut s'agir d'un nombre de jours d'animation par an. Les montants sont fixés au niveau national pour les mesures contractuelles. Le montant de certaines actions ne peut que faire l'objet d'un devis à effectuer lors du montage de la mise en œuvre de l'action. Les sources de financement sont recensées : Europe (FEADER), Etat et établissements public (DREAL, AERMC,...), Collectivités, etc.				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels					
Sont listés les maîtres d'œuvre potentiels ou pressentis, ainsi que les principaux partenaires, à titre indicatif.					
Lien avec les autres actions	Sont référencées les autres actions du DOCOB et les autres documents de gestion existants en lien avec l'action : SDAGE, autre DOCOB,...				
Indicateurs de suivi et d'évaluation			Localisation		
Le résultat attendu doit pouvoir être contrôlable par le biais d'indicateurs simples et pertinents			Une petite carte permet de visualiser le périmètre précis de l'action lorsqu'il peut être déterminé, et à défaut l'entité de gestion visée. La localisation est susceptible de changer en fonction de l'évolution des usages ou des enjeux précisés lors de la mise en œuvre de l'action.		

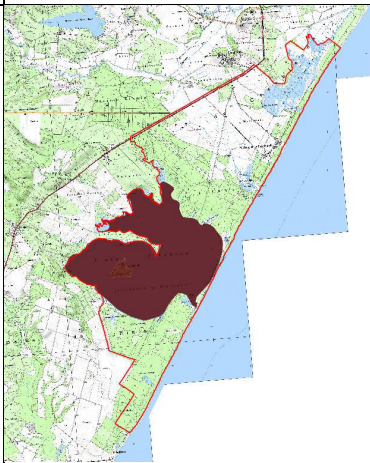
A11	Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi		Priorité ***	
Objectif	A1 - AMELIORER LES CONNAISSANCES ET LE SUIVI SCIENTIFIQUE DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE OU PATRIMONIAL			
Objet de l'action	<p>La connaissance des périodes d'arrivée ou de passage précises, des aires les plus vitales, de la répartition spatio-temporelle des espèces et du flux effectif migratoire est encore partielle. Le but est de dresser à terme un diagnostic plus précis sur la valeur relative ou absolue de la ZPS et/ou l'unité fonctionnelle pour certaines espèces. Cette mesure est enfin essentielle pour l'évaluation de l'ensemble des autres actions du DOCOB et de l'atteinte des objectifs de conservation du site.</p> <p>Il convient de s'assurer que les protocoles, la mise en forme et la diffusion des données récoltées permettront l'échange ou la mutualisation des données récoltées afin de réaliser aussi bien des analyses inhérentes au site que sa mise en perspective avec d'autres sites ou à d'autres échelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un comptage mensuel des oiseaux d'eau pour lesquels la ZPS présente un enjeu patrimonial permettra un suivi à long terme en vue de compléter la connaissance des espèces sur le site et de leur évolution et de faire des choix de gestion adaptés. Il inclut notamment le comptage hivernal des oiseaux d'eau du Wetlands déjà effectué chaque année sur le site à la mi-janvier, ainsi que les comptages des larolimicoles prévus dans le cadre du LIFE ENVOLL. Le suivi consiste donc à y ajouter les périodes et/ou secteurs non recensés (migration pré et postnuptiale, meilleure prospection autour de del Sale) - Le dénombrement des effectifs nicheurs des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial peut se focaliser sur certaines espèces ou groupes d'espèces. Si les larolimicoles nicheurs font déjà l'objet d'un suivi dans le cadre du LIFE ENVOLL, des précisions sont à apporter les oiseaux paludicoles (Del Sale), et les espèces de milieux ouverts ou semi-ouverts (oedicnème, Pie-grièches) en particulier à Casabianda où l'effort de prospection est limité, sur les ardéidés (comptage des colonies), etc. Une étude annuelle par groupe peut être envisagée. 			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Autres espèces à enjeu patrimonial concernées			
<i>Nicheurs annexe 1</i> <i>Migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces d'intérêt communautaire recensées dans le DOCOB sont susceptibles d'être concernées.	<i>Autres nicheurs</i> <i>migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces à enjeu patrimonial recensées dans le DOCOB sont susceptibles d'être concernées. D'autres espèces peuvent être concernées en fonction des dénombrements ultérieurs.			
Engagements rémunérés				
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et application du protocole, mise en forme et diffusion des données, compte-rendu annuel - Bilan quinquennal si les comptages ont lieu chaque année - Temps d'animation dédié à la compilation des données et recherche de partenariats - Mise en œuvre éventuelle des études et actions à relayer - Réunions et groupes de travail éventuels 				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				

<p>A préciser en fonction des protocoles retenus et des espèces et milieux préférentiels visés. <i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i> - temps intégré à l'animation <i>Financement</i> - FEADER, Etat, Collectivités,... - missions courantes des structures concernées</p>	
<p>Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels</p>	
<p>CDL, CG2B, CEN Corse, bureaux d'études, animateur, ONF,...</p>	
<p>Lien avec d'autres actions</p>	<p><i>Actions du DOCOB</i> A31 - Suivre l'évolution des effectifs nicheurs de Goéland leucophée A33 - Connaissance et gestion de l'îlot en faveur de l'avifaune B21 - Définir un secteur de pâturage extensif pour la nidification de l'oedicnème criard <i>Autres programmes</i> Plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbino : 1.3 Renforcer les connaissances scientifiques - Intensifier les inventaires ornithologiques et floristiques DOCOB ZSC Marais del Sale : Opération 6 - Poursuivre les inventaires et suivi de la faune et de la flore DOCOB ZSC Forêt de Pinia : Opération 11 - poursuivre les inventaires et suivi de la faune et de la flore patrimoniale LIFE+ ENVOLL</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Localisation</p>
<p>- disponibilité des données - comptes-rendus et bilans - nombre de publications ou participation à des publications ou rapport d'étude</p>	 <p>L'ensemble de la ZPS est concerné. Pour déterminer la place du site dans l'ensemble fonctionnel des zones humides de la plaine centre orientale, un suivi parallèle peut être envisagé sur ces secteurs.</p>

A21	Renforcer la surveillance de la réserve de chasse et de faune sauvage de Del Sale - Casabianda		Priorité ***	
Objectif	A2 - PRESERVER LES ESPECES NICHEUSES PALUDICOLES			
Objet de l'action	<p>La réserve de chasse de Casabianda couvre presque la moitié de la ZPS, en partie sur les terrains du CDL, en partie sur les terrains du Ministère de la Justice (domaine de Casabianda). Parfois remis en cause, le site fait l'objet de braconnages.</p> <p>Une reprise éventuelle de la chasse aux oiseaux d'eau, outre l'impact par le prélèvement direct d'oiseaux, serait néfaste à la quiétude de l'ensemble de l'avifaune. Le braconnage pourrait être également une source de dérangement.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> A022 - Blongios nain A029 - Héron pourpré A081 - Busard des roseaux A131 - Echasse blanche A293 - Lusciniole à moustaches <i>Migrateurs et hivernants</i> A021 - Butor étoilé A023 - Bihoreau gris A024 - Crabier chevelu A026 - Aigrette garzette A027 - Grande aigrette A034 - Spatule blanche A229 - Martin pêcheur		<i>Autres nicheurs</i> Râle d'eau Poule d'eau Nette rousse Bouscarle de Cetti Rousserole effarvatte <i>Migrateurs et hivernants</i> sarcelles d'hiver canards colverts		
Engagements rémunérés				
<ul style="list-style-type: none"> - amélioration du balisage servant à matérialiser les infractions - présence régulière de gardes du littoral et de personnel surveillant la réserve - réunions d'information et groupe de travail de concertation - évaluation de l'impact du sanglier sur l'avifaune et recherches de solutions pour une éventuelle régulation 				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<p>A préciser en fonction du personnel dédié ou relevant des missions courantes des structures concernées</p> <p><i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - temps intégré à l'animation <p><i>Financement</i></p> <p>FEADER, Etat,...</p> <ul style="list-style-type: none"> - missions courantes des structures concernées 				
Maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et partenaires potentiels				
CDL, CTC, OEC, ONCFS, Fédération des chasseurs,...				

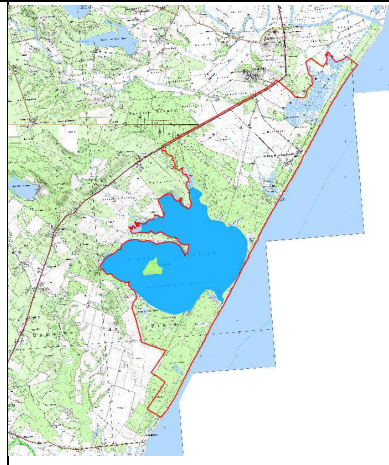
Lien avec d'autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> A22 - étude de faisabilité d'une réserve de chasse et de faune sauvage de l'étang d'Urbino <i>Autres programmes</i> DOCOB ZSC Marais del Sale : Opération 13 - organiser le maintien d'une réserve de chasse sur les terrains du Conservatoire du littoral
Indicateurs de suivi et d'évaluation - réunions et démarches d'échanges - temps de personnel dédié - nombre et nature des infractions constatées - balisage mis en place	Localisation 

A22	Etude de faisabilité d'une réserve de chasse et de faune sauvage de l'étang d'Urbino		Priorité **	
Objectif	A2 - PRESERVER LES ESPECES NICHEUSES PALUDICOLES			
Objet de l'action	<p>Les réserves de chasse et de faune sauvage sont inscrites dans l'article L422-27 du code de l'environnement. Elles ont pour objectifs de « protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux, assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux ». Ce sont des réservoirs qui permettent de prévenir la surexploitation cynégétique.</p> <p>En Corse, le type de réserve proposée dépend, depuis la loi du 22 janvier 2002, de la CTC, qui a fixé les conditions d'institution et de fonctionnement les concernant. Elles sont instituées par le Président du Conseil Exécutif de Corse, sur demande des propriétaires, le CDL dans le cas présent, qui en aurait également la gestion.</p> <p>Avec celle de Casabianda, la réserve de chasse et de faune sauvage proposée couvrirait la majeure partie du site et protégerait les espèces d'oiseaux d'eau d'intérêt communautaire qui s'y trouvent et la quiétude de l'ensemble de l'avifaune.</p> <p>Il faut noter que le contrôle d'espèces considérées comme nuisibles pourraient continuer à être effectuée par le biais de battues administratives dans le cas du sanglier, ou par arrêté pour les procédures de régulation du Goéland leucopnée.</p> <p>Avant d'engager une procédure éventuelle de mise en réserve de chasse, il faut au préalable analyser les pratiques de chasse et de braconnage et en évaluer l'impact sur l'avifaune du secteur et le bénéfice apporté par une mise en réserve, en vue de proposer différentes modalités de gestion de l'activité cynégétique</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Autres espèces à enjeu patrimonial concernées			
<i>Nicheurs annexe 1</i> A022 - Blongios nain A029 - Héron pourpré A081 - Busard des roseaux A131 - Echasse blanche A193 - Sterne pierregarin A293 - Lusciniole à moustaches <i>Migrateurs et hivernants</i> A021 - Butor étoilé A023 - Bihoreau gris A024 - Crabier chevelu A026 - Aigrette garzette A027 - Grande aigrette A034 - Spatule blanche A035 - Flamant rose A191 - Sterne caugek A229 - Martin pêcheur	<i>Autres nicheurs</i> Râle d'eau Poule d'eau Nette rousse Bouscarle de Cetti Rousserole effarvatte <i>Migrateurs et hivernants</i> sarcelles d'hiver canards colverts harle huppé			
Engagements rémunérés				
- groupe de travail de concertation, récolte de données sur les pratiques - analyse des impacts cynégétiques et du bénéfice de leur arrêt - choix des options d'intervention, élaboration et dépôt d'un éventuel dossier de demande de mise en réserve - information, communication et balisage				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X

Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels	
<p>A préciser en fonction du personnel dédié ou relevant des missions courantes des structures concernées <i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i> - temps intégré à l'animation <i>Financement</i> FEADER, Etat, ... - missions courantes des structures concernées</p>	
Maître d'ouvrage, maître d'oeuvre et partenaires potentiels	
CDL, CTC, OEC, ONCFS, Fédération des chasseurs, ...	
Lien avec d'autres actions	<p><i>Actions du DOCOB</i> A21 - Renforcer la surveillance de la réserve de chasse et de faune sauvage de Del Sale - Casabianda <i>Autres programmes</i> DOCOB ZSC Marais del Sale : Opération 13 - organiser le maintien d'une réserve de chasse sur les terrains du Conservatoire du littoral</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> - rapports d'études et comptes-rendus de réunions - dépôt du dossier de demande - absence d'activité de chasse ou de braconnage 	 <p>L'action est localisée sur les propriétés du CDL, plus précisément sur l'étang d'Urbino</p>

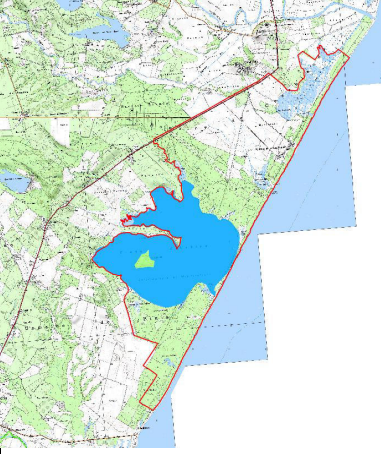
A31	Suivre l'évolution des effectifs nicheurs de Goéland leucophée		Priorité ***	
Objectif	A3 - ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS D'OISEAUX DE L'ETANG D'URBINO			
Objet de l'action	<p>Le Goéland leucophée, qui a connu une progression importante en Corse depuis les années 80, est nicheur sur l'étang d'Urbino. Les effectifs sont passés de 32 couples en 2003 à 102 en 2010.</p> <p>Il concurrence l'installation des espèces d'intérêt communautaire comme la Sterne pierregarin dont il peut aussi prédater les œufs et poussins, et fait l'objet d'une mesure de limitation dans le cadre du DOCOB. Il est donc nécessaire de suivre en parallèle l'évolution de cette population.</p> <p>Les couples se cantonnent entre fin octobre et janvier sur les colonies littorales et pondent entre mars et mai. L'envol des jeunes a lieu jusqu'au début du mois de juin. Le suivi doit donc se faire au moins à ses périodes clés, en 3 passages.</p> <p>Afin de mutualiser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette action, il peut être judicieux de combiner ce suivi avec le dénombrement mensuel des oiseaux d'eau ou celui des espèces nicheuses.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Autres espèces à enjeu patrimonial concernées			
<i>Nicheurs annexe 1</i> A193 - Sterne pierregarin A181 - Goéland d'Audouin (nicheur potentiel) A131 - Echasse blanche <i>Migrateurs et hivernants</i>	<i>Autres nicheurs</i> Nette rousse Râle d'eau Gallinule poule d'eau <i>Migrateurs et hivernants</i>			
Engagements rémunérés				
- préparation des fiches terrain, relevés - mis en forme et diffusion des données				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
A préciser en fonction d'une mise en œuvre conjointe avec l'action A11. <i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i> - temps intégré à l'animation <i>Financement</i> - FEADER, Etat, Collectivités,... - missions courantes des structures concernées				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, CEN Corse, bureaux d'études, animateur				
Lien avec d'autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> A11 - Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi <i>Autres programmes</i> Plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbino : 1.3 Renforcer les connaissances scientifiques - Intensifier les inventaires ornithologiques et floristiques DOCOB ZSC Marais del Sale : Opération 6 - Poursuivre les inventaires et suivi de la faune et de la flore LIFE+ ENVOLL			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Localisation			

- disponibilité des données

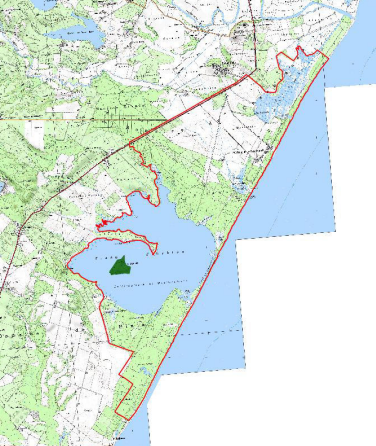


L'action concerne principalement l'entité de gestion « étang d'Urbino »

A32	Limiter la progression des effectifs nicheurs de Goéland leucophée		Priorité **	
Objectif	A3 - ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS D'OISEAUX DE L'ETANG D'URBINO			
Objet de l'action	<p>Le Goéland leucophée est nicheur depuis 2003 sur l'îlot de l'étang d'Urbino et les structures flottantes, avec des effectifs croissants qui atteignent une centaine de couples, au détriment d'espèces présentant un enjeu patrimonial sur le site, en particulier la Sterne pierregarin : prédation sur les œufs et poussins, dérangement, kleptoparasitisme, compétition pour l'espace de nidification.</p> <p>Cette mesure vise à limiter l'installation des nicheurs par le biais de systèmes d'effarouchement, voire de destruction, dont les modalités sont définies avec les services de l'Etat.</p> <p>Les facteurs favorisant l'espèce, tels que la disponibilité en ressources alimentaires d'origine anthropiques, devraient être identifiés en parallèle pour faire éventuellement l'objet d'interventions : outils de communication et sensibilisation sur les déchets, propositions d'aménagement de déchetteries,...</p> <p>La mise en œuvre de l'action ne peut être dissociée d'un suivi des populations, objet de l'action A31.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Autres espèces à enjeu patrimonial concernées			
<i>Nicheurs annexe 1</i> A193 - Sterne pierregarin A181 - Goéland d'Audouin (nicheur potentiel) A131 - Echasse blanche <i>Migrateurs et hivernants</i>	<i>Autres nicheurs</i> Nette rousse Râle d'eau Gallinule poule d'eau <i>Migrateurs et hivernants</i>			
Engagements rémunérés				
<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un protocole d'intervention et dépôt d'un dossier de demande d'autorisation préfectorale - application des différentes méthodes d'intervention qui seront retenues : tirs des adultes avant installation, effarouchement (fusil laser, scarey-man,...), empoisonnement des adultes nicheurs, stérilisation des œufs, destruction des poussins,... - évaluation des méthodes employées, compte-rendu annuel - réunions d'information et outils de communication 				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<p>A préciser en fonction de la méthodologie retenue et d'une mise en œuvre conjointe avec l'action A31.</p> <p><i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - temps intégré à l'animation - contrat Natura 2000 « Limitation ou régulation d'espèces nuisibles » - contrat Natura 2000 « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact » <p><i>Financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER, Etat, Collectivités,... - missions courantes des structures concernées 				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, Préfecture, ONCFS, CEN Corse, experts scientifiques...				
Lien avec les autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> A11 - Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi A31 - Suivre l'évolution des effectifs nicheurs de Goélands leucophée A33 - Connaissance et gestion de l'îlot en faveur de l'avifaune			

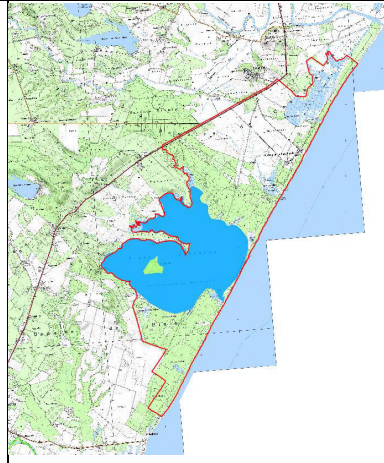
<i>Autres programmes</i> LIFE+ ENVOLL	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> - dépôt du dossier de demande d'autorisation - compte-rendu annuel - baisse du nombre de couples nicheurs - augmentation des espèces nicheuses d'intérêt communautaire ou patrimoniale visées 	 <p>L'action concerne principalement l'entité de gestion « étang d'Urbino »</p>

A33	Connaissance et gestion de l'îlot de l'étang d'Urbino		Priorité **	
Objectif	A3 - ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS D'OISEAUX DE L'ETANG D'URBINO			
Objet de l'action	L'îlot de l'étang d'Urbino est mal connu, au niveau de la faune et de ses milieux. L'isolement et la naturalité de ce lieu sont propices à un diagnostic spécifique pour y proposer une gestion adaptée, par le biais : - d'inventaires complémentaires sur l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante, - de l'analyse de la fonctionnalité du site pour ces espèces, - de propositions d'actions ciblées de toute nature à mettre en œuvre : gestion des boisements, aménagements, réouverture de certains secteurs, non-intervention,...			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> A022 - Blongios nain A029 - Héron pourpré A081 - Busard des roseaux A131 - Echasse blanche A193 - Sterne pierregarin A293 - Lusciniole à moustaches <i>Migrateurs et hivernants</i> A021 - Butor étoilé A023 - Bihoreau gris A024 - Crabier chevelu A026 - Aigrette garzette A027 - Grande aigrette A034 - Spatule blanche A035 - Flamant rose A191 - Sterne caugek A229 - Martin pêcheur		<i>Autres nicheurs</i> Tadorne de Belon Nette rousse Râle d'eau Gallinule poule d'eau Bouscarle de Cetti <i>migrateurs et hivernants</i> Canard colvert Sarcelle d'hiver Harle huppé		
Engagements rémunérés				
1. inventaires et relevés de terrain 2. analyse et propositions de gestion spécifique au propriétaire 3. mise en œuvre des actions éventuelles retenues				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
1	1+2	(3)	(3)	(3)
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
engagements 1 et 2 sur devis et engagement 3 à préciser en fonction des actions de gestion retenues <i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i> - temps intégré à l'animation dans le cas d'engagements réalisés par l'animateur Certains contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier peuvent être adaptés pour la mise en œuvre éventuelle d'actions liées par exemple à la réouverture ou l'entretien des milieux ou à des aménagements spécifiques en faveur de certaines espèces. <i>Financement</i> - FEADER, Etat, Collectivités,... - missions courantes des structures concernées				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, CEN Corse, bureaux d'études et associations,...				

<p>Lien avec les autres actions</p>	<p><i>Actions du DOCOB</i> A11 - Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi A22 - étude de faisabilité d'une réserve de chasse et de faune sauvage de l'étang d'Urbino A31 - Suivre l'évolution des effectifs nicheurs de Goélands leucophée A32 - Limiter la progression des effectifs nicheurs de Goéland leucophée A33 - Connaissance et gestion de l'îlot en faveur de l'avifaune <i>Autres programmes</i> LIFE+ ENVOLL</p>
<p>Indicateurs de suivi et d'évaluation</p>	<p>Localisation</p>
<p>- disponibilités des données relatives à l'îlot - rapport d'étude L'indicateur d'évaluation est à préciser en fonction des actions de gestion éventuelle à mettre en oeuvre</p>	 <p>L'îlot est situé au sud-ouest de l'étang d'Urbino et couvre une surface d'une quinzaine d'hectares.</p>

A34	Aménagements pour la nidification de la Sterne pierregarin		Priorité **	
Objectif	A3 - ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT DES POPULATIONS D'OISEAUX DE L'ETANG D'URBINO			
Objet de l'action	Les tentatives de nidification de la Sterne pierregarin (11 couples estimés en 2011) sur les structures flottantes de pêche de l'étang d'Urbino présentent de forts taux d'échec. Une expérimentation de radeau à sterne a été conduite par le CEN Corse en 2012. Par la suite, le Life+ ENVOLL, piloté sur les deux sites Corses d'Urbino et de Biguglia prévoit, suite à une série d'études et de diagnostics techniques menée en 2014, la mise en place de radeaux flottants adaptés aux laro-limicoles comme les sternes, notamment la Sterne pierregarin. Il est possible que des radeaux de grande superficie puisse attirer d'autres espèces comme les Sternes caugek ou les Goélands d'Audouin.			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> A181 - Goéland d'Audouin (nicheur potentiel) A193 - Sterne pierregarin <i>Migrateurs et hivernants annexe 1</i> A191 - Sterne caugek (nicheur potentiel)		<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i>		
Engagements rémunérés				
- Etudes et frais d'expert - Communication - Réalisation de l'aménagement - Entretien et suivi				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
Se reporter au plan de financement du LIFE+ ENVOLL <i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i> - temps intégré à l'animation dans le cas d'engagements réalisés par l'animateur				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, bureau d'étude,...				
Lien avec les autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> A11 - Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi A22 - étude de faisabilité d'une réserve de chasse et de faune sauvage de l'étang d'Urbino A31 - Suivre l'évolution des effectifs nicheurs de Goélands leucophée A32 - Limiter la progression des effectifs nicheurs de Goéland leucophée A33 - Connaissance et gestion de l'îlot en faveur de l'avifaune <i>Autres programmes</i> LIFE+ ENVOLL			
Indicateurs de suivi et d'évaluation			Localisation	

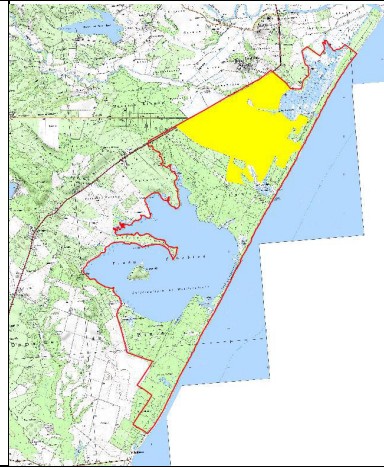
- Aménagement en place
- Nombre de couples nicheurs
- Nombre de poussins à l'envol (ou taux de réussite)



Le(s) radeau(x) à Sturnes se situent sur l'étang d'Urbino.

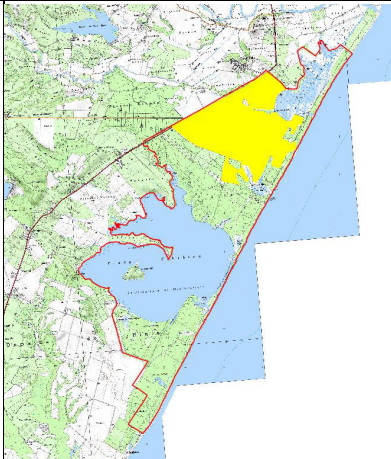
B11	Disposer d'outils de suivi des pratiques agricoles		Priorité***	
Objectif	B1 - PERMETTRE UNE APPROCHE DES ACTIVITES AGRICOLES FAVORABLE À LA BIODIVERSITE			
Objet de l'action	<p>La mise en œuvre des mesures liées aux pratiques agricoles ne peut être mise en place qu'avec la mise à disposition d'outils de suivi de ces pratiques, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - données foncières, usages des parcelles, souscription à des MAET, - enjeux environnementaux identifiés sur les parcelles, soit à la suite des états des lieux issus des DOCOB, soit des diagnostics d'exploitation préalables aux MAET. <p>Ces données doivent être réactualisées régulièrement, en lien avec les services des structures concernées.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> A084 - Busard cendré A133 - Oedicnème criard A231 - Rollier d'Europe A246 - Alouette lulu A255 - Pipit rousseline A338 - Pie-grièche écorcheur <i>Migrateurs et hivernants annexe 1</i>		<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i>		
Engagements rémunérés				
1. réunions et démarches de concertation, récolte et mise en forme des données 2. suivi des actions réalisées sur les parcelles concernées				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
1	2	2	2	2
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat dans le cadre de l'animation du DOCOB</i> - temps intégré à l'animation dans le cas d'engagements réalisés par l'animateur <i>Financement</i> - FEADER, Etat, Collectivités,... - missions courantes des structures concernées				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, CEN Corse, ODARC, RIEP de Casabianda, OEC,...				
Lien avec les autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> B12 - Encourager et suivre la mise en œuvre des MAET et de l'agriculture biologique B21 - Définir un secteur voué au pâturage extensif pour la nidification de l'oedicnème criard B22 - Maintenir les haies et alignements d'arbres <i>Autres programmes</i> - PDRC 2015-2020 - PDM du SDAGE : AGR0401- Mettre en place des pratiques pérennes - DOCOB de la ZSC marais Del Sale : Opération 2 - Modifier les pratiques pastorales afin de les rendre compatibles avec la préservation des milieux et des espèces			
Indicateurs de suivi et d'évaluation		Localisation		

- démarches et réunions
- outil opérationnel et utilisé

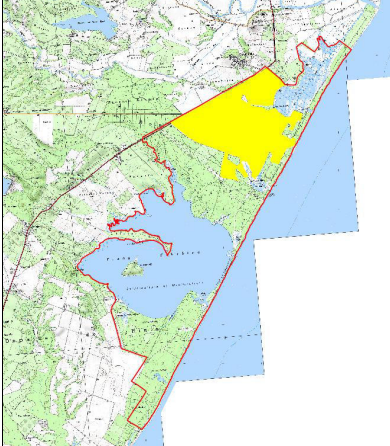


La zone agricole concerne essentiellement le domaine de Casabianda sur la partie nord du site et couvre environ 480 hectares

B12	Encourager et suivre la mise en œuvre des MAET et de l'agriculture biologique		Priorité **	
Objectif	B1 - PERMETTRE UNE APPROCHE DES ACTIVITES AGRICOLES FAVORABLE À LA BIODIVERSITE			
Objet de l'action	<p>Les MAE sont des mesures volontaires souscrites par les agriculteurs qui s'engagent à respecter un cahier des charges spécifique en contrepartie d'une rémunération annuelle. Elles font parties du Programme de développement rural hexagonal mais il existe un document spécifique pour la Corse, le PDR. Elles ont pour but de compenser les surcoûts et manques à gagner générés par l'introduction sur les exploitations de pratiques plus respectueuses de l'environnement.</p> <p>L'exploitant s'engage ainsi à respecter pendant 5 ans des pratiques agro-environnementales en échange d'une rémunération qui dépend du niveau de contrainte de ces pratiques.</p> <p>Si les MAET peuvent être mises en œuvre pour conserver les habitats de nidification ou de nourrissage d'oiseaux liés aux pratiques culturales extensives, elles permettent de répondre de manière transversale aux autres enjeux environnementaux, notamment par rapport à la qualité de l'eau, la diversité animale, végétale et paysagère, à la lutte contre l'érosion des sols.</p> <p>En particulier, la mesure "conversion à l'agriculture bio" (MAE - CAB) accompagne les exploitations s'engageant pour partie ou en totalité dans une démarche de conversion à l'agriculture biologique. Elle peut être ensuite suivie de la mesure "soutien à l'agriculture biologique" (SAB - M) qui peut aussi s'adresser à ceux démarrant sur des terres déjà converties en bio ou ne nécessitant pas de périodes de conversion.</p> <p>Les MAET doivent être adaptées à la parcelle par le biais de la combinaison d'engagements unitaires. Un diagnostic d'exploitation préalable permet de construire un projet cohérent avec l'exploitant en fonction de ses pratiques et des enjeux de conservation qui seront identifiés.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Autres espèces à enjeu patrimonial concernées			
<i>Nicheurs annexe 1</i> A133 - Oedicnème criard A246 - Alouette lulu A338 - Pie-grièche écorcheur A231 - Rollier d'Europe <i>Migrateurs et hivernants annexe 1</i>	<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i>			
Engagements rémunérés				
1. animation et suivi auprès des exploitants 2. diagnostic préalable d'exploitation et construction du cahier des charges pour 5 ans 3. MAET : la liste des engagements rémunérés est détaillée dans le PDR 2007-2013 encore en cours pour 2014, puis dans le PDR 2015-2020.				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
1 + 2	3	3	3	3
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat</i> - engagements 1 et 2 : temps intégré à l'animation dans le cas d'engagements réalisés par l'animateur du DOCOB engagements 3 à préciser en fonction du prochain PDR. A titre indicatif : - montant alloué par la MAE CAB en 2014 : de 50€/ha (landes) à 900€/ha (maraîchage) selon le type de culture à convertir, - MAE SAB : de 25€/ha/an à 590€/ha/an. <i>Financement</i>				

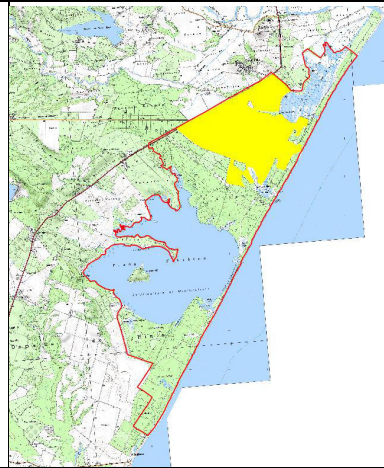
- FEADER, Etat, CTC,...	
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels	
CDL, CG2B, CEN Corse, ODARC, RIEP de Casabianda, OEC,...	
Lien avec les autres actions	<p><i>Actions du DOCOB</i></p> <p>B11 - Disposer d'outils de suivi des pratiques agricoles</p> <p>B21 - Définir un secteur voué au pâturage extensif pour la nidification de l'oedicnème criard</p> <p>B22 - Maintenir les haies et alignements d'arbres</p> <p><i>Autres programmes</i></p> <p>- PDRC 2015-2020</p> <p>- PDM du SDAGE : AGR0401- Mettre en place des pratiques pérennes</p> <p>- DOCOB de la ZSC marais Del Sale : Opération 2 - Modifier les pratiques pastorales afin de les rendre compatibles avec la préservation des milieux et des espèces</p>
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> - démarches auprès des exploitants - Pourcentage de SAU en MAET - Nombre de contrats - Surface certifiée en agriculture biologique 	 <p>La zone agricole concerne essentiellement le domaine de Casabianda sur la partie nord du site et couvre environ 480 hectares</p>

B21	Définir un secteur voué au pâturage extensif pour la nidification de l'oedicnème criard		Priorité ***	
Objectif	B2 - FAVORISER L'IMPLANTATION DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE LIEES AUX ESPACES AGRICOLES			
Objet de l'action	<p>Nicheur sur les espaces agricoles de Casabianda, l'oedicnème apprécie les espaces cultivés secs et ouverts de la ZPS qui offrent un potentiel d'accueil pour une augmentation des effectifs.</p> <p>L'élevage extensif maintient ce type de milieu et doit être encouragé sur le site, en particulier à Casabianda où l'absence de fréquentation touristique et la limitation du passage de véhicules motorisés garantit la tranquillité de cette espèce sensible au dérangement.</p> <p>Cette mesure est également favorable à d'autres espèces nicheuses d'intérêt communautaire présentes comme l'Alouette lulu ou potentielles comme le Faucon crécerellette, ainsi qu'à d'autres espèces de la ZSC, telles que la Tortue d'Hermann.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> A095 - Faucon crécerellette A133 - Oedicnème criard A246 - Alouette lulu A338 - Pie-grièche écorcheur A231 - Rollier d'Europe <i>Migrateurs et hivernants annexe 1</i>		<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i>		
Engagements rémunérés				
1. étude de délimitation des secteurs et définition d'un plan de gestion pastorale (type de pâturage, UGB/ha, périodes, ...), bibliographie et retours d'expérience, 2. investissement et travaux préalables (clôtures, abreuvoir,...), 3. Les MAE des mesures 214 et 223 du PDRC sont mobilisables, avec la combinaison possible d'engagements unitaires comme : <ul style="list-style-type: none"> - E1-11 : ajustement de la pression de pâturage sur certaines périodes, - E1-11 : ouverture d'un milieu en déprise, - E3-7 : maintien de l'ouverture des parcours par élimination mécanique et/ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables, - E3-14 : enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage. 				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
1	2	3	3	3
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat</i> - engagements 1 : temps intégré à l'animation dans le cas d'engagements réalisés par l'animateur du DOCOB engagements 2 et 3 à préciser en fonction du prochain PDRC et des MAE à engager. A titre indicatif, montants attribués dans le PDRC 2007-2013 : <ul style="list-style-type: none"> - enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage : 16,54€/ha/an, - travaux d'ouverture par gyrobroyage : 178,90€/ha/an. <i>Financement</i> - FEADER, Etat,...				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, CEN Corse, ODARC, RIEP de Casabianda, OEC,...				

Lien avec les autres actions	<p><i>Actions du DOCOB</i></p> <p>B11 - Disposer d'outils de suivi des pratiques agricoles</p> <p>B12 - Encourager et suivre la mise en œuvre des MAET et de l'agriculture biologique</p> <p>A12 - Dénombrer les effectifs nicheurs des espèces d'intérêt communautaire ou patrimonial</p> <p><i>Autres programmes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - PDRC 2015-2020 - PDM du SDAGE : AGR0401- Mettre en place des pratiques pérennes - DOCOB de la ZSC marais Del Sale : Opération 2 - Modifier les pratiques pastorales afin de les rendre compatibles avec la préservation des milieux et des espèces - LIFE tortue d'Hermann : préconisations de gestion (à paraître fin 2014)
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Localisation
<ul style="list-style-type: none"> - superficie en pâturage extensif - nombre de couples nicheurs dans la ZPS - nombre de jeunes à l'envol 	 <p>La zone agricole concerne essentiellement le domaine de Casabianda sur la partie nord du site et couvre environ 480 hectares</p>

B22	Maintenir les haies et alignements d'arbres		Priorité **	
Objectif	B2 - FAVORISER L'IMPLANTATION DES ESPECES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE LIEES AUX ESPACES AGRICOLES			
Objet de l'action	Les haies et alignements d'arbres sont des infrastructures écologiques qui permettent d'assurer le maintien de nombreuses espèces, notamment d'oiseaux d'intérêt communautaire, en tant qu'habitat de nidification et/ou de repos, d'alimentation et de déplacement. Élément structurant du paysage, les haies sont également favorable à des nombreuses autres espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, insectes,...) et régulent les eaux de ruissellement.			
Espèces d'intérêt communautaire concernées	Autres espèces à enjeu patrimonial concernées			
<i>Nicheurs annexe 1</i> A246 - Alouette lulu A338 - Pie-grièche écorcheur A231 - Rollier d'Europe <i>Migrateurs et hivernants annexe 1</i>	<i>Autres nicheurs</i> Hibou moyen-duc Bouscarle de Cetti <i>Migrateurs et hivernants</i>			
Engagements rémunérés				
1. étude préalable de recensement et délimitation des haies et des actions éventuellement nécessaires (entretien, élagage, plantation,...) 2. Les MAE des mesures 214 du PDRC sont ensuite mobilisables, avec notamment l'engagement unitaire E1-5 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement Le maintien d'une végétation arbustive et herbacée sous les arbres et l'utilisation d'essences locales sont indispensables. Il est préconisé de conserver les arbres morts sur pied sauf en cas de danger.				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
1	2	2	2	2
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat</i> - engagements 1 : temps intégré à l'animation dans le cas d'engagements réalisés par l'animateur du DOCOB - engagements 2 à préciser en fonction du prochain PDRC et des MAE à engager. A titre indicatif, dans le PDRC 2007-2013, le calcul des coûts de l'E1-5 prévoit des travaux d'entretien correspondant à une aide par arbre, avec une modulation en fonction de la surface terrière, soit de 31,75 à 52,93€ par arbre engagé. <i>Financement</i> - FEADER, Etat,...				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
CDL, CG2B, ODARC, RIEP de Casabianda, OEC,...				
Lien avec les autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> A11 - Compléter la connaissance de l'avifaune du site et en assurer le suivi B11 - Disposer d'outils de suivi des pratiques agricoles <i>Autres programmes</i> - PDRC 2015-2020 - PDM du SDAGE : AGR0401- Mettre en place des pratiques pérennes			
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Localisation			

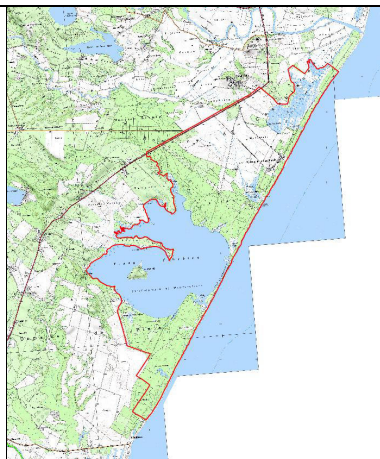
- démarches auprès des propriétaires et gestionnaires
- nombre de contrats signés
- maintien du linéaire sur le site



La zone agricole concerne essentiellement le domaine de Casabianda sur la partie nord du site et couvre environ 480 hectares

C11	Définir l'animateur du site pour la mise en œuvre des fiches actions		Priorité ***	
Objectif	C1 - ANIMER, GERER LE SITE			
Objet de l'action	<p>L'animation du DOCOB d'un site Natura 2000 peut être assuré par divers organismes tels que la DREAL, l'OEC, les collectivités, bureaux d'études ou associations.</p> <p>L'animateur est choisi par le DREAL Corse dans le cadre d'un appel d'offre en l'absence de collectivités désignées par le COPIL pour l'animation du site.</p> <p>L'animateur est chargé de la mise en œuvre du DOCOB pour une durée de 5 ans.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> <i>Migrateurs et hivernants annexe 1</i> Toutes les espèces recensées au DOCOB sont concernées		<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces recensées au DOCOB sont concernées		
Engagements rémunérés				
<p>L'animateur est notamment chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'organisation de réunion d'information publique, - de la communication avec les maires et les propriétaires riverains du site Natura 2000, - de l'accompagnement de terrain, - de réaliser les diagnostics environnementaux complémentaires, - du montage de la contractualisation des fiches actions, dont il peut être également le maître d'œuvre, - du suivi des actions et des partenariats avec les autres structures gestionnaires. 				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<p><i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat</i></p> <p>Montant à préciser avec les services de l'Etat dans le cadre d'un appel d'offre et en fonction des autres actions prise en charge par l'animateur. Pour une quinzaine de jours d'animation par an, le coût de l'action peut être estimé de l'ordre de 10 000€ par an au minimum.</p> <p><i>Financement</i> FEADER, Etat</p>				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
DREAL Corse, DDTM 2B, CDL, CG2B, communes et collectivités, associations, bureaux d'études, membres du COPIL				
Lien avec les autres actions	<p><i>Actions du DOCOB</i> Toutes les autres actions du DOCOB sont concernées.</p> <p><i>Autres programmes</i> L'animateur est chargé de veiller à la cohérence des actions avec les autres programmes. L'animation de la ZPS peut être réalisée conjointement avec l'animation de la ZSC du marais del Sale et de la forêt de Pinia.</p>			
Indicateurs de suivi et d'évaluation		Localisation		

- convention d'animation du site signée
- bilan d'animation annuel validé par le COPIL ou les services de l'Etat



L'ensemble de la ZPS est concerné.

C21	Assurer une cohérence de gestion des zones humides de Terrenzana à Palu		Priorité **	
Objectif	C2 - ASSURER LA COHERENCE DES PERIMETRES PROTEGES			
Objet de l'action	<p>L'intérêt de l'avifaune de la ZPS d'Urbino est transposable au niveau de l'unité fonctionnelle regroupant le chapelet de zones humides du littoral corse centre-oriental. Un diagnostic sur cet ensemble écologique le placerait presque certainement comme premier pôle insulaire pour la conservation de l'avifaune aquatique, hormis la primauté de l'étang de Biguglia pour quelques espèces-phares.</p> <p>Pour plusieurs espèces (héron pourpré, cormorans, anatidés, flamant rose, busard des roseaux, busard cendré,...) l'unité fonctionnelle à prendre en compte doit s'étendre de l'étang de Terrenzana au nord, à l'étang de Palu au sud qui recèle une plus grande richesse d'habitats, signifiant que les efforts de gestion en faveur des groupes d'espèces prioritaires identifiés seront les plus pertinents et efficaces s'ils sont mis en œuvre de façon cohérente au niveau de ces trois sites méridionaux.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> <i>Migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces recensées au DOCOB sont concernées.		<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces recensées au DOCOB sont concernées.		
Engagements rémunérés				
- animation du site : démarches de concertation et d'information - missions courantes des structures concernées par les programmes environnementaux				
Calendrier de réalisation				
2015		2016		2017
X		X		X
2019		2020		
X		X		
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat</i> - temps intégré à l'animation <i>Financement</i> - FEADER, Etat - missions courantes des structures concernées				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
DREAL Corse, DDTM 2B, CDL, CG2B, AERMC,...				
Lien avec les autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> Toutes les autres actions du DOCOB sont concernées. <i>Autres programmes</i> DOCOB ZSC Marais del Sale DOCOB ZSC Forêt de Pinia DOCOB ZSC Etang de Palo Plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbino SDAGE Corse PDRC			
Indicateurs de suivi et d'évaluation			Localisation	

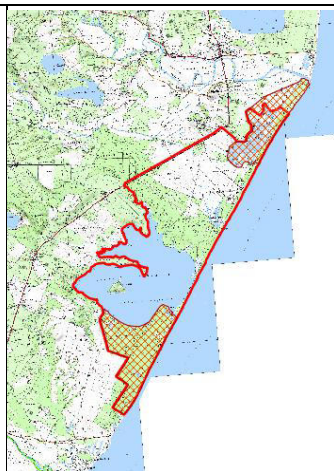
- à préciser lors de la mise en œuvre de l'action



L'ensemble de la ZPS est concerné.

C22	Modifier les périmètres ZPS/ZSC		Priorité *	
Objectif	C2 - ASSURER LA COHERENCE DES PERIMETRES PROTEGES			
Objet de l'action	<p>Le périmètre de la ZPS pourrait être ajusté en fonction des enjeux et des inventaires qui ont été conduits dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Par exemple, une partie de la ZSC du marais del Sale n'est pas incluse dans la ZPS malgré son intérêt écologique pour l'avifaune. L'ensemble de la zone est une entité fonctionnelle qui ne peut être gérée de manière cloisonnée.</p> <p>La modification des périmètres Natura 2000 reste une procédure lourde qui nécessite un argumentaire scientifique solide. A défaut de mettre en œuvre cette action à court terme, une attention particulière pourrait être portée par les gestionnaires et l'animateur du DOCOB à la cohérence des actions mises en œuvre dans la ZSC et la ZPS, sur un périmètre global identique, par exemple pour les opérations d'inventaires et de suivi de la faune. En particulier, les mesures liées aux espaces agricoles pourraient prendre en compte à la fois les enjeux de la ZSC et ceux de la ZPS sur l'ensemble de la zone.</p>			
Espèces d'intérêt communautaire concernées		Autres espèces à enjeu patrimonial concernées		
<i>Nicheurs annexe 1</i> <i>Migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces recensées au DOCOB sont concernées		<i>Autres nicheurs</i> <i>Migrateurs et hivernants</i> Toutes les espèces recensées au DOCOB sont concernées		
Engagements rémunérés				
<ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'une proposition, cartographie - validation en COPIL et avec les services de l'Etat - intégration et diffusion des modifications 				
Calendrier de réalisation				
2015	2016	2017	2019	2020
X	X	X	X	X
Estimation du coût de la mesure et financeurs potentiels				
<p><i>Action éligible à une contrepartie financière de l'Etat</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - temps intégré à l'animation, à préciser sur devis : environ 2500€ <p><i>Financement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - FEADER, Etat - missions courantes des structures concernées 				
Maître d'ouvrage, maître d'œuvre et partenaires potentiels				
DREAL Corse, DDTM 2B, CDL, CG2B,...				
Lien avec les autres actions	<i>Actions du DOCOB</i> <i>Autres programmes</i> DOCOB ZSC Marais del Sale DOCOB ZSC Forêt de Pinia Plan de gestion simplifié de l'étang d'Urbino			
Indicateurs de suivi et d'évaluation		Localisation		

- présentation de la proposition en COPIL
- arrêté de validation



Superposition de la ZPS
et des deux secteurs de
la ZSC

BIBLIOGRAPHIE

- Berquier C. (2009) – Autre passage à Urbinu, 29 mai 2009. www.corse-ornitho.canalblog.com
- Bonaccorsi G. (1999) – Nouveau cas de reproduction de la Lusciniole à moustaches *Acrocephalus melanopogon* en Corse. *Alauda* 67 (3), 234-235.
- Bonaccorsi G. (2000) – Compléments à l'avifaune de plusieurs zones humides remarquables de la côte orientale de la Corse. 52p. + annexes.
- Bonaccorsi G. & Faggio G. (1995) – Statut de la grande Aigrette (*Egretta alba*) en Corse. *Trav. Sci. Parc Nat. Rég. et Rés. Nat. Corse*. 51 : 77-81.
- Bonaccorsi G. & Faggio G. (1997) – Hivernage de la Grande Aigrette *Egretta alba* en Corse. *Alauda* 65 (1). 105-106.
- BRL/BIOTOPE. (2009) – Plan de gestion et document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400580, Marais Del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia ; synthèse Marais Del Sale. 16p.
- BRL/BIOTOPE. (2009) – Plan de gestion et document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400580, Marais Del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia ; synthèse forêt de Pinia. 18p.
- Cantera J-P. (1993) – Esquisse de l'avifaune nicheuse de la zone humide de Canna-Gradugine. *Trav. sci. Parc. nat. rég. corse* (44) : 65-80.
- Cantera J-P. (1995) – *Inventaire ornithologique de l'étang Del Sale*. Office National de la Chasse / AGENC. 44p. + annexes.
- Cantera J-P. (1999) – Statut de reproduction de la Lusciniole à moustaches *Acrocephalus melanopogon* en Corse. *Alauda* 67 (3), 233-234.
- Cantera J-P. (2007) – Première nidification du Tadorne de Belon *Tadorna tadorna* en Corse. *Ornithos* 14-5, p.323.
- Doppagne S. (2009a) – *Passage de Faucon d'Eléonore, 1 juillet 2009*. www.corse-ornitho.canalblog.com
- Doppagne S. (2009b) – *Etang Del Sale, 3 juillet 2009*. www.corse-ornitho.canalblog.com
- Faggio, G. (1993) – *Inventaire des oiseaux nicheurs de la réserve biologique de la forêt de Pinia*. Ass. Amis Parc Nat. Rég. Corse pour le compte du Conservatoire de l'Espace Littoral. 41 p. + annexes.
- Faggio G. & Levadoux D. (2006). Rapport de mission d'étude sur la Cistude d'Europe et l'avifaune des sites de Palo et Canna-Gradugine (Haute-Corse). AAPNRC/CDL. 52 p.
- Faggio G. (coord.) (2010a). *Synthèse des oiseaux d'eau hivernants sur les principales lagunes de Corse*. Conservatoire des espaces naturels de Corse / Association des amis du Parc naturel régional de Corse. Office de l'Environnement de la Corse (OEC) / Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). 19 p.
- Faggio G. (2010b) – Nouveauté nidification, 14 avril 2010. www.corse-ornitho.canalblog.com
- Galewski T., Veyrunes F., Rougeron A. et Champion L. (2013) – *Message de Thomas Galewski, Fred Veyrunes, Antoine Rougeron et Léa Champion, 27 mai 2013*. www.corse-ornitho.canalblog.com
- GEOMORPHIC. 2009 – Etang d'Urbino, plan de gestion simplifié : fiches actions. CDL 24 p.

- GEOMORPHIC/BEI/ERAMM/STARESO. (2011) – Etude préliminaire et propositions pour l'aménagement et l'entretien d'un ouvrage hydraulique entre l'étang d'Urbino et la mer ; phase I : diagnostic. CDL. 308 p.
- Julliard R. et Jiguet F. (2002) – Un suivi intégré des populations d'oiseaux en France. *Alauda* 70 (1) : 137-147.
- Levaudoux D. et Faggio G. (2006) – *Rapport de mission d'étude sur la Cistude d'Europe et l'avifaune des sites de Palo et Canna Gradugine (Haute-Corse)*. 47p.
- MNHN (2008) – *Cahiers d'Habitat « Oiseaux »*. MEEDDAT- MNHN – Fiche projet. Paris, France.
- Perennou C., Mauchamp A., Poulin B. et Lucchesi J-L. (1998) – *Possibilités de gestion ornithologique de 3 zones humides côtières de Corse*. 37p. + annexes.
- Recorbet B. (2012a) – *Goélands d'Audouin (Larus audouinii) à Ajaccio baguage des jeunes + diverses nouvelles, 19 juin 2012*. www.corse-ornitho.canalblog.com
- Recorbet B. (2012b) – *Enfin on va savoir d'où vient la Cigogne !!, 9 juillet 2012*. www.corse-ornitho.canalblog.com
- Svensson L., Mullarney P., Zetterstrom D. et Grant P. (2009) – *Le Guide Ornitho*. Delachaux & Niestlé.
- Thibault J.-C. & Bonaccorsi G. (1999) – *The birds of Corsica. BOU checklist n°17*. British Ornithologists' Union, Tring, Royaume-Uni. 171p.
- Thiollay J-M. (1967) – Note sur l'avifaune de Corse. *Oiseau Revue Française d'Ornithologie*, 37: 104-113.
- UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011) – *La liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France.

Sites internet :

Application OGREVA : <http://195.221.141.2/OGREVA/>

Site de l'INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) du Museum d'histoire naturelle (MNHN) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/index.jsp>

Recensement agricole 2000 et 2010 :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/resultats-donnees-chiffrees/>

INPN <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9410098>

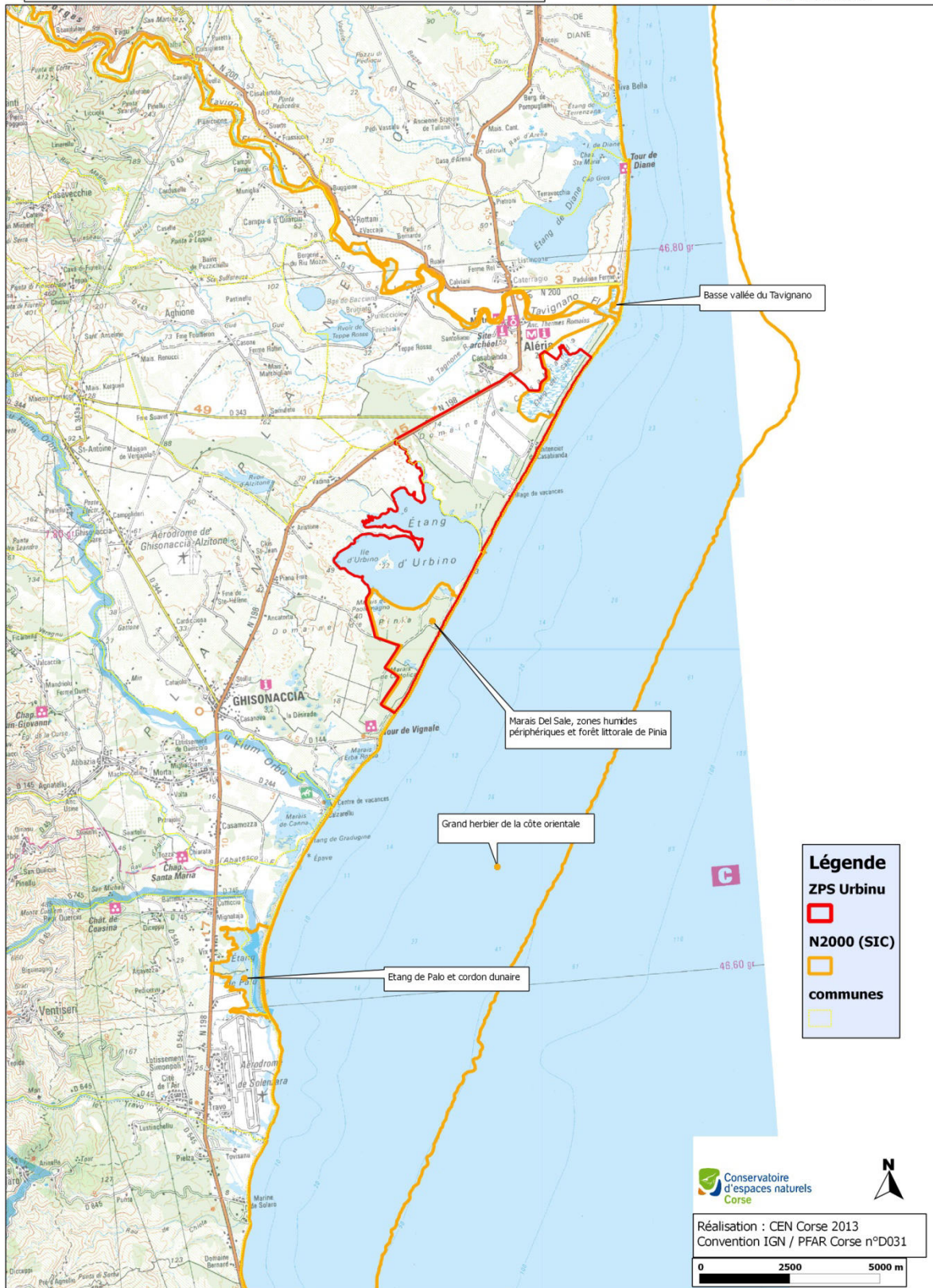
Natura 2000 barometer, 21/11/2013

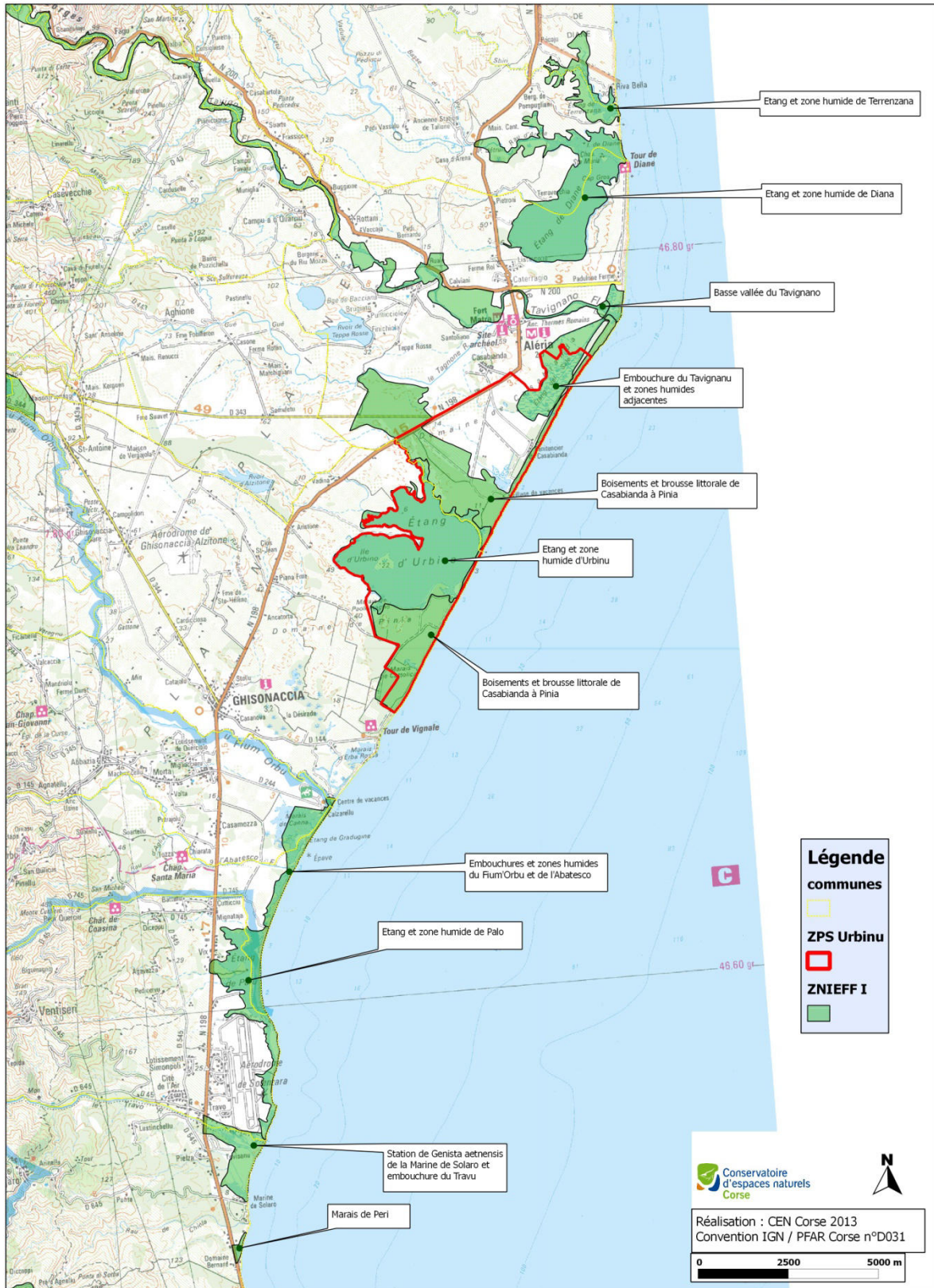
http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/barometer/index_en.htm

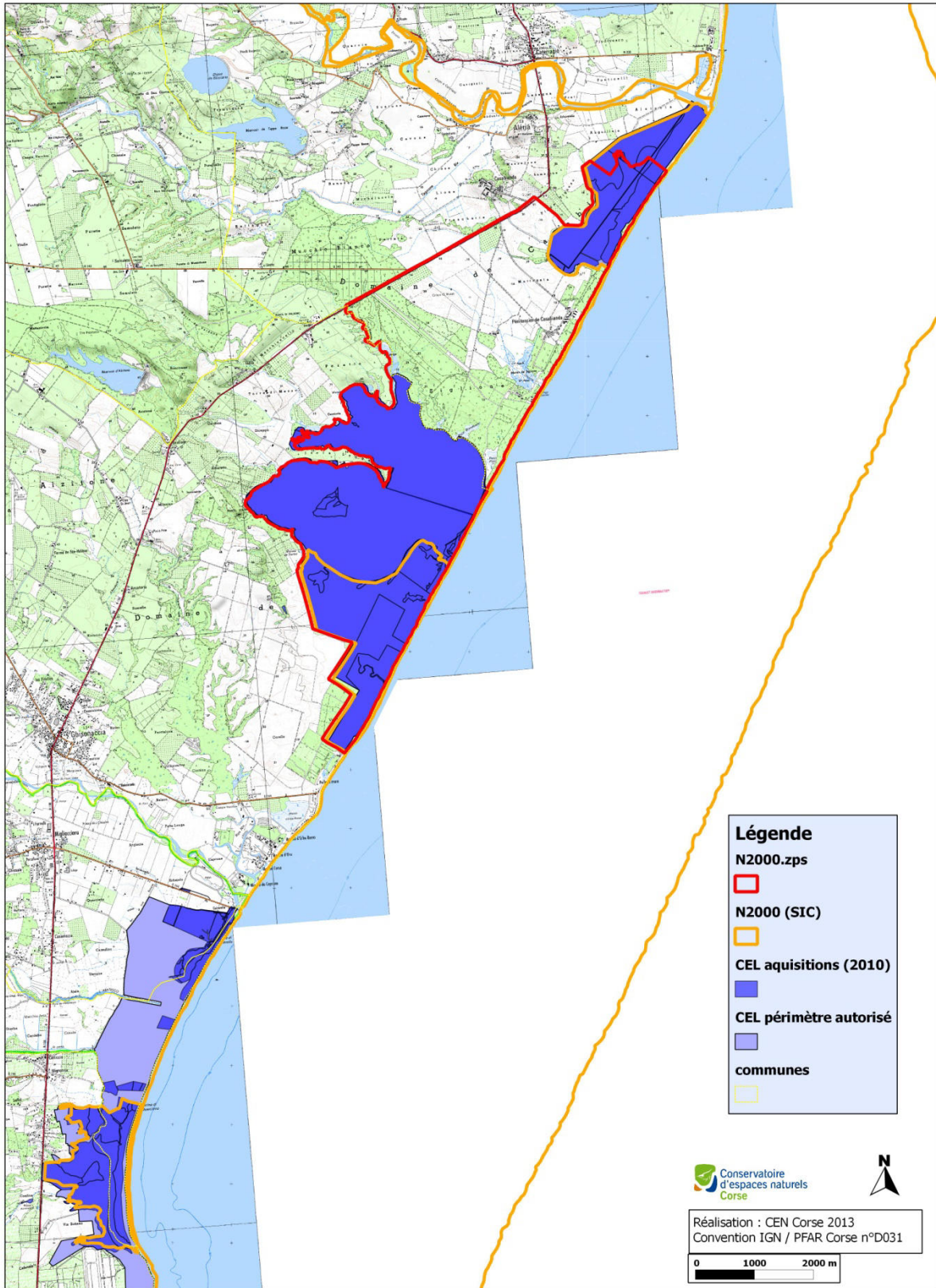
ANNEXE : LISTE DES CARTES

- Périmètres Natura 2000 de Terrenzana à Palu
- Périmètres ZNIEFF de Terrenzana à Palu
- Propriétés CDL de Terrenzana à Palu

DOCOB Urbinu : cartographie des sites Natura 2000







ANNEXE : ABREVIATIONS

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
AFP : Association foncière pastorale
APPB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASA : Association Syndicale Autorisée
ASL : Association Syndicale Libre
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
BD : Base de Données
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBNC : Conservatoire botanique national de Corse
CBPS : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CC : Communauté de communes
CC5P : Communauté de communes E Cinq Pieve
CDL : Conservatoire du littoral
CEE : Communauté Economique Européenne
CG2B : Conseil Général de Haute-Corse
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CEN Corse : Conservatoire d'espaces naturels de Corse (anciennement AAPNRC Association des amis du parc naturel régional de Corse)
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTC : Collectivité Territoriale de Corse
CTE : Contrat territorial d'exploitation
DCE : Directive cadre sur l'eau
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DRA : Direction des Ressources Animales
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE et DIREN)
ENF : Espaces naturels de France
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FEDER : Fonds européen de développement régional
FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
GAL : Groupe d'Action Local
GCC : Groupe Chiroptère Corse
ICALPE : International Centre for ALPine Environnement
IGN : Institut Géographique National
INPN : Inventaire national du patrimoine naturel
INSEE : Institut National de la statistique et des études économiques
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
Leader + : Liaison Entre Action et Développement de l'Economie Rurale
MAEt : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDDE : Ministère de l'écologie, du développement durable, et de l'énergie
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ODARC : Office de développement agricole et rural de la Corse
OGREVA : Outil géographique de recensement des espèces végétales et animales
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
PAC : Politique Agricole Commune
PDRC : Plan de développement rural de la Corse
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PNRC : Parc naturel régional Corse
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
RPG : Registre Parcellaire Graphique
PPRIF : Plan de prévention des risques incendies de forêt
PPRI : Plan de prévention des risques d'inondations
PSG : Plan simple de gestion
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNR : Réserve naturelle régionale
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
UE : Union Européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE : LISTE DES ESPECES D'OISEAUX CONTACTES

No	Nom vernaculaire & scientifique	Statut	Del Sale	Casab.	Urbino	Pinia	Notes (source / observateur)
Oies (Anseridés)							
1	Oie cendrée <i>Anser anser</i>	Migr	X	X	X		1-25 (Cantera 1995, Bonaccorsi (2000, GF, GOC)
Canards (Anatidés)							
2	Tadorne de Belon <i>Tadorna tadorna</i>	Nich, Hiv			X		1-2 couples, 1er cas en 2007 (Cantera 2007)
3	Canard colvert <i>Anas platyrhynchos</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	5 couples (Bonaccorsi 2000) / 192, Del Sale, janv 1987 (T&B 1999)
4	Canard chipeau <i>Anas strepera</i>	Hiv	X	X	X		
5	Canard pilet <i>Anas acuta</i>	Hiv	X	X			
6	Canard souchet <i>Anas clypeata</i>	Hiv	X	X	X		
7	Canard siffleur <i>Anas penelope</i>	Hiv	X	X	X		310 ind, Urbino, janv 2003 (GF)
8	Sarcelle d'hiver <i>Anas crecca</i>	Hiv	X	X	X		417 et 180, Del Sale, janv 1987 (Cantera 1995) et 1996 (GOC)
9	Sarcelle d'été <i>Anas querquedula</i>	Migr, (Nich)	X	X	X		1 cas nidification, 1999 (Bonaccorsi 2000)
10	Nette rousse <i>Netta rufina</i>	Nich*	X	X	X		2-3 couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000, Goes 2012)
11	Fuligule milouin <i>Aythya ferina</i>	Hiv	X	X	X		135 ind, Urbino, janv 2011 (GF)
12	Fuligule nyroca <i>Aythya nyroca</i>	Migr		X			1 male, Pozzi Piatti, fév-mars 2000 (Bonaccorsi 2000)
13	Fuligule morillon <i>Aythya fuligula</i>	Hiv	X		X		
14	Macreuse noise <i>Melanitta nigra</i>	Acc.			X		1-4, déc 1980-mars 1981, déc 1988, janv 2006 (T. Rossi)
15	Garrot à oeil d'or <i>Bucephala clangula</i>	Hiv			X		2, janvier-février 2000 (Bonaccorsi 2000)
16	Harle huppé <i>Mergus serrator</i>	Hiv			X		1-3, max 9, hivernant régulier (Bonaccorsi 2000)
Perdrix, Cailles et Faisans (Phasianidés)							
17	Colin de Californie <i>Callipepla californica</i>	(Introduit)		X		X	Pinia (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000)
18	Perdrix rouge <i>Alectoris rufa</i>	Nich, Hiv	X	X		X	Plusieurs couples (Bonaccorsi 2000)
19	Caille des blés <i>Coturnix coturnix</i>	Nich?	X	X		X	Nicheur probable (Bonaccorsi 2000)
20	Faisan de Colchide <i>Phasianus colchicus</i>	Introduit	X	X	X		
Plongeurs (Gaviidés) & Grèbes (Podicipédidés)							

21	Plongeon arctique <i>Gavia arctica</i>	Migr			X		2 ind., janv 2000 (Bonaccorsi 2000)
22	Grèbe esclavon <i>Podiceps auritus</i>	Acc.			X		1, janv 2000 (Bonaccorsi 2000) et 2004 (GF)
23	Grèbe à cou noir <i>Podiceps nigricollis</i>	Migr			X		61-65, janv 2000 (GOC) et 2013 (L. Lepori)
24	Grèbe castagneux <i>Tachybaptus ruficollis</i>	Nich, Hiv	X	X		X	15+ couples (Bonaccorsi 2000)
25	Grèbe huppé <i>Podiceps cristatus</i>	Hiv			X		330-400 ind, max en 1995, 2002 (GOC) et 2008 (TR)
26	Grèbe jougris <i>Podiceps grisegena</i>	Hiv			X		1 ind, janvier 1997 et 2000 (Bonaccorsi 2000)
Puffins (Procellariidés) & Fous (Sulidés)							
27	Puffin yelkouan <i>Puffinus yelkouan</i>	Vis			(X)		3, en mer, fév 2000 (Bonaccorsi 2000)
28	Fou de Bassan <i>Morus bassanus</i>	Vis		(X)	X		en mer
Cormorans (Phalacrocoracidés)							
29	Grand Cormoran <i>Phalacrocorax carbo</i>	Hiv	X	X	X	X	1650-1850, Urbino, avril 1994 et janv 1995 (Bonaccorsi 2000)
30	Cormoran huppé <i>P. aristotelis desmarestii</i>	Vis			X		36 ind, oct 1993 (in Bonaccorsi 2000)
Echassiers (Ardéidés)							
31	Butor étoilé <i>Botaurus stellaris</i>	Nich?, Hiv	X				1 chanteur, juillet 1964 (Thiollay 1967)
32	Blongios nain <i>Ixobrychus minutus</i>	Nich*	X		X		2 couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000)
33	Bihoreau gris <i>Nycticorax nycticorax</i>	Migr, (Hiv)	X	X	X		1ère mention hivernage, janvier 2009 (G. Faggio) @
34	Héron garde-boeufs <i>Bubulcus ibis</i>	Hiv, Migr	X	X	X		
35	Crabier chevelu <i>Ardeola ralloides</i>	Migr	X		X		2, Del Sale, juin 1999 (GF) / 1?a, Urbino, avril 2012 (R. Rydbeck) @
36	Aigrette garzette <i>Egretta garzetta</i>	Hiv, Migr	X	X	X	X	60, Urbino, janv 1999 (GF)
37	Aigrette des récifs <i>Egretta gularis</i>	Acc.			X		1, phase grise, oct 1995 (in Bonaccorsi 2000)
38	Grande Aigrette <i>Egretta alba</i>	Hiv, Migr	X	X	X		40 ind, Urbino, janv 2007 (J-C Thibault)
39	Héron cendré <i>Ardea cinerea</i>	Hiv, Migr	X	X		X	62 ind, Urbino, janv 1995 (GOC)
40	Héron pourpré <i>Ardea purpurea</i>	Nich*	X		X		[5] 1-2 couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000, Goes 2012)
Cigognes (Ciconiidés), Ibis et Spatules (Threskiornidés) & Flamants (Phoenicopteriformes)							
41	Cigogne blanche <i>Ciconia ciconia</i>	Migr		X			in Cantera (1995)
42	Ibis falcinelle <i>Plegadis falcinellus</i>	Migr	X				(1x) 59 ind. mars-avril 1973 (in Cantera 1995) = max Corse
43	Spatule blanche <i>Platalea leucorodia</i>	Migr			X		1, en mai 1997 (in Bonaccorsi 2000) et avril 2012 (R. Rydbeck) @
44	Flamant rose <i>Phoenicopter roseus</i>	Hiv, Migr			X		68, janv 2008 (TR) et 100, janv 2013 (L. Lepori) @

Rapaces diurnes (Falconiformes)							
45	Pygargue à queue blanche <i>Haliaeetus albicilla</i>	Acc.			X		1 ind, janv 2001 (GOC)
46	Balbuzard pêcheur <i>Pandion haliaetus</i>	Vis	X	X	X		
47	Milan royal <i>Milvus milvus</i>	Nich?, Hiv	X	X	X		? 1-2 couples (Bonaccorsi 2000)
48	Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	Nich, Hiv	X	X			3 couples (Bonaccorsi 2000)
49	Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	Hiv?	X		X		Urbino: nov 1993, 1994 + avril 2000 (in Bonaccorsi 2000)
50	Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	Nich			X	X	1 couple (Bonaccorsi 2000) / 1m, Pinia (C. Denise)
51	Buse variable <i>Buteo buteo</i>	Nich, Hiv	X	X		X	4 couples (Bonaccorsi 2000)
52	Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	Migr	X				mai 2012 (FG)
53	Epervier d'Europe <i>Accipiter nisus</i>	Nich, Hiv		X	X	X	3 couples (Bonaccorsi 2000)
54	Autour des palombes <i>Accipiter gentilis</i>	Vis			X		1 ind, janv 1993 (GF)
55	Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i>	Nich, Hiv	X	X			2-5 couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000)
56	Faucon crécerellette <i>Falco naumanni</i>	(Nich), Migr				X	
57	Faucon kobez <i>Falco vespertinus</i>	Migr	X	X			Cantera (1995), Goes (2012)
58	Faucon émerillon <i>Falco columbarius</i>	Migr				X	1, fév 2000 (Bonaccorsi 2000)
59	Faucon hobereau <i>Falco subbuteo</i>	Nich*	X	X		X	4-5 couples (Faggio 1993, Cantera 1995, Bonaccorsi 2000)
60	Faucon d'Eleonore <i>Falco eleonora</i>	Migr	X			X	juin 2009 (S. Doppagne) @ / Pinia, juill 1999 (C. Denise)
61	Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	Vis	X		X	X	
62	Faucon sacre/lanier <i>Falco cherrug/biarmicus</i>	Acc.			X		1 ind., fév 1994 (BR) / 1, fév 2000 (Bonaccorsi 2000)
Râles et marouettes (Rallidés)							
63	Râle d'eau <i>Rallus aquaticus</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	30+ couples (Bonaccorsi 2000)
64	Marouette ponctuée <i>Porzana porzana</i>	Migr		X			1 ind, Ziglione, mars 2000 (Bonaccorsi 2000)
65	Gallinule poule-d'eau <i>Gallinula chloropus</i>	Nich, Hiv				X	30+ couples (Bonaccorsi 2000)
66	Foulque macroule <i>Fulica atra</i>	Nich, Hiv			X	X	35+ couples (Bonaccorsi 2000) / 1400, Urbino, janv 2009 (TR)
Grues (Gruidés), Avocettes, Echasses & Oedicnèmes (Burhinidés)							
67	Grue cendrée <i>Grus grus</i>	Migr		X	X		1 ind, oct 1976 (Cantera 1995) / 2 ind, janv 2005 (GF)
68	Huitirier pie <i>Haematopus ostralegus</i>	Migr			X		20 ind, mai 2000 (Bonaccorsi 2000)

69	Avocette élégante <i>Recurvirostra avosetta</i>	Migr			X		1-3, sept 1999 et avril-mai 2000 (Bonaccorsi 2000), avril 2012 (R. Rydbeck) @
70	Echasse blanche <i>Himantopus himantopus</i>	Nich*, Migr	X		X		1, 6/04 (BR) / 2 couples, juin 2007 (BR)
71	Oedicnème criard <i>Burhinus oedicnemus</i>	Nich*	X	X			2 couples (Goes 2012)
72	Glaréole à collier <i>Glareola pratincola</i>	Migr			X		1 en vol, juin 1999 (Bonaccorsi 2000)
Gravelots & Pluviers (Charadriés)							
73	Petit Gravelot <i>Charadrius dubius</i>	Migr		X	X		
74	Grand Gravelot <i>Charadrius hiaticula</i>	Migr	X		X		
75	Gravelot à collier interrompu <i>C. alexandrinus</i>	(Nich), Hiv			X		1-2 ind, janvier 1989 (GOC) et 1997 (in Bonaccorsi 2000)
76	Pluvier argenté <i>Pluvialis squatarola</i>	Migr		X	X		
77	Pluvier doré <i>Pluvialis apricaria</i>	Migr		X	X		
78	Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i>	Hiv	X	X	X		775 ind, Urbino,, janv 1997 et 866, Ziglione, fév 2000 (Bonaccorsi 2000)
Limicoles (Scolopacés)							
79	Bécasseau sanderling <i>Calidris alba</i>	Migr			X		1 ind, janv 2006 (T. Rossi)
80	Tournepiere à collier <i>Arenaria interpres</i>	Migr			X		13 ind, déc 2008 (R. Destandau)
81	Bécasseau variable <i>Calidris alpina</i>	Migr	X	X	X		
82	Bécasseau cocorli <i>Calidris ferruginea</i>	Migr			X		1-3 ind, mai 2000 (Bonaccorsi 2000)
83	Bécasseau minute <i>Calidris minuta</i>	Migr			X		Bonaccorsi (2000)
84	Chevalier sylvain <i>Tringa glareola</i>	Migr	X		X		
85	Chevalier cul-blanc <i>Tringa ochropus</i>	Migr		X	X		
86	Chevalier guignette <i>Tringa hypoleuca</i>	Migr		X	X		
87	Chevalier gambette <i>Tringa totanus</i>	Migr			X		1 ind., avril 2010 (C. Berquier) @
88	Chevalier arlequin <i>Tringa erythropus</i>	Migr			X		1 ind, janv 1996 et juin 2007 (BR)
89	Chevalier aboyeur <i>Tringa nebularia</i>	Migr	X		X		Urbino : avril 2009 (Altore), avril 2012 (C. Berquier) @
90	Barge à queue noire <i>Limosa limosa</i>	Migr		X	X		1-5, Ziglione et Urbino, fév-mars 2000 (Bonaccorsi 2000)
91	Courlis cendré <i>Numenius arquata</i>	Migr			X		2 en janvier 2012 (T. Rossi) @
92	Bécasse des bois <i>Scolopax rusticola</i>	Migr		X			
93	Bécassine des marais <i>Gallinago gallinago</i>	Migr, Hiv	X	X	X		

94	Bécassine sourde <i>Lymnocyptes minimus</i>	Migr		X	X		1, Ziglione, mars 2000 / 2, Urbino, nov 1994 (Bonaccorsi 2000)
95	Combattant varié <i>Philomachus pugnax</i>	Migr		X	X		1, Ziglione, fév 2000 / 2-3, Urbino, mars 2000 (Bonaccorsi 2000)
Labbes (Stercorariidés), Mouettes & Goléands (Laridés)							
96	Labbe pomarin <i>Stercorarius pomarinus</i>	Migr			X		1, en mer, janv 2000 (Bonaccorsi 2000)
97	Mouette rieuse <i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Hiv	X	X	X		400-600, Urbino, janv 1997 (GF)
98	Mouette de Sabine <i>Larus sabini</i>	Hiv?			X		1 ind, janv 1996 (GOC)
99	Goéland railleur <i>Chroicocephalus genei</i>	Migr			X		1 ind, janv 1982 (GOC)
100	Mouette mélanocéphale <i>Larus melanocephalus</i>	Hiv, Migr			X		novembre 1994 (BR)
101	Goéland leucophée <i>Larus michahellis</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	60-80 couples en 2009 (C. Berquier) @; 102 couples en 2010 (GF)
102	Goéland d'Audouin <i>Larus audouini</i>	Vis*			X		1 ind. mars 2000 (Bonaccorsi 2000)
103	Goéland brun <i>Larus fuscus</i>	Hiv			X		5x 1 ind, entre 1995-2000 (Bonaccorsi 2000)
104	Mouette pygmée <i>Hydrocoloeus minutus</i>	Migr			X		1 ind, janv 1996 (GOC)
Sternes (Laridés)							
105	Sterne caugek <i>Sterna sandvicensis</i>	Migr			X		max 72, janv 2007 (J-C Thibault)
106	Sterne hansel <i>Geochelidon nilotica</i>	Migr			X		1 ind, avril-mai 2000 (Bonaccorsi 2000)
107	Sterne pierregarin <i>Sterna hirundo</i>	Nich*			X		niche depuis 2009 (Lepori 2012)
108	Guifette moustac <i>Chlidonia hybridus</i>	Migr			X		1 ind, avril 2000 (Bonaccorsi 2000)
Pigeons et Tourterelles (Columbidés) & Coucous (Cuculidés)							
109	Pigeon colombin <i>Columba oenas</i>	Hiv, Migr	X	X	X		nicheur possible, Del Sale, juin 1995 (Cantera 1995)
110	Pigeon ramier <i>Columba palumbus</i>	Nich, Hiv	X	X		X	15+ couples, Del Sale (Cantera 1995)
111	Tourterelle turque <i>Streptopelia decaocto</i>	Nich, Hiv	X	X			Nicheuse à Casabianda (Bonaccorsi 2000)
112	Tourterelle des bois <i>Streptopelia turtur</i>	Nich*	X	X		X	
113	Coucou gris <i>Cuculus canorus</i>	Nich*	X	X		X	
Rapaces nocturnes (Strigiformes & Caprimulgidés)							
114	Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i>	Hiv, Migr, (Nich)		X		X	Nidification, Pinia, 1982 (in Thibault & Bonaccorsi 1999)

115	Effraie des clochers <i>Tyto alba</i>	Nich, Hiv	X	X			2-3 couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000)
116	Chevêche d'Athéna <i>Athene noctua</i>	(Nich)	X				2 juv., juill 1964, seul cas de nidification corse (Cantera 1995) / ? notée par Bonaccorsi (2000)
117	Petit-Duc scops <i>Otus scops</i>	Nich, Hiv	X	X		X	
118	Engoulevent d'Europe <i>Caprimulgus europaeus</i>	Nich*	X	X		X	20-30+ couples estimés (
Martinets (Apodidés), Huppe (Upupidés), Guêpiers (Mérupidés), Rolliers (Coraciidés) & Pics (Picidés)							
119	Martinet noir <i>Apus affinis</i>	Vis*, Migr	X	X		X	
120	Martinet à ventre blanc <i>Apus melba</i>	Migr, Vis*		X			1, avril 2000 (Bonaccorsi 2000)
121	Huppe fasciée <i>Upupa epops</i>	Nich*	X	X		X	2 couples (Bonaccorsi 2000)
122	Martin-pêcheur d'Europe <i>Alcedo atthis</i>	Hiv, Migr	X	X			
123	Guêpier d'Europe <i>Merops apiaster</i>	Nich*	X	X	X	X	8-10 / 1-2 / 10+ couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000)
124	Rollier d'Europe <i>Coracias garrulus</i>	Migr, Nich?	X	X			Cantera (1995), Bonaccorsi (2000), Goes (2012)
125	Pic épeiche <i>Dendrocopos major</i>	Nich, Hiv	X	X		X	40+ couples (Bonaccorsi 2000)
126	Torcol fourmilier <i>Jynx torquilla</i>	Nich, Migr		X		X	2+ couples (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000)
Alouettes (Alaulidés)							
127	Alouette des champs <i>Alauda arvensis</i>	Nich?, Hiv	X	X		X	Nicheur incertain (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000)
128	Alouette lulu <i>Lullula arborea</i>	Nich	X	X		X	10+? couples (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000, Goes 2012)
Hirondelles (Hirundinidés)							
129	Hirondelle de rivage <i>Riparia riparia</i>	Migr	X	X			
130	Hirondelle des rochers <i>Ptyognoprogne rupestris</i>	Vis	X	X			
131	Hirondelle rustique <i>Hirundo rustica</i>	Nich*?	X	X			
132	Hirondelle de fenêtre <i>Delichon urbica</i>	Nich*		X			
Pipits et Bergeronnettes (Motacillidés)							
133	Pipit rousseline <i>Anthus campestris</i>	Nich*	X			X	20-30 couples estimés
134	Pipit de Richard <i>Anthus richardi</i>	Acc.		X	X		Ziglione, fév 2000 et Urbino, janv 1997 (Bonaccorsi 2000)
135	Pipit spioncelle <i>Anthus spinoletta</i>	Hiv, Migr	X	X			
136	Pipit maritime <i>Anthus petrosus</i> ^	Acc?			X		1 janv 2000 (Bonaccorsi 2000)

137	Pipit farlouse <i>Anthus pratensis</i>	Hiv	X	X			max 57, Ziglione, fév 2000 (Bonaccorsi 2000)
138	Bergeronnette grise <i>Motacilla alba</i>	Hiv	X	X			
139	Bergeronnette printanière <i>Motacilla flava</i>	Migr	X	X	X		
140	Bergeronnette des ruisseaux <i>M. cinerea</i>	Hiv	X	X			
Accenteurs (Prunellidés)							
141	Accenteur mouchet <i>Prunella modularis</i>	Hiv	X	X			
Rougegorges, Rossignols, Rougequeue, Tariers, Grives, Merles... (Turdidés)							
142	Rougegorge familier <i>Erithacus rubecula</i>	Hiv	X	X		X	
143	Rossignol philomèle <i>Luscinia megarhynchos</i>	Nich*	X	X	X	X	
144	Rougequeue à front blanc <i>P. phoenicurus</i>	Migr		X		X	avril 2000 (Bonaccorsi 2000) / Pinia, mai 1998 (C. Denise)
145	Rougequeue noir <i>Phoenicurus ochruros</i>	Hiv	X	X			
146	Traquet motteux <i>Oenanthe oenanthe</i>	Migr	X		X	X	
147	Tarier des prés <i>Saxicola rubreta</i>	Migr	X			X	Pinia, mai 1998 (C. Denise)
148	Tarier pâtre <i>Saxicola torquata</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
149	Grive musicienne <i>Turdus philomelos</i>	Hiv, Migr	X	X			
150	Grive mauvis <i>Turdus iliacus</i>	Hiv		X			
151	Grive draine <i>Turdus viscivorus</i>	Migr?		X			mars 2000 (GOC)
152	Grive litorne <i>Turdus pilaris</i>	Hiv		X			1, Ziglione, fév 2000 (Bonaccorsi 2000)
153	Merle noir <i>Turdus merula</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
Fauvettes, Pouillots (Sylviidés)							
154	Fauvette des jardins <i>Sylvia borin</i>	Migr		X?			'Casabianda', avril-juillet 2000 (Bonaccorsi 2000)
155	Fauvette à tête noire <i>Sylvia atricapilla</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
156	Fauvette grisette <i>Sylvia communis</i>	Migr		X			1 ind, avril 1999, 2000 (Bonaccorsi 2000)
157	Fauvette mélanocéphale <i>Sylvia melanocephala</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
158	Fauvette à lunettes <i>Sylvia conspicillata</i>	Migr, (Hiv)	X				1 juv, Del Sale, août 1999 +hiv. 1999-2000 (Bonaccorsi 2000)
159	Fauvette passerinette <i>Sylvia cantillans</i>	Nich*	X	X	X	X	
160	Fauvette pitchou <i>Sylvia undata</i>	Nich, Hiv	X			X	15+ couples (Faggio 1993, Cantera 1995)

161	Fauvette sarde <i>Sylvia sarda</i>	Nich, Hiv				X	10+ couples (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000)
162	Lusciniole à moustaches <i>A. melanopogon</i>	Nich, Hiv	X	X			3+ couples (Cantera 1995)
163	Cisticole des joncs <i>Cisticola juncidis</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	30-40 couples (Bonaccorsi 2000)
164	Locustelle tachetée <i>Locustella naevia</i>	Migr	X				1 chanteur, Del Sale, 8 mai 2013 (T. Galewski <i>et al.</i>) @
165	Bouscarle de Cetti <i>Cettia cetti</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	150+ couples (Bonaccorsi 2000)
166	Rousserole effarvate <i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Nich*	X	X	X	X	100-180 couples (Cantera 1995, Bonaccorsi 2000)
167	Rousserole turdoïde <i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Nich*	X				4-6 couples (Bonaccorsi 2000)
168	Hypolaïs polyglotte <i>Hypolais polyglotta</i>	Nich?*	X				1 chanteur, 4 mai 1995 (Cantera 1995)
169	Pouillot fitis <i>Phylloscopus trochilus</i>	Migr		X?			'Casabianda', avril-juillet 2000 (Bonaccorsi 2000)
170	Pouillot siffleur <i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Migr		X			1 ind, avril 2000 (Bonaccorsi 2000)
171	Pouillot véloce <i>Phylloscopus collybia</i>	Hiv	X	X			
Roitelets (Regulus) & Troglodytes (Troglodytes)							
172	Roitelet huppé <i>Regulus regulus</i>	Vis	X				
173	Roitelet triple bandeau <i>Regulus ignicapillus</i>	Nich, Hiv	X	X		X	
174	Troglodyte mignon <i>Troglodytes troglodytes</i>	Nich, Hiv	X	X		X	
Gobemouches (Muscicapidés)							
175	Gobemouche gris <i>Muscicapa striata</i>	Nich*	X	X	X		
176	Gobemouche noir <i>Muscicapa hypoleuca</i>	Migr	X				1, Del Sale, avril 2000 (Bonaccorsi 2000)
Mésanges (Paridés)							
177	Mésange charbonnière <i>Parus major</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
178	Mésange noire <i>Parus ater</i>	Nich, Hiv	X	X		X	Nicheuse à Pinia (Faggio 1993)
179	Mésange bleue <i>Parus caeruleus</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
180	Mésange à longue queue <i>Aegithalos caudatus</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
181	Rémiz penduline <i>Remiz pendulinus</i>	Hiv	X	X			
Sittelles (Sittidés)							
182	Sittelle corse <i>Sitta whiteheadi</i>	Vis	X				1-2, pinède sud marais, janv 1995 (Cantera 1995)
Pie-grièches (Laniidés)							

183	Pie-grièche écorcheur <i>Lanius collurio</i>	Nich*	X			X	10+ couples (Faggio 1993, Bonaccorsi 2000)
184	Pie-grièche à tête rousse <i>Lanius senator</i>	Nich*	X		X	X	1 / 1 / 2 couples (Bonaccorsi 2000)
Geais, Corneilleset Corbeaux (Corvidés)							
185	Geai des chênes <i>Garrulus glandarius</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
186	Corneille mantelée <i>Corvus cornix</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
187	Grand Corbeau <i>Corvus corax</i>	Vis, Nich?	X	X			Nicheur probable selon Bonaccorsi (2000)
Etourneaux (Sturnidés) & Loriots (Oriolidés)							
188	Etourneau sansonnet <i>Sturnus vulgaris</i>	Hiv		X			
189	Etourneau unicolore <i>Sturnus unicolor</i>	Nich, Hiv	X	X		X	
190	Loriot d'Europe <i>Oriolus oriolus</i>	Migr, Nich?		X		X	Nicheur suspecté à Pinia, juin 1993 (Faggio 1993)
Moineaux (Passeridés)							
191	Moineau cisalpin <i>Passer italiae</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
192	Moineau friquet <i>Passer montanus</i>	Nich, Hiv		X		X	
193	Moineau soulcie <i>Petronia petronia</i>	Nich, Hiv	X				Nicheur selon Cantera (1995)
Pinsons, Linottes, Serins... (Fringillidés)							
194	Pinson des arbres <i>Fringilla coelebs</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
195	Linotte mélodieuse <i>Carduelis cannabina</i>	Nich, Hiv	X	X	X		
196	Chardonneret élégant <i>Carduelis carduelis</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
197	Tarin des aulnes <i>Carduelis spinus</i>	Hiv?		X			
198	Verdier d'Europe <i>Carduelis chloris</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
199	Tarier des aulnes <i>Carduelis spinus</i>	Hiv			X		50 ind, janv 2001 (GOC)
200	Venturon corse <i>Serinus corsicana</i>	Vis?	X	X			Bonaccorsi (2000)
201	Serin cini <i>Serinus serinus</i>	Nich, Hiv		X	X	X	
Bruants (Emberizidés)							
202	Bruant des roseaux <i>Emberiza schoeniclus</i>	Hiv	X	X	X		
203	Bruant jaune <i>Emberiza citrinella</i>	Migr			X		Bonaccorsi (2000)
204	Bruant zizi <i>Emberiza cirlus</i>	Nich, Hiv	X	X	X	X	
205	Bruant proyer <i>Emberiza calandra</i>	Nich, Hiv	X	X	X		

ANNEXE : CODES FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturelles	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traïnants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage
244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endigages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection

			côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation
505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		

ANNEXE : ARRETE DE CREATION DU COPIL



SOUS-PREFECTURE DE CORTE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

Arrêté n° 2010-153-6 en date du 2 juin 2010 portant création et composition du Comité de Pilotage local conjoint des Sites Natura 2000 FR 9400580 "Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia" Zone Spéciale de Conservation et FR 9410098 « Etang d'Urbino » Zone de Protection Spéciale .

**LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU l'arrêté ministériel du 26 octobre 2004 portant désignation du site Natura 2000 Urbino (zone de protection spéciale)
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR 94006580 "Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia" Zone Spéciale de Conservation ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-131-0007 en date du 11 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU le rapport du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse ;
- SUR proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Corse,

ARRÊTE

Article 1^{er} Il est créé un Comité de pilotage local conjoint des sites NATURA 2000 FR 94006580 "Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia" Zone Spéciale de Conservation et FR 9410098 « Etang d'Urbino » Zone de Protection Spéciale chargé d'élaborer le document d'objectifs (DOCOB) de ces sites, puis d'en suivre la mise en œuvre.

Article 2 La composition de l'instance visée à l'article précédent est fixée comme suit :

- **Services de l'État** :

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Corse,
- Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse,

ou leurs représentants ;

- **Elus, représentants des collectivités territoriales** :

- Le président du conseil exécutif de Corse,
- Le président du conseil général de la Haute-Corse,
- Le maire d'ALERIA,
- Le maire de GHISONACCIA,

ou leurs représentants ;

- **Représentants des établissements publics** :

- Le directeur régional de l'office national des forêts,
- Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
- Le directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,
- Le directeur du centre pénitentiaire de Casabianda,
- Le président de l'office de l'environnement de la Corse,
- Le directeur du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Corse,

ou leurs représentants ;

- **Représentants des Propriétaires** :

- Le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,

ou son représentant ;

- **Usagers et socioprofessionnels** :

- Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
- Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse,
- Le directeur du Musée d'ALERIA,
- La directrice de l'office du tourisme d'ALERIA,
- La directrice de l'office du tourisme de GHISONACCIA,
- Le président de l'association ALALIA,
- Le président de l'association des Amis du Parc Naturel Régional de Corse,

ou leurs représentants ;

- Personnes qualifiées au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation pédagogique :

M. Grégory BEUNEUX, mammalogiste, membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse,

- Article 3** Les membres du Comité de pilotage local conjoint des site Natura 2000 FR 94006580 "Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia" Zone Spéciale de Conservation et FR 9410098 « Etang d'Urbino » Zone de Protection Spéciale sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.
- Article 4** Le Président du Comité de pilotage local est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi eux. A défaut, la présidence est assurée par le représentant de l'Etat.
- Article 5** Si la présidence est assurée par un représentant des collectivités territoriales et de leurs groupements, ceux-ci désignent également la collectivité territoriale ou le groupement chargé de la maîtrise d'ouvrage de l'élaboration du document d'objectifs et du suivi de sa mise en œuvre. Dans ce cas, les représentants de l'administration siègent à titre consultatif.
- A défaut, l'élaboration du document d'objectifs et le suivi de sa mise en œuvre sont assurés par le représentant de l'Etat.
- Article 6** Dans le cas où le représentant de l'Etat assure la présidence, le secrétariat du Comité de pilotage local est assuré par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en liaison avec la Sous-préfecture de Corte.
- Article 7** Le comité de pilotage peut inviter en tant que de besoin, soit dans le cadre de ses travaux pléniers, soit dans les groupes de travail qu'il met en place, des personnes qualifiées ou des experts extérieurs.
- Article 8** L'Arrêté préfectoral n°2007-255-6 du 12 septembre 2007 portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR9400580 « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt de Pinia » est abrogé.
- Article 9** le Sous-Préfet de Corte et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Corte,

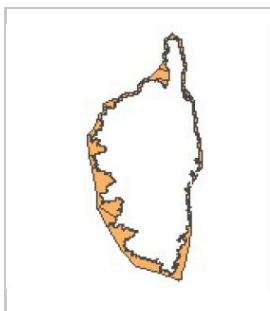


Tony CONSTANT

ANNEXE : FICHE SDAGE - ETANG D'URBINO

Atlas DCE Corse - Bilan des résultats par masse d'eau

Masse d'eau de transition FRET03
Etang d'Urbino



Bassin Hydrographique Corse
Département(s) HAUTE-CORSE
Type T10 - Lagunes mediterraneennes

Masse d'eau fortement modifiée Oui
Report -

Suivie au titre du programme de surveillance de la DCE 2000/60/CE Oui

Contrôle de surveillance

Oui

Contrôle opérationnel

Oui

Contrôle d'enquête

Bilan provisoire sur les résultats acquis dans le cadre du programme de surveillance de la DCE 2000/60/CE

Ce bilan, basé sur les critères DCE 2000/60/CE, est réalisé à partir des derniers résultats validés. Il ne se substitue pas à l'état des lieux officiel des masses d'eau qui figure dans les documents d'accompagnement du SDAGE en ligne sur le site de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, qui sera réactualisé en 2013

Etat global

Etat chimique		Etat écologique				Etat global	
Niveau de confiance		Niveau de confiance					
Etat chimique		Etat biologique		Etat hydromorphologique		Etat physico-chimique	
contaminants chimiques	Fin 2013	Phytoplancton	(I)	hydromorphologie	Fin 2012	oxygène dissous	(I)
métaux lourds	Fin 2013	Macrophytes	(I)			nutriments	IND
pesticides	Fin 2013	invertébrés benthiques	(I)			Transparence	(I)
polluants industriels	Fin 2013	poissons	Fin 2013			polluants spécifiques	Fin 2013
autres	Fin 2013						

Etat écologique ou global		Etat chimique	
Non pertinent		Non pertinent	
Inconnu		Inconnu	
Très bon		Bon	
Bon		Mauvais	
Moyen			
Médiocre			
Mauvais			
Inférieur au très bon			

DI - Données insuffisantes

DNP - Descripteur non prospecté dans cette masse d'eau

ENS - Elément de qualité non suivi

IND - Indicateur non défini

NP - Indicateur non pertinent (absent ou non représentatif)

NS - Pas de contrôle de surveillance dans cette masse d'eau

E - Classement basé sur un avis d'expert

I - Classement basé sur l'indicateur

Niveau de confiance

1. faible

état



- 1: faible
- 2: moyen
- 3: élevé
- gris : pas d'information

